

SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX

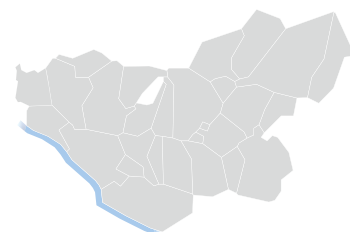


2020

RAPPORT
SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU POTABLE

&

RAPPORT
D'ACTIVITÉ



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

INTRODUCTION

Conformément à la réglementation, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, doit être présenté par le Président à l'assemblée délibérante avant le 30 septembre de chaque année (article L.2224-5 code général des collectivités territoriales).

Le décret n° 2007-675 précise les indicateurs techniques et financiers que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit contenir.

De plus, la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité dispose notamment que ce rapport doit être soumis, chaque année, à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ce rapport qui vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics est un outil de connaissance et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs règlementaires et de bonne gestion.

Il doit être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant l'adoption par le Comité syndical.

Parallèlement, le Président doit, en application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, élaborer un rapport retraçant l'activité du Syndicat, et l'adresser, après présentation à l'assemblée, avant le 30 septembre de chaque année à l'ensemble des collectivités adhérentes.

Compte tenu de la compétence unique du Syndicat Durance-Ventoux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité sont réunis dans un document unique présenté en deux parties distinctes.

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

SOMMAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

<i>Le service</i>	<i>p. 1</i>
<i>La vente d'eau</i>	<i>p. 12</i>
<i>La performance du service</i>	<i>p. 21</i>
<i>Le prix</i>	<i>p. 25</i>
<i>La qualité du service</i>	<i>p. 37</i>
<i>Les actions de solidarité</i>	<i>p. 44</i>
<i>Les indicateurs de performance</i>	<i>p. 46</i>
<i>Les perspectives 2021</i>	<i>p. 54</i>

Annexes

<i>Annexe 1 – Facture 120 m³</i>	<i>p. 63</i>
<i>Annexe 2 – Notice d'information de l'Agence de l'Eau</i>	<i>p. 67</i>
<i>Annexe 3 – Bilan 2020 de la qualité des eaux d'alimentation distribuées</i>	<i>p. 73</i>
<i>Annexe 4 – Les fiches par communes</i>	<i>p. 79</i>

Rapport d'Activité

<i>Quelques faits marquants 2020</i>	<i>p. 91</i>
<i>L'institution</i>	<i>p. 94</i>
<i>Les marchés publics</i>	<i>p. 101</i>
<i>Les ressources humaines</i>	<i>p. 104</i>
<i>Les affaires foncières</i>	<i>p. 107</i>
<i>La maîtrise d'œuvre</i>	<i>p. 108</i>
<i>Les finances</i>	<i>p. 114</i>

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

Berger
Levrault

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

SYNDICAT DES EAUX

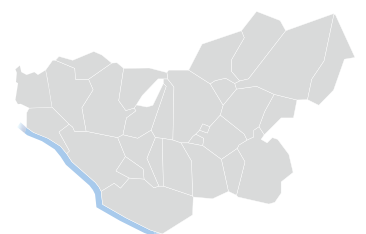
DURANCE - VENTOUX



RAPPORT

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2020



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

LE SERVICE

Présentation du service



Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Jusqu'en 2007, il ne regroupait que des communes.

La communauté d'agglomération du Grand Avignon ayant adhéré au 1^{er} juin 2007, pour les communes de Caumont-sur-Durance et Velleron, la collectivité s'est transformée en syndicat mixte fermé.

Au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de communes du Pays d'Apt ayant pris la compétence « eau potable », elle est également devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour trois de ses

communes (Gargas, Saint-Saturnin-lès-Apt et Villars) déjà présentes. Avec l'évolution de la carte de l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2014, elle représente désormais 12 communes, toutes alimentées par le Syndicat depuis de nombreuses années.

Le périmètre du Syndicat Durance-Ventoux a été étendu au 1^{er} janvier 2014, avec l'adhésion de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Au 1^{er} janvier 2020, la communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse est devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour 10 de ses communes (Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion).

Le mode de gestion

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée « délégataire » ou encore « exploitant ».

La convention de délégation de service public de type concessive a été renouvelée en 2018 pour une période de 10 ans à compter du 26 février 2018 et l'exploitation du réseau confiée à SUEZ.

Le rôle du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux

En sa qualité d'autorité délégante, le Syndicat est chargé de négocier les clauses contractuelles avec son délégataire, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte ou de la qualité du service. Il exerce un contrôle des prestations et du respect des engagements contractuels.

Le Syndicat est également un opérateur technique chargé d'assurer le développement et la performance du réseau de distribution d'eau potable par l'engagement de programmes de travaux.

Le rôle du délégataire

Il est chargé de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages du réseau syndical et responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau.

(compteurs, branchements et accessoires de réseaux) et certains travaux définis de manière contractuelle.

Il est également tenu d'assurer le renouvellement des équipements techniques

Enfin, les relations avec les usagers du service relèvent de sa compétence.

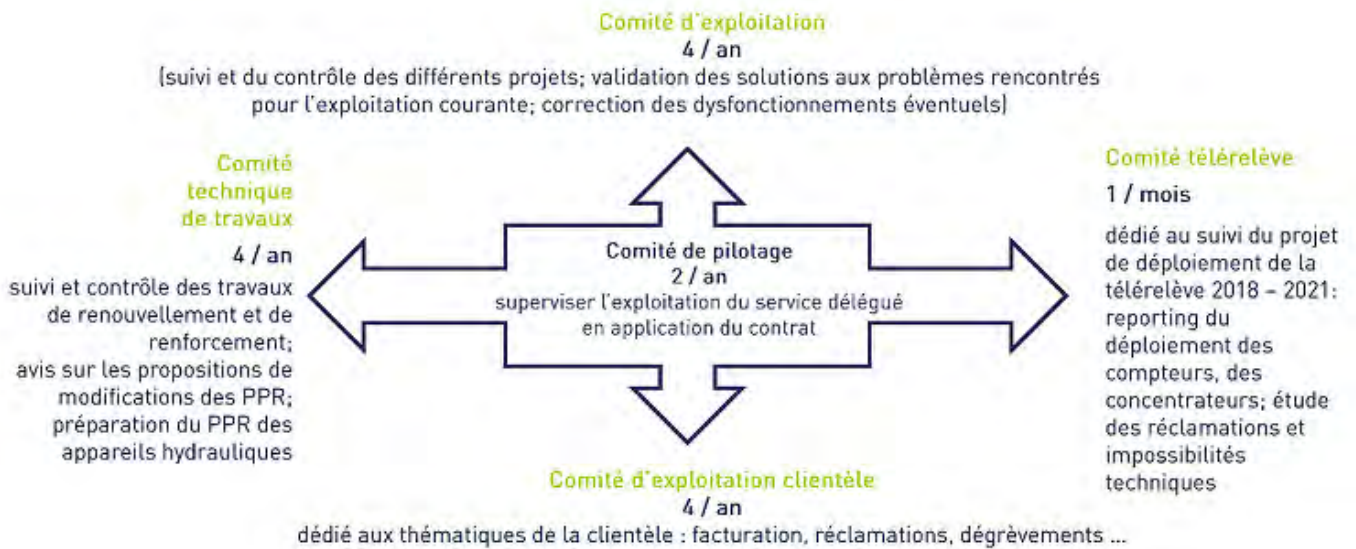
La gouvernance du contrat : des relations formalisées et régulières entre le délégataire et le Syndicat

Dans le cadre du contrat de délégation de service public de 2018, trois organes d'échanges ont été mis en place pour permettre à la collectivité d'accroître la connaissance du service dont elle reste responsable.

Le **Comité de pilotage**, d'une fréquence semestrielle, est chargé de superviser l'exploitation du service délégué en application du contrat et de contrôler le respect des engagements contractuels.

A raison d'au moins huit fois par an, le **Comité d'exploitation** traite des problèmes liés à la gestion quotidienne du service et apporte des corrections aux dysfonctionnements constatés.

Enfin, un **Comité technique de travaux** se réunit trimestriellement. Il analyse et propose les ajustements nécessaires aux plans prévisionnels de renouvellement et aux programmes de travaux du Syndicat.



Afin de suivre la bonne exécution du contrat, le Syndicat a mis en place dès sa première année d'exécution une méthode de suivi des engagements contractuels réciproques de la collectivité et de son délégataire.

Outre l'élaboration d'une revue de contrat, une analyse multicritère a été élaborée afin de suivre sur les dix années d'exécution quatre grandes familles d'indicateurs.

• **Outils de pilotage et de contrôle internes**

- Une revue de contrat
- Une méthode mise en place dès la première année du contrat : des indicateurs d'activité étudiés deux fois par an par le comité de pilotage
 - 4 grandes rubriques pour couvrir l'ensemble des engagements contractuels

- Service à l'utilisateur
- Performance du service
- Gestion technique
- Economie et finance



objectifs fixés atteints
Objectifs fixés non atteints mais résultats acceptables
Objectifs fixés non atteints et résultats insuffisants

- En cas de non atteinte des engagements application de pénalités

• **Contrôle externe indépendant** (financier et technique) du Rapport Annuel du Délégué



La ressource en eau

L'eau produite par le Syndicat provient en majorité de la **nappe alluviale de la Durance**. Un réseau de piézomètres (tubes utilisés pour mesurer la profondeur de la nappe d'eau souterraine appelée « niveau piézométrique ») permet une surveillance constante de l'aquifère (couche de terrain poreux et perméable servant de réservoir d'eau douce dans lequel l'eau est captée).

Par ailleurs, un aquifère de type galets, graviers et sables dans les **alluvions de la plaine des Sorgues** permet d'alimenter en eau potable les abonnés de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne.

Avec la mise en service en 2015 de la station de pompage de secours de Saumane-de-Vaucluse, qui prélève l'eau de surface dans le lit mineur de la Sorgue, le Syndicat Durance-Ventoux exploite **cinq captages qui totalisent une capacité de production de 60 740 m³/j**.

Site/Localisation	Autorisation prélèvement	Caractéristiques
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	20 000 m ³ /j	7 puits à 24 m
CAVAILLON - Le Grenouillet	20 000 m ³ /j	1 puits à drains rayonnants de 25 m
CAVAILLON - La Grande Bastide II	12 000 m ³ /j	3 forages à 30 m
GADAGNE - Forage du Moulin	1 540 m ³ /j	1 puits à 11,5 m
SAUMANE - Station de secours	7 200 m ³ /j	Prise en rivière

Le réseau syndical est divisé en trois services, maillés, afin d'assurer un secours mutuel.

Le captage de Cheval-Blanc permet de desservir les communes du Haut-service, quant au Bas service, il est alimenté par les captages

de Cavaillon. Réalisé en 2019, le maillage entre le réseau de Châteauneuf-de-Gadagne et le réseau du Syndicat est désormais opérationnel.

Bas service	Haut service	Châteauneuf-de-Gadagne
Caumont-sur-Durance	Les Beaumettes	Lioux
Cavaillon	Bonnieux	Maubec
Cheval-Blanc	Cabrières d'Avignon	Ménerbes
Lagnes (45%)	Gargas	Murs
Le Thor	Gordes	Oppède
L'Isle-sur-la-Sorgue	Goult	Roussillon
Robion	Joucas	Saint-Pantaléon
Saumane-de-Vaucluse	Lacoste	Saint-Saturnin-lès-Apt
Velleron	Lagnes (55%)	Villars
Les Taillades		Ville d'Apt (eau en gros)

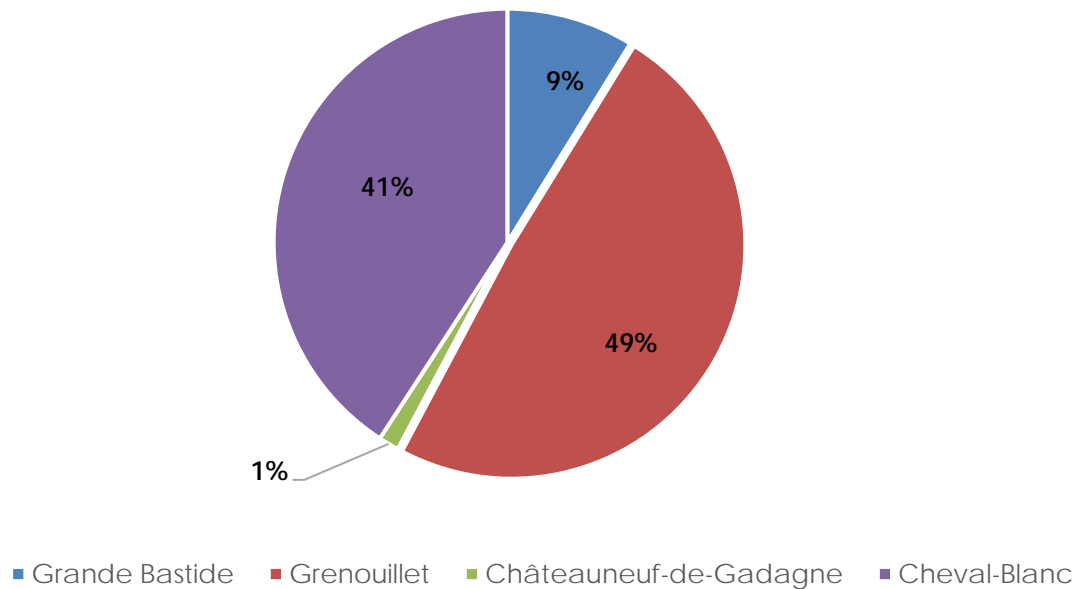


Les stations de pompage et la production

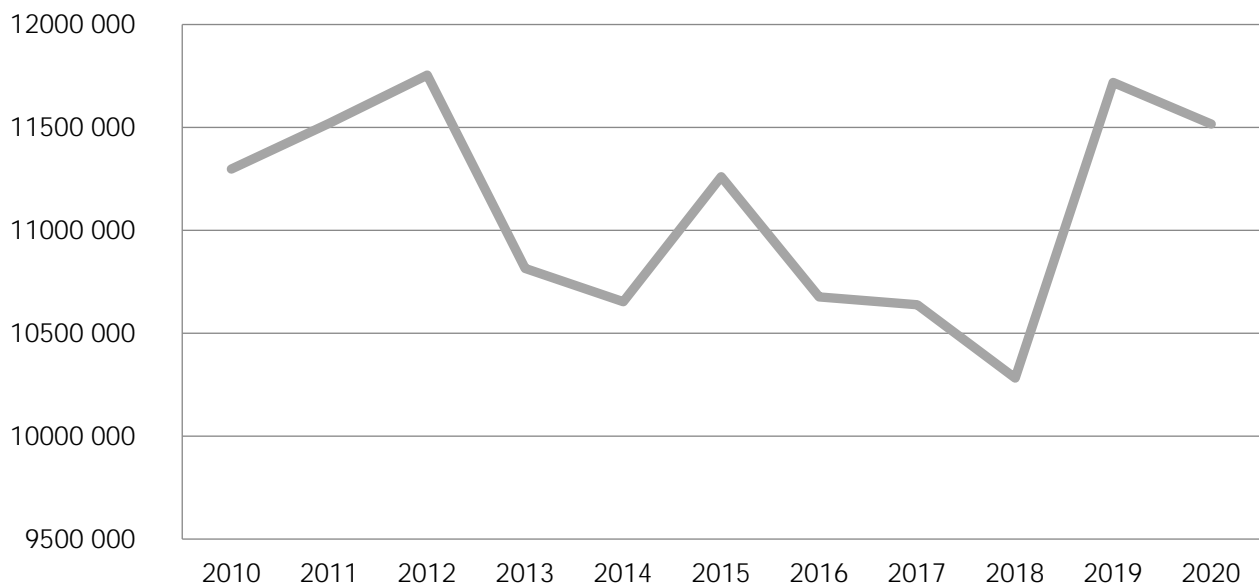
La production des cinq stations de pompage est en baisse de 1,7 %.

Elle s'élève à **11 515 934 m³** en 2020 contre 11 718 101 m³ en 2019.

Répartition de la production 2020

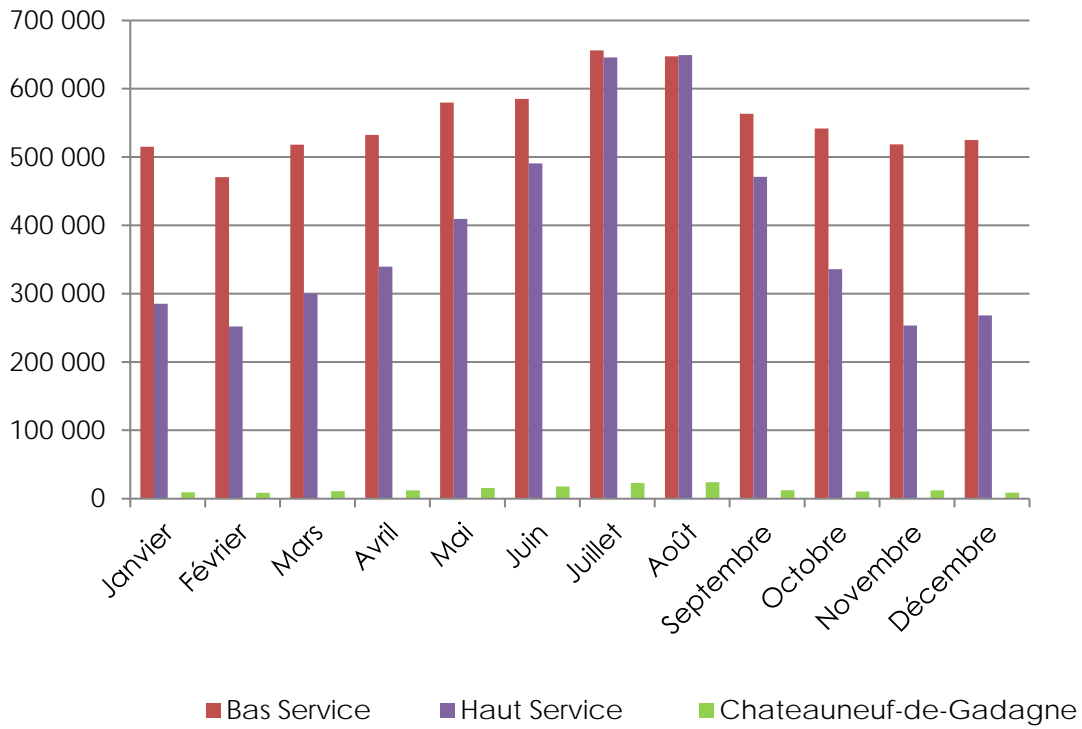


Evolution des volumes produits en m³





Production mensuelle 2020 en m³

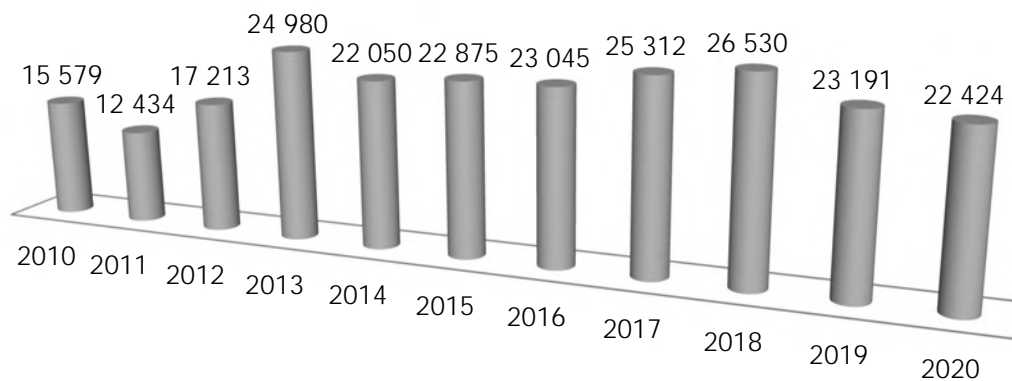


Les achats d'eau

Depuis 1991, le Syndicat Durance-Ventoux achète de l'eau au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Sault pour alimenter le secteur de « Sarraud » sur la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

On constate que le développement de l'urbanisation de ce secteur, qui est devenu un lieu touristique prisé, impacte directement le volume des achats d'eau depuis 2013 avec toutefois un léger recul en 2020 pour la seconde année consécutive.

Evolution des volumes achetés en m³

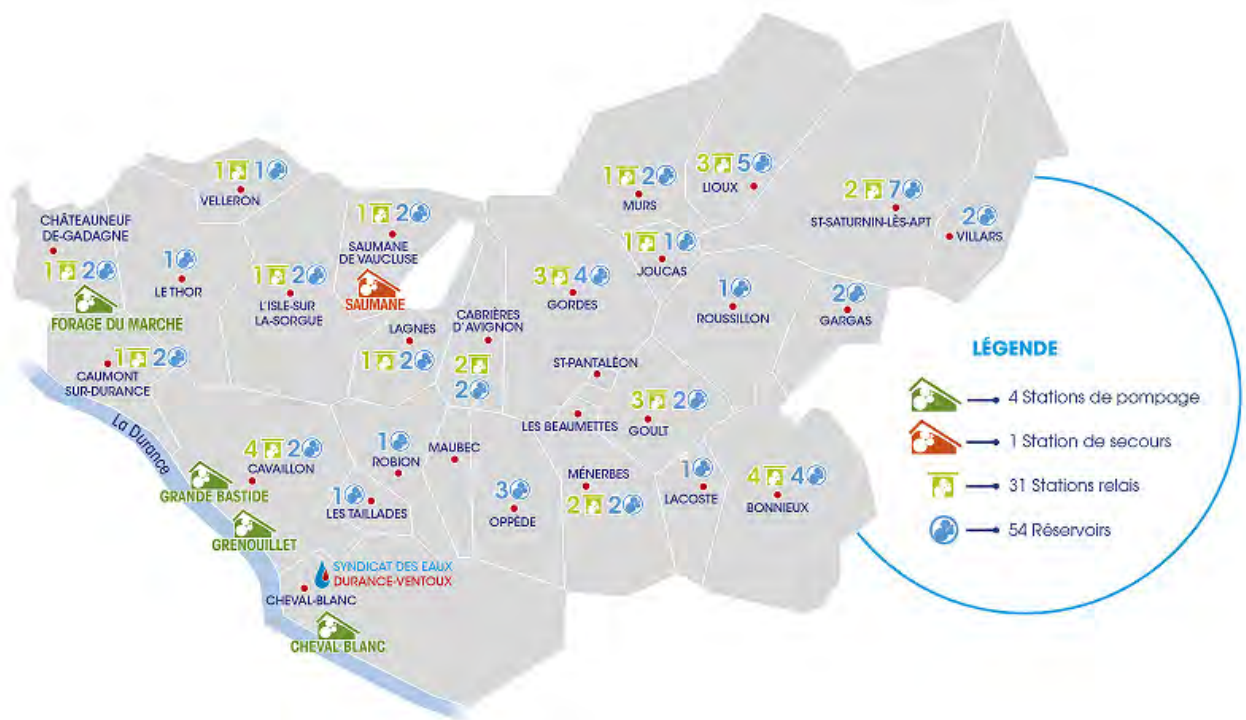


Les réservoirs et stations-relais de pompage

Pour assurer l'alimentation de toutes les zones du territoire du Syndicat Durance-Ventoux, quel qu'en soit le relief (l'eau, prise à la cote 60, est relevée jusqu'à la cote 880, soit une élévation de 820 mètres), le réseau de distribution est équipé de **54 réservoirs, brises charges ou bâches ainsi que de 31 stations relais, dont 4 surpresseurs et 4 accélérateurs.**

L'ensemble de ces ouvrages régulent l'approvisionnement pendant les périodes d'arrêt des unités de production.

La capacité totale de stockage du Syndicat s'élève à 39 910 m³.



Un réseau de distribution en constante évolution

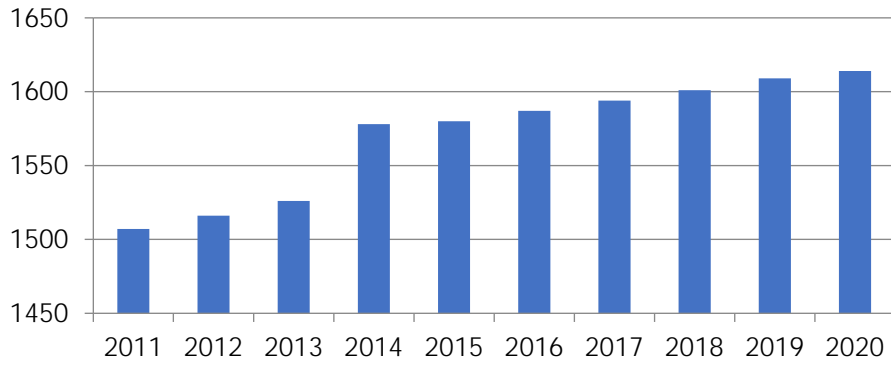
Le réseau comprend deux types de canalisations : les conduites de transport d'eau vers les réservoirs, appelées « feeders », composées de canalisations de gros diamètre et les conduites de desserte locale.

Au 31 décembre 2020, selon les données fournies par le système d'information

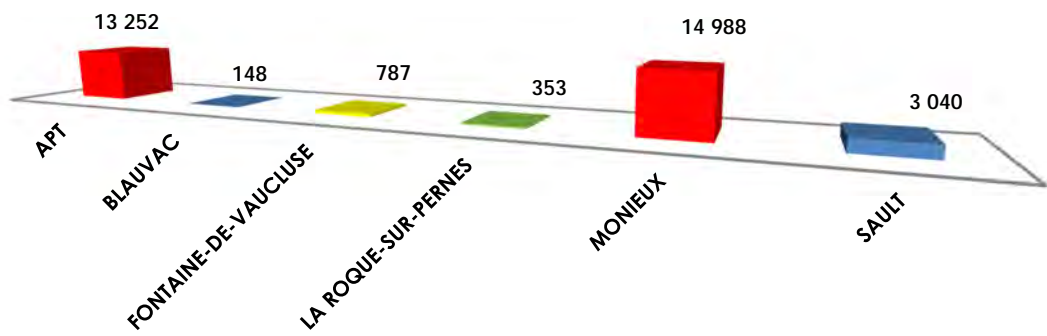
géographique du délégataire, le réseau syndical totalise **1 614 km de conduites** en service, de diamètre compris entre 40 mm et 700 mm.

A noter que plus de 32 km du réseau sont implantés sur le territoire de communes extérieures au périmètre syndical.

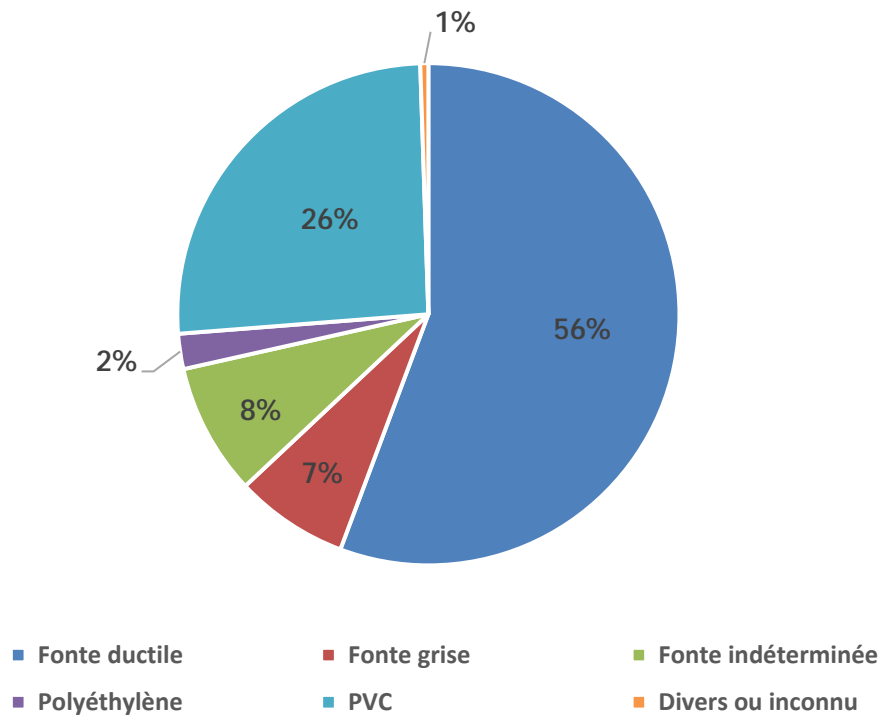
Evolution du linéaire de canalisations : + 107 km en 10 ans



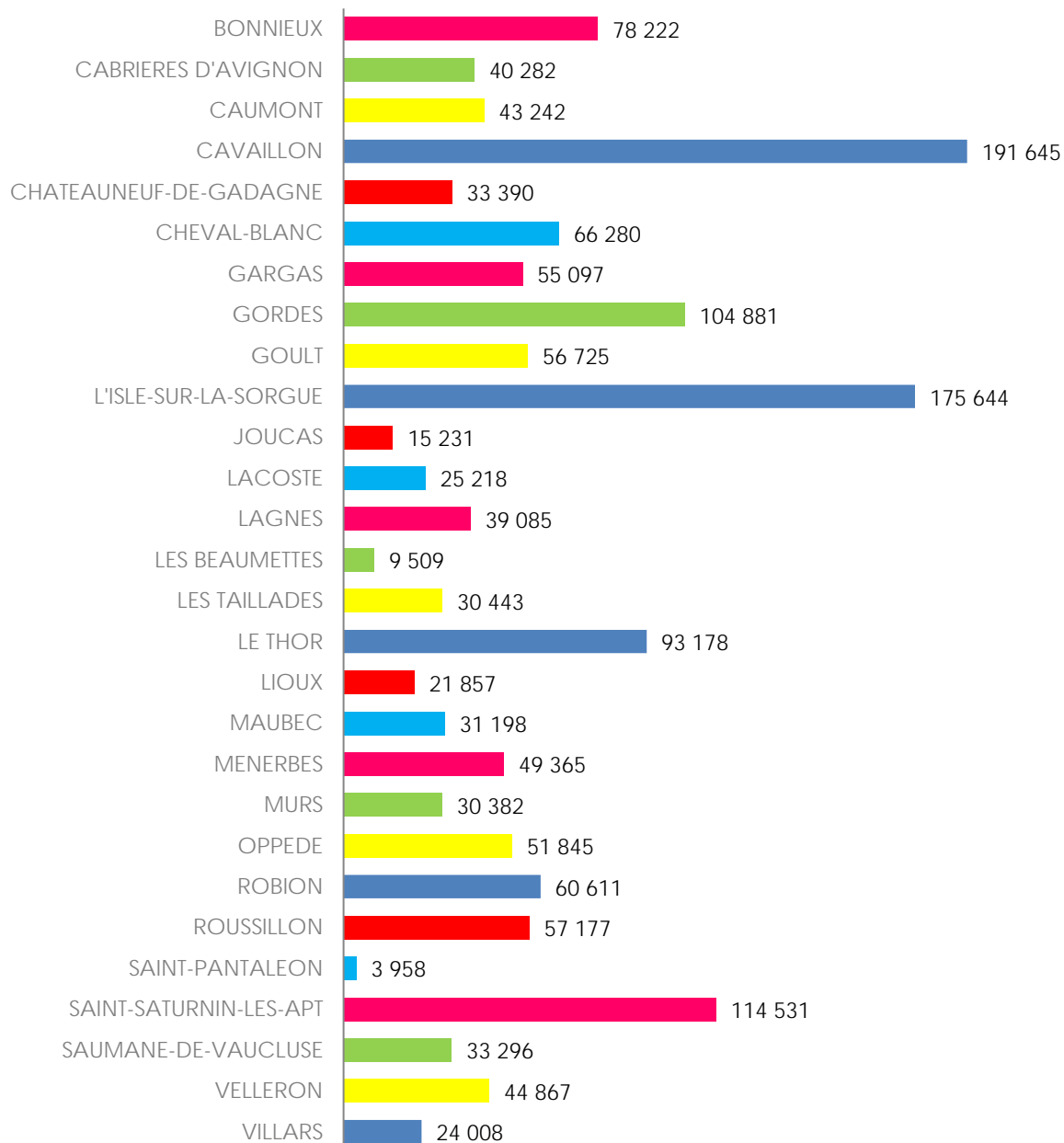
Linéaire de réseau (en ml) en dehors du périmètre syndical



Répartition du linéaire des canalisations par matériaux



Répartition du linéaire de canalisations par comm

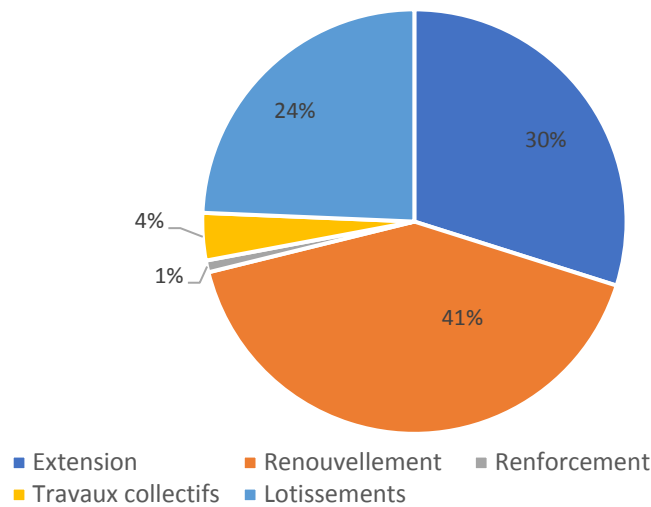


En 2020, 18 km de canalisation ont été posés.

Ce linéaire de réseau correspond aux :

- **extensions** de réseau financées par le Syndicat avec ou sans participation de tiers ;
- travaux de **renouvellement** de canalisations vétustes ou générant des problèmes de qualité par une conduite d'un diamètre identique ;
- travaux dits de **renforcement**, c'est-à-dire de remplacement de canalisations devenues insuffisantes par des conduites de diamètres supérieurs ;
- réseaux posés pour **alimenter des groupes d'habitations** dans le cadre de convention conclues entre le Syndicat et l'aménageur, financés par le lotisseur puis intégrés dans le réseau syndical ;
- travaux dits **collectifs** concernant des canalisations de refoulement.

Répartition par nature de travaux du linéaire posé en 2020



Les branchements et les compteurs

Les programmes de renouvellement des branchements plomb sont désormais achevés y compris sur la commune de Châteauneuf-de-Gadagne. SUEZ doit atteindre un objectif contractuel de **renouvellement de 600 branchements par an**. En 2020, SUEZ a renouvelé 587 branchements.

Chaque année, si le Concessionnaire procède au renouvellement de moins de 570 branchements par an, alors celui-ci s'engage à reverser à la Collectivité un montant correspondant à 1 331,00 € HT par branchement non renouvelé sous ce seuil

« plancher » ; si le Concessionnaire procède au renouvellement de plus de 630 branchements par an alors la Collectivité s'engage à abonder le compte de renouvellement des branchements à hauteur de 1 331,00 € HT par branchement renouvelé au-delà de ce seuil « plafond ».

Au total, travaux du Syndicat compris, 562 branchements neufs ont été créés et 909 renouvelés.

	Syndicat	SUEZ	Total
Branchements neufs	314	248	562
Dont lotissement	290	-	
Renouvellement de branchements	322	587	909
Dont branchements plomb	-	-	

*Dans le cadre du nouveau contrat de concession le Syndicat a décidé le déploiement de la **télérelève** sur l'ensemble du territoire syndical durant les trois premières années du contrat (2018-2021).*

Tous les compteurs de plus de 5 ans ont été renouvelés alors que ceux inférieurs à 5 ans ont été simplement équipés de la tête émettrice.

Au 31 décembre 2020, 48 999 compteurs ont été remplacés et/ou équipés soit 90 % du parc compteur.

Le Syndicat achète les compteurs et les fournit au délégataire qui les installe. Cela représente un investissement de 3,9 millions d'euros sur trois ans.

LA VENTE D'EAU

Population et abonnements

Le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux pourvoit aux besoins en eau de plus de 100 000 habitants résidant dans les 28 communes qu'il dessert. De type semi-rural, le territoire syndical est soumis à de fortes variations de population saisonnières liées au tourisme particulièrement développé sur la vallée du Calavon et le Pays des Sorgues et à la présence de nombreuses résidences secondaires.

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le nombre d'habitants desservis est désormais estimé sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée (recensements généraux ou complémentaires).

Nombre d'habitants desservis

(données INSEE de la population légale : population municipale et population comptée à part)

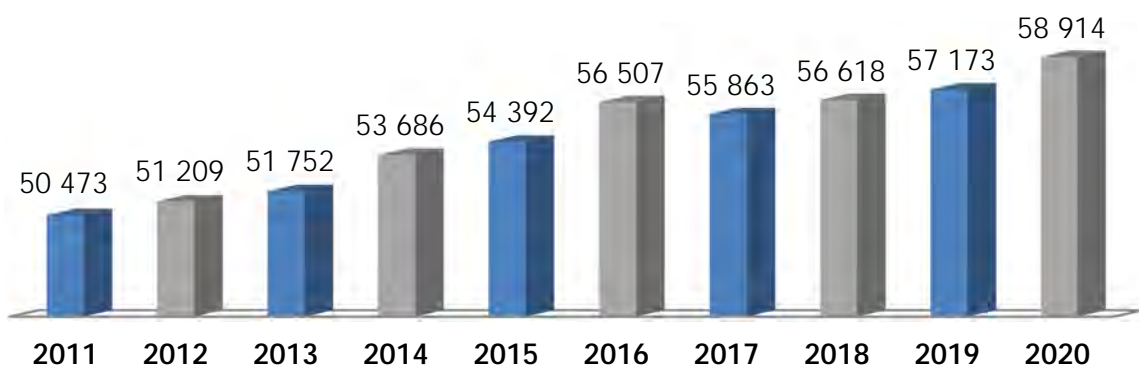
2017	2018	2019	2020
100 115	101 426	101 440	101 605

Le **nombre total d'abonnés** s'élève à **53 526** en 2020 pour 58 194 abonnements souscrits (hors vente en gros).

Le **nombre d'abonnements** a augmenté de près de 16,7 % sur les dix dernières années.

Avec la prise en compte de la population saisonnière, on peut estimer à 120 100 le nombre d'habitants desservis en 2020 (53 526 abonnés multiplié par un ratio de 2,24 habitants/abonné).

Evolution du nombre d'abonnements depuis 10 ans



L'augmentation du nombre d'abonnements résulte pour l'essentiel de l'individualisation des abonnements en habitat collectif et de la prise

en compte des unités de logements pour les équipements touristiques.

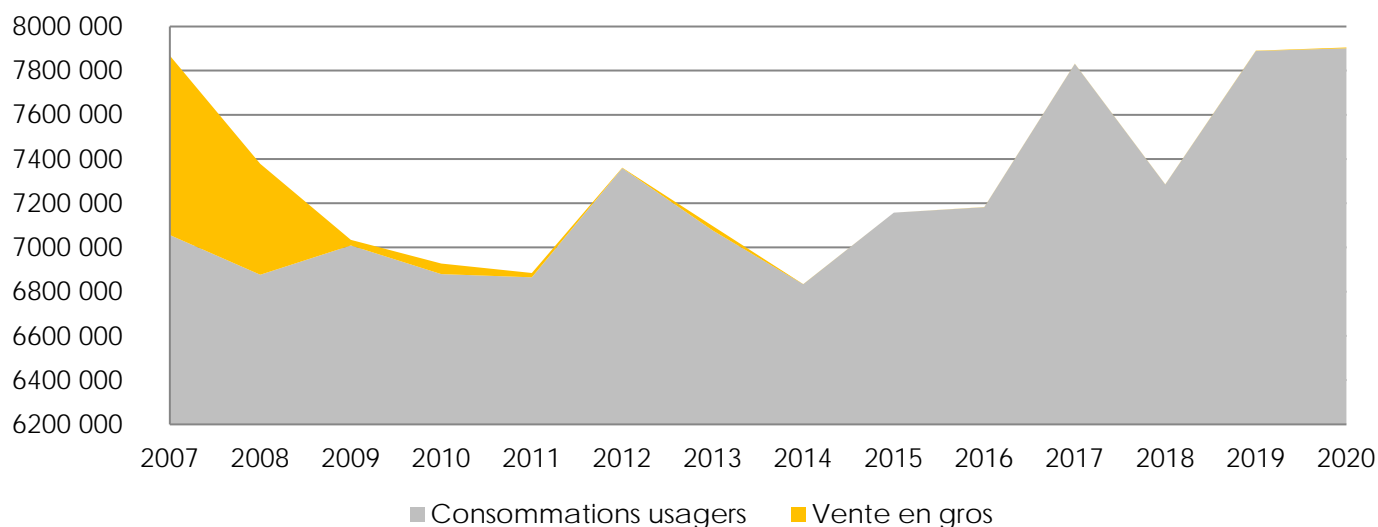
Le nombre d'abonnés par commune se décompose de la manière suivante :

Communes	Clients particuliers	Clients collectivités	Clients prof.	Total abonnés 2020	Total abonnés 2019
Bonnieux	1 132	27	92	1 251	1 246
Cabrières d'Avignon	1 020	22	68	1 110	1 105
Caumont-sur-Durance	2 145	38	77	2 260	2 040
Cavaillon	11 665	164	897	12 726	12 478
Châteauneuf-de-Gadagne	1 409	48	51	1 508	1 466
Cheval-Blanc	1 731	38	53	1 822	1 793
Gargas	1 608	30	93	1 731	1 723
Gordes	1 662	35	136	1 833	1 824
Goult	824	28	45	897	887
Isle-sur-la-Sorgue	9 673	144	538	10 355	10 140
Joucas	258	11	21	290	289
Lacoste	363	7	64	434	433
Lagnes	791	11	33	835	802
Le Thor	3 613	36	177	3 826	3 772
Les Beaumettes	176	7	24	207	198
Les Taillades	873	21	37	931	920
Lioux	177	5	12	194	198
Maubec	1 037	24	102	1 163	1 145
Ménerbes	761	19	59	839	816
Murs	376	17	15	408	403
Oppède	782	22	35	839	836
Robion	2 067	40	83	2 190	2 160
Roussillon	994	26	59	1 079	1 062
Saumane-de-Vaucluse	499	11	15	525	512
Saint-Pantaléon	126	6	6	138	137
Saint-Saturnin-lès-Apt	2 076	34	57	2 167	2 143
Velleron	1 398	29	37	1 464	1 420
Villars	479	12	13	504	500
TOTAL	49 715	912	2 899	53 526	52 448

La vente d'eau

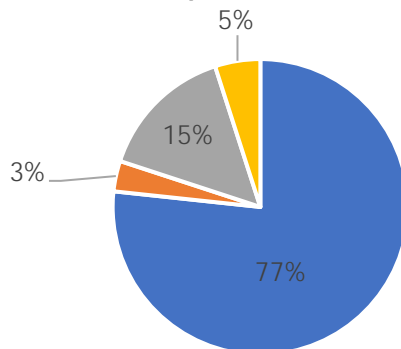
L'ensemble des volumes comptabilisés est stable en 2020. La variation est de 0,15 % par rapport à 2019, avec 7 901 045 m³ hors vente en gros (7 888 934 m³ en 2019). La vente en gros en 2020 s'élève à 808 m³.

Evolution des consommations



	2019	2020	variation
Volumes vendus aux particuliers	5 914 848 m ³	6 059 356 m ³	2,4 %
Volumes vendus aux collectivités	301 806 m ³	262 696 m ³	- 13,0 %
Volumes vendus aux professionnels	1 251 882 m ³	1 186 272 m ³	-5,2 %
Volumes totaux dégrévés	420 398 m ³	392 721 m ³	-6,6 %
Total volumes vendus hors VEG	7 888 934 m³	7 901 045 m³	0,15 %

Répartition des volumes vendus par famille d'abonnés (hors vente en gros)



- Volumes vendus aux particuliers
- Volumes vendus aux collectivités
- Volumes vendus aux professionnels
- Volumes totaux dégrévés



La consommation des usagers

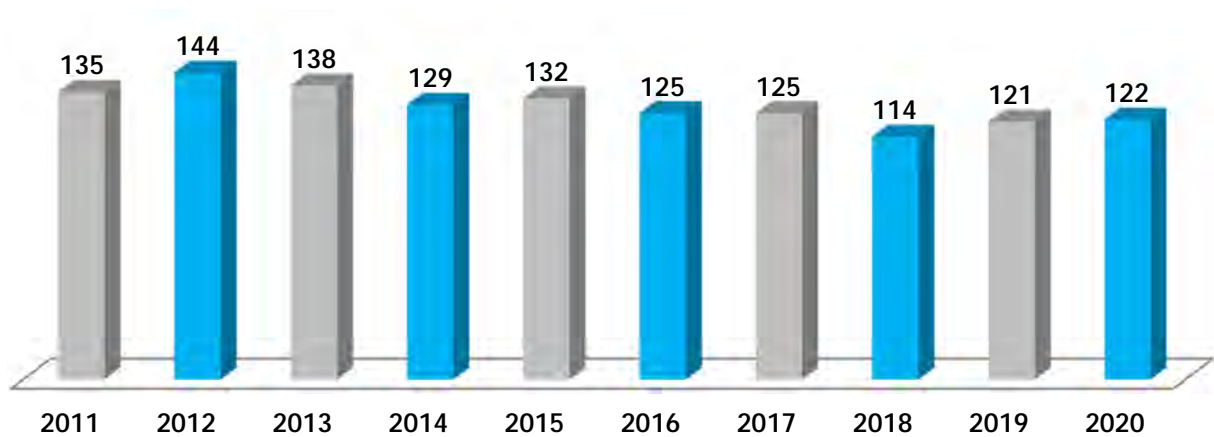
En 2020, la consommation annuelle moyenne par branchement **domestique** est stable par rapport à 2019 et s'élève à **122 m³**.

La disparité des consommations entre les communes du Haut et du Bas service demeure, les premières étant plus consommatrices en eau. La consommation

moyenne des communes du Bas Service s'élève à 118 m³ contre 170 m³ pour celles du Haut Service.

Celle de la commune de Châteauneuf-de-Gadagne s'établissant entre ces deux valeurs, à 134 m³.

Evolution de la consommation annuelle moyenne par abonnement domestique



Les **gros consommateurs** sont ceux dont les volumes dépassent 3 000 m³ par an. Le **nombre de clients gros consommateurs** hors vente

d'eau en gros est détaillé dans le tableau suivant.

2017	2018	2019	2020
144	131	141	148



Les consommations par commune se décomposent de la manière suivante :

<i>Communes</i>	<i>2020</i>	<i>2019</i>	<i>Variation en %</i>	<i>m³/an domestique</i>
<i>Bonnieux</i>	285 266	290 973	-1,96	193
<i>Cabrières d'Avignon</i>	233 815	218 076	7,22	185
<i>Caumont-sur-Durance</i>	243 231	224 933	8,13	100
<i>Cavaillon</i>	1 567 145	1 506 917	4,00	94
<i>Châteauneuf-de-Gadagne</i>	229 387	201 901	13,61	134
<i>Cheval-Blanc</i>	190 130	201 357	-5,58	96
<i>Gargas</i>	250 614	257 478	-2,67	116
<i>Gordes</i>	598 153	626 080	-4,46	279
<i>Goult</i>	173 461	177 280	-2,15	173
<i>Isle-sur-la-Sorgue</i>	1 254 837	1 341 821	-6,48	95
<i>Joucas</i>	73 215	74 091	-1,18	199
<i>Lacoste</i>	76 797	84 851	-9,49	171
<i>Lagnes</i>	142 721	143 920	-0,83	121
<i>Le Thor</i>	528 921	550 304	-3,89	113
<i>Les Beaumettes</i>	57 331	52 141	9,95	236
<i>Les Taillades</i>	111 317	115 954	-4,00	99
<i>Lioux</i>	36 061	30 145	19,63	175
<i>Maubec</i>	182 272	189 015	-3,57	111
<i>Ménerbes</i>	193 280	183 638	5,25	213
<i>Murs</i>	87 535	87 681	-0,17	199
<i>Oppède</i>	151 883	153 564	-1,09	164
<i>Robion</i>	282 437	285 637	-1,12	109
<i>Roussillon</i>	207 934	196 189	5,99	163
<i>Saumane de Vaucluse</i>	126 649	114 609	10,51	243
<i>Saint-Pantaléon</i>	16 923	17 296	-2,16	110
<i>Saint-Saturnin-lès-Apt</i>	369 855	344 439	7,38	149
<i>Velleron</i>	177 292	168 155	5,43	110
<i>Villars</i>	52 584	50 489	4,15	97
TOTAL m³	7 901 045	7 888 934	0,15	-



Ratio de facturation et volumes non facturés

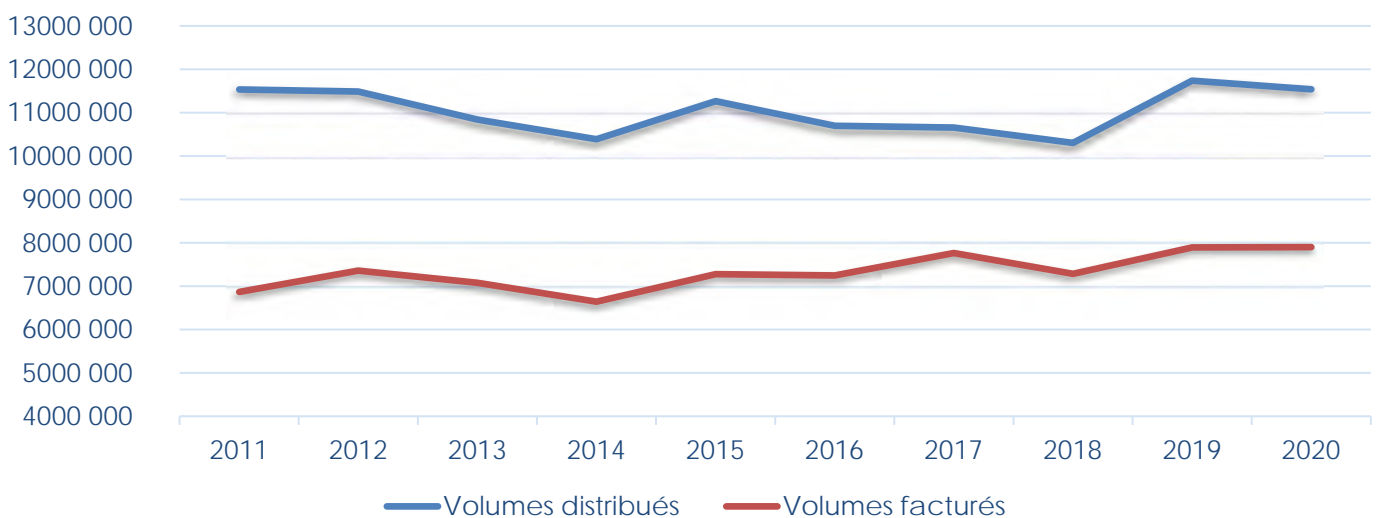
Le ratio global de facturation sur l'ensemble du territoire syndical s'améliore en 2020.

Il est en hausse sur les bas et haut services mais en baisse sur Châteauneuf-de-Gadagne.

Il s'établit, pour l'ensemble du réseau, à **68,5 % en 2020** contre 67,2 % l'année précédente.

	2016	2017	2018	2019	2020
Bas service	67,50 %	74,90 %	69,24 %	67,2 %	69,8 %
Haut service	66,00 %	70,20 %	70,94 %	65,5 %	68,1 %
Châteauneuf-de-Gadagne	92,00 %	81,40 %	97,33 %	96,3 %	90,9 %
Tous Services	67,7 %	72,8 %	70,7 %	67,2 %	68,5 %

Evolution des volumes distribués et des volumes facturés 2011-2020 en m³



Les volumes consommés autorisés mais non facturés

Le délégataire s'attache, depuis plusieurs années, à améliorer sa connaissance des volumes transitant dans le réseau et à quantifier, autant que faire se peut, les **volumes qui ne sont pas facturés mais dont**

l'usage est autorisé. Ces volumes s'élèvent à **92 013 m³** en 2020 contre 96 525 m³ en 2019.

Cette démarche, qui ne peut que reposer sur des estimations, s'inscrit dans l'objectif de réduction des pertes d'eau et d'amélioration du rendement de réseau.

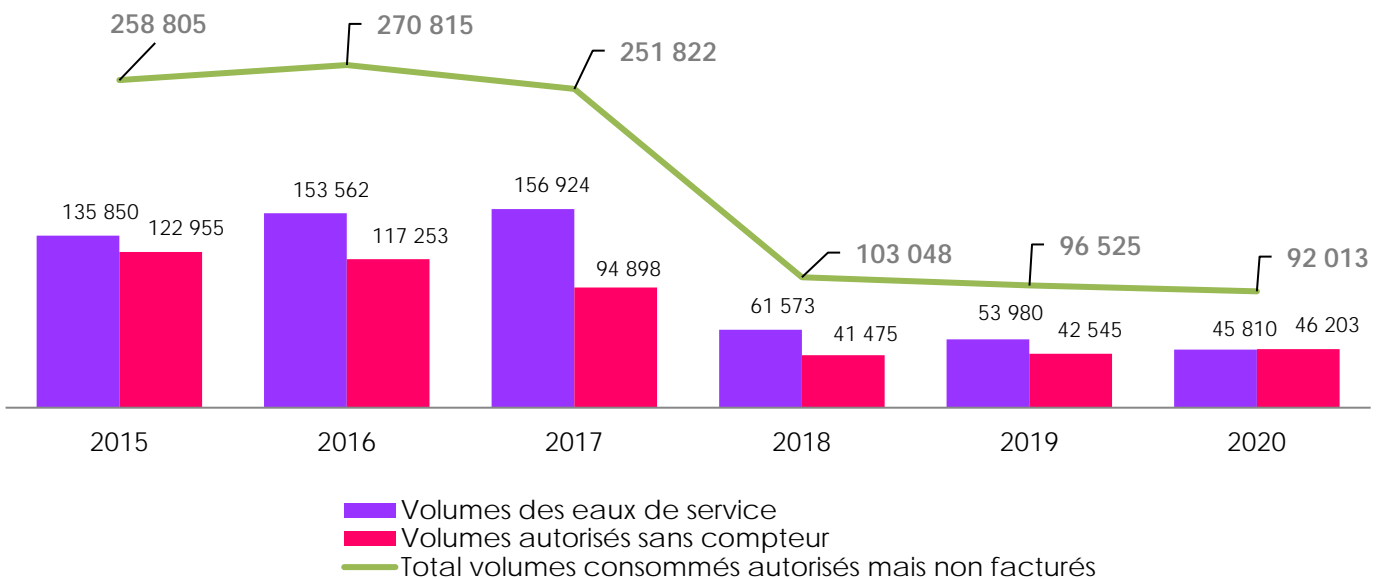
En effet, ce dernier indicateur intègre dans son calcul les volumes non facturés mais comptabilisés que sont les « eaux de service » et les volumes autorisés sans compteur.

Dans le nouveau contrat de concession, il a été demandé au délégataire d'estimer ces volumes conformément aux préconisations

officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Cette nouvelle méthode de calcul a entraîné une baisse de 60% de ces volumes entre 2017 et 2018 et a donc impacté directement le rendement.

Evolution et répartition des volumes consommés autorisés mais non facturés en m³



Les dégrèvements sur factures d'eau

Le Syndicat et SUEZ attribuent solidairement des dégrèvements sur factures d'eau dans diverses hypothèses.

Dès 1996, le Syndicat avait mis en place une procédure gracieuse permettant de soulager la facturation de l'utilisateur en cas de fuites sur le réseau privatif des abonnés.

Les dispositions de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, dite **loi Warsmann**, et de son décret d'application du 24 septembre 2012 sont venues substituer à ce dispositif un nouveau cadre légal en matière de facturation des personnes titulaires d'un abonnement pour la consommation d'eau d'une résidence principale en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Par ailleurs, le Syndicat a souhaité étendre le bénéfice du droit à l'écêtement de facture et à l'information en cas de consommation anormale aux **abonnés professionnels, dans des conditions plus restrictives que celles des particuliers**.

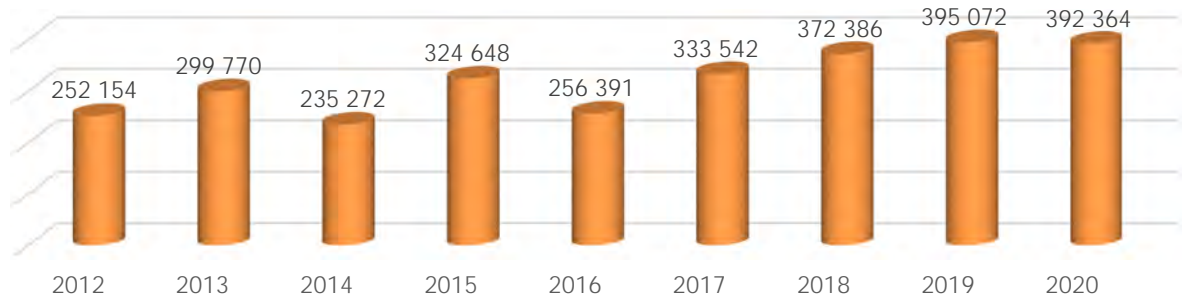
En outre, le Syndicat accorde **des avoirs techniques** pour les consommations d'eau inhabituelles, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat.

De même, certains abonnés, dont la situation ne relève d'aucun de ces dispositifs, ont pu bénéficier de **remises gracieuses** sur la facturation de l'eau.

Le volume global d'eau solidairement écrêté est stable en 2020. Il s'élève à **392 364 m³**, dont **46 398 m³** pour les avoirs techniques, **23 906 m³** pour les **écrêtements professionnels** et **976 m³** au titre des **remises gracieuses**.

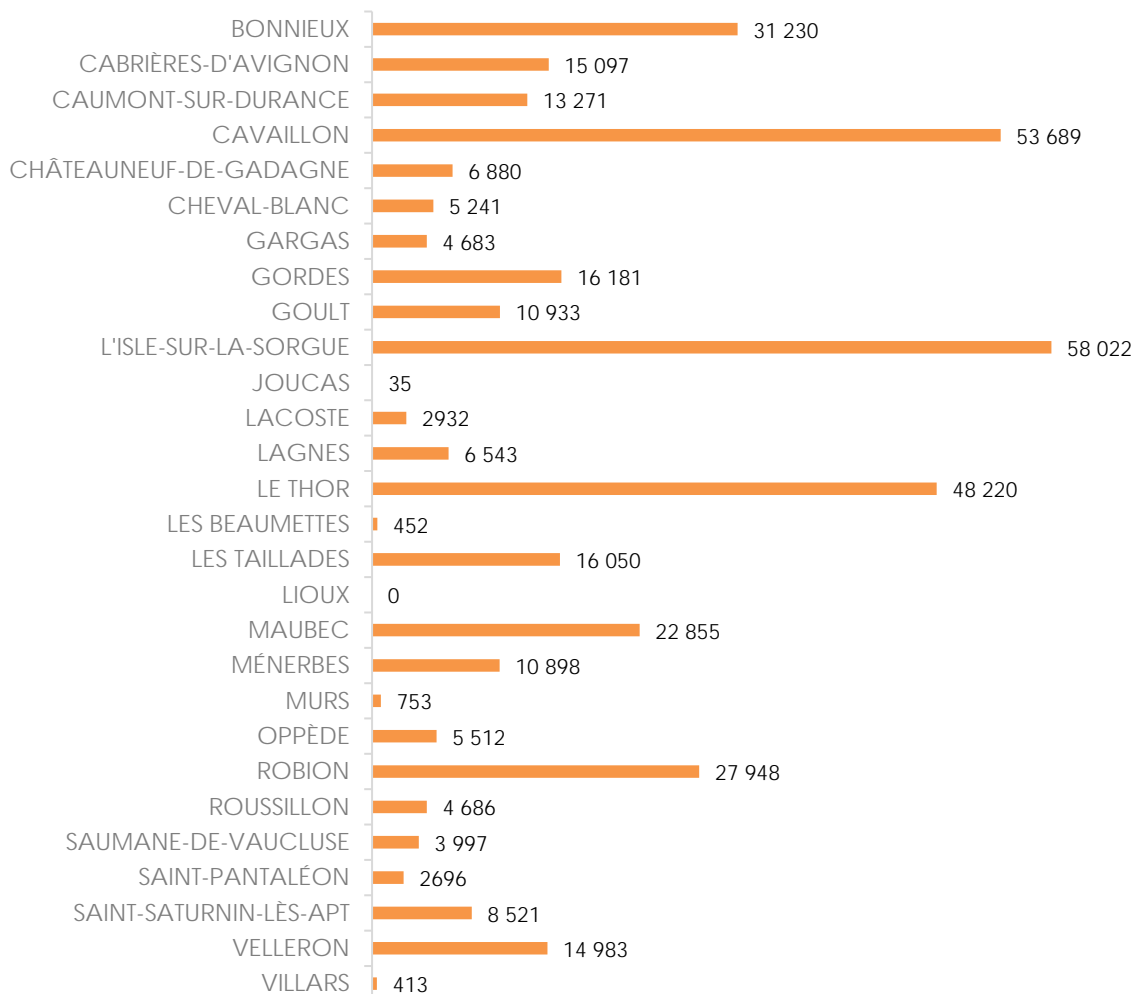
Les **321 084 m³** restants correspondent au dispositif de la **loi Warsmann**.

Evolution des volumes d'eau écrêtés par le Syndicat



Le délégataire accordant des gestes commerciaux sur sa seule part, le volume total dégrèvé est pour lui de **392 721 m³**.

Répartition des volumes dégrèvés - part délégataire (392 721 m³)



La vente d'eau en gros

Le Syndicat a conclu deux conventions de fourniture d'eau en gros. L'une avec la Communauté de Communes du Pays d'Apt pour l'alimentation de la Ville d'Apt ; l'autre avec la commune de Fontaine-de-Vaucluse.

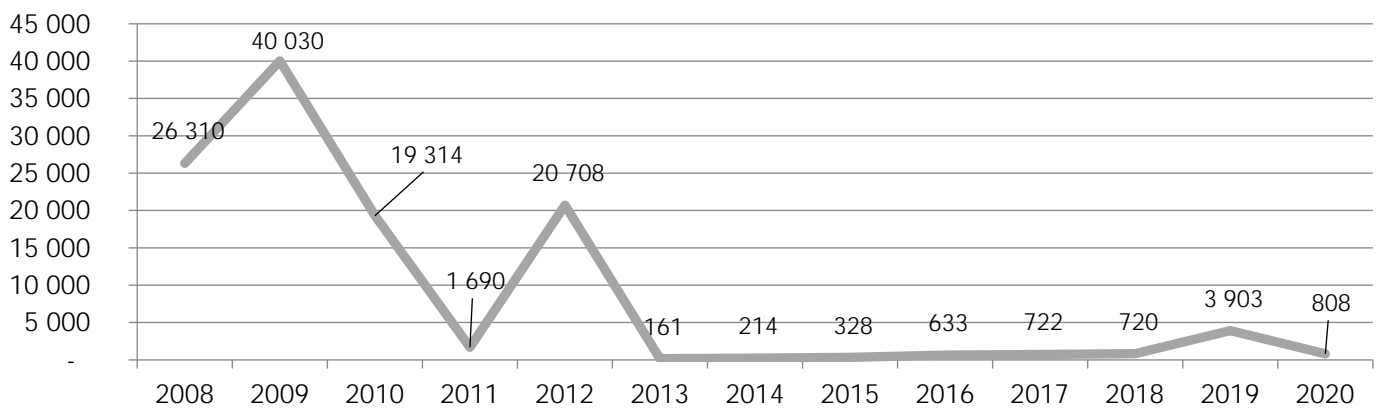
La convention avec la **CCPAL** a été renégociée en 2018. Outre les quelques abonnés du Syndicat résidant sur le secteur « Mauragne » de la commune d'Apt qui ont été « restitués » à la Communauté de

communes, compte tenu de la mise en service en mars 2006 du forage du Fangas, la vente d'eau en gros a désormais principalement un usage de secours.

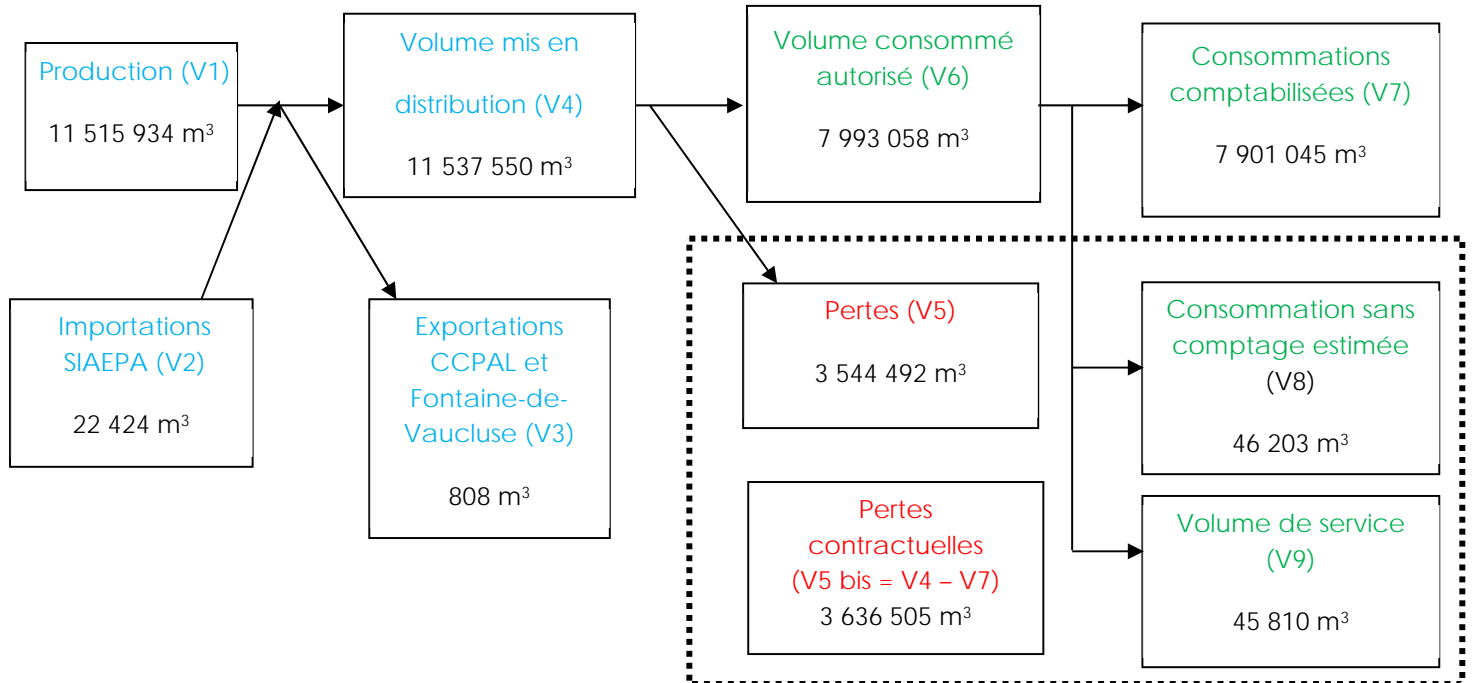
Le volume d'eau vendu en gros s'élève en 2020 à **808 m³** contre 3 903 m³ en 2019.

L'interconnexion avec le réseau de la commune de **Fontaine-de-Vaucluse** est opérationnelle depuis 2020. Aucun volume n'a été vendu en 2020.

Evolution des volumes vendus en gros



LA PERFORMANCE DU SERVICE :



La délégation de service public à SUEZ pour la période 2008-2018, avait fait de la réduction des pertes d'eau un objectif majeur du contrat.

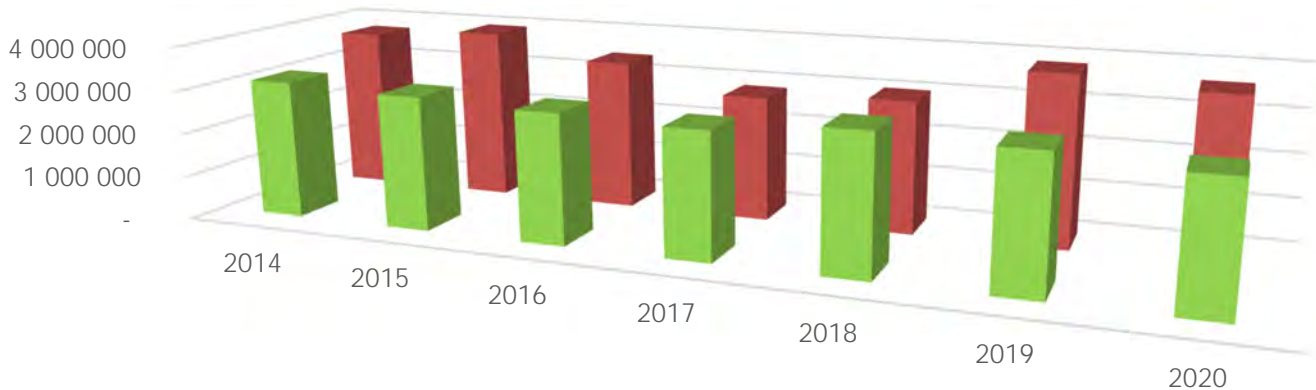
Les actions que SUEZ avait engagées en matière d'amélioration du rendement de réseau lui ont permis de réduire les volumes de pertes en eau de près de 2 000 000 m³ sur 10 ans.

Le contrat de concession 2018-2028 a redéfini de nouveaux objectifs en la matière. Ainsi, le délégataire s'est engagé sur un objectif de réduction des pertes d'eau de **1 411 000 m³** sur la durée du contrat.

La perte d'eau est définie à l'article 7.5 du contrat de concession comme étant la différence entre les volumes mis en distribution (V4) et les volumes comptabilisés aux compteurs des usagers (V7 : volume facturé y compris volume dégreuvé). Les consommations sans comptage estimées (V8) et les volumes de service (V9) ne sont pas pris en compte.

En 2020, le volume des pertes d'eau s'élève à **3 636 505 m³**. Il est inférieur à celui de l'année précédente (-5,41 % soit - 208 047 m³) mais **l'objectif annuel contractuel est non atteint. Le plafond des pertes est dépassé de 829 005 m³.**

Volume annuel maximum des pertes en eau en m³



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
■ Objectif	3 150 000	3 050 000	2 950 000	2 850 000	3 108 000	2 998 000	2 807 500
■ Réalisé	3 745 320	3 950 846	3 433 082	2 853 212	3 019 003	3 844 552	3 636 505

■ Objectif ■ Réalisé

Les moyens techniques mis en œuvre

Dans le cadre de la politique de réduction des pertes d'eau, un certain nombre de mesures techniques sont mises en œuvre tant par le Syndicat que par son délégataire.

C'est ainsi que **la sectorisation de l'ensemble du réseau de distribution**, par la mise en place d'appareils de mesure de débits permanents, est effective depuis fin 2011.

Cet outil permet, par un suivi en continu des débits de nuit par zone et des alarmes en temps réel, de cibler les secteurs de recherche de fuites.

Les moyens mis à disposition du délégataire pour traquer les fuites ont été renforcés en 2014 par le déploiement par le Syndicat, sur les communes les plus urbaines du Bas service d'une sectorisation complémentaire, avec financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En 2015 un programme de sectorisation a été élaboré dont les travaux ont débuté fin 2016 et ont été achevés en 2017, suivi en 2018 par un nouveau programme consistant à la pose de

débitmètres sur les réservoirs stratégiques du réseau.

En parallèle, le délégataire a mis en place un outil de gestion intelligent pour le suivi et l'analyse des débits de nuit de l'ensemble de ces secteurs via AQUADVANCED®.

Depuis 2009, SUEZ a développé le système « **AVERTIR** » sur les communes de Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue qui permet, grâce à 140 **capteurs acoustiques** (prélocalisateurs), une écoute permanente de 150 km de réseau. Le délégataire redéploie, en tant que de besoin, ce dispositif sur de nouveaux secteurs de ces communes.

Par ailleurs, une technique innovante de recherche de fuite au gaz traceur permet la détection de fuite et SUEZ s'est engagé à réaliser de la recherche de fuites sur un linéaire de 1 315 km/an en moyenne.

Dans le nouveau contrat de concession des engagements supplémentaires ont été pris :

- le Syndicat a acheté et mis à la disposition de l'exploitant **95 prélocalisateurs de fuites supplémentaires** qui sont opérationnels. C'est donc désormais 235 prélocalisateurs qui sont en service sur les communes de Le Thor, Caumont-sur-Durance, Cavaillon et l'Isle-sur-la-Sorgue ;
- SUEZ doit atteindre un objectif de **renouvellement de 600 branchements par an** ;
- le Syndicat et SUEZ se sont engagés à travailler conjointement sur un **programme de**

réduction de pression dont les investissements seront portés par le Syndicat. Après réalisation des études sur les secteurs de Cavaillon la première tranche des travaux a été réalisée ;

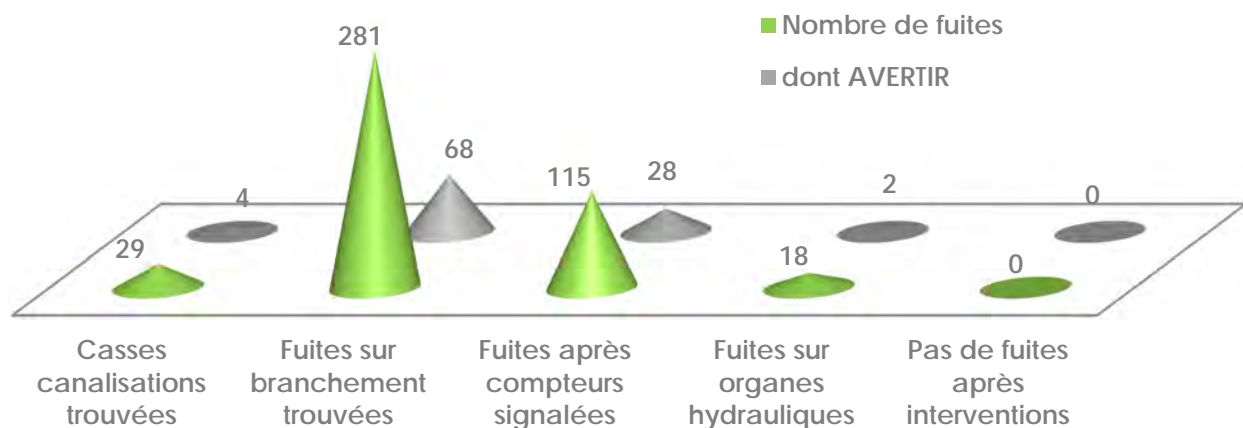
- enfin, le Syndicat a fait le choix ambitieux et novateur de déployer la **télérelève des compteurs sur l'ensemble du périmètre syndical** sur une période de trois ans 2018-2021.

Le bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles

Le bilan des recherches de fuites invisibles sur canalisations ou branchements de l'exploitant s'élève pour 2020 à **443 fuites trouvées, dont 102 au titre du dispositif « AVERTIR »** pour 1 301 km de réseau inspectés soit 80 % du réseau.

Le nombre de fuites trouvées, qui avait plus que doublé de 2015 (204 fuites) à 2016 (412 fuites), se maintient depuis 2017, **63 % d'entre elles sont des fuites sur branchements**.

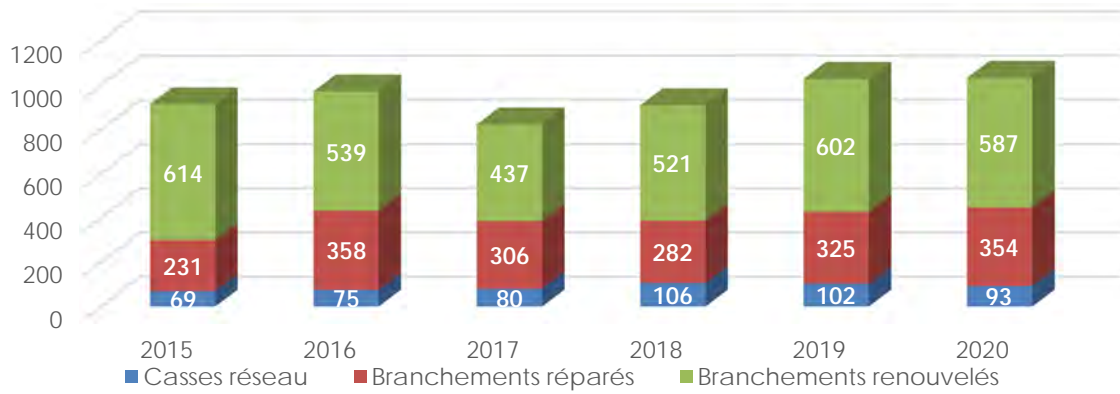
Bilan des campagnes de recherche de fuites invisibles



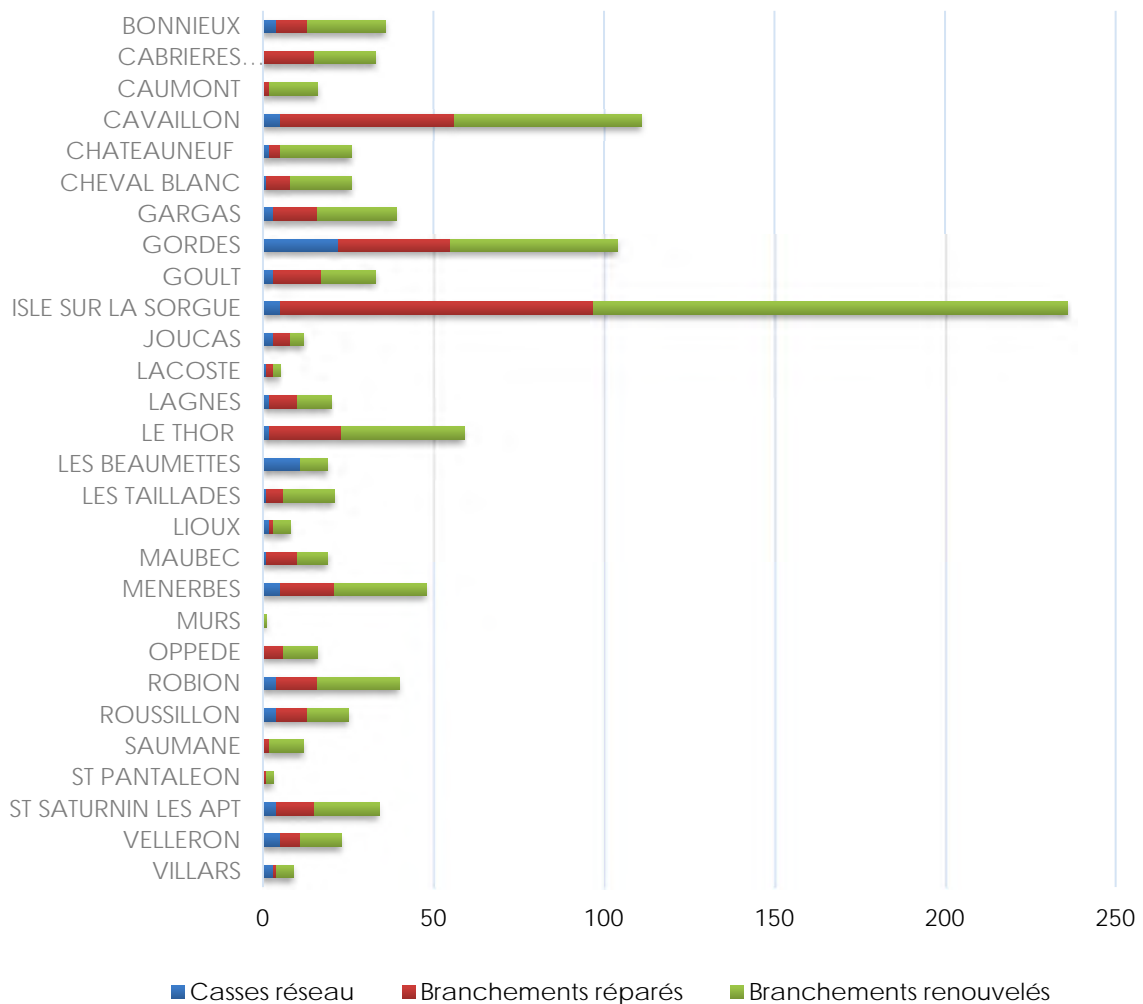
Le bilan des réparations de fuites

Le nombre total de fuites réparées par l'exploitant est stable avec **1034 interventions** contre 1029 en 2019.

Nature des réparations de fuites



Répartition des fuites par commune et par nature



La lutte contre les fraudes

L'exploitant s'attache également à rechercher les volumes non comptés liés aux fraudes. En 2020, il y a eu quatre cas de fraude constatés.

LE PRIX

Plusieurs services, une seule facture

La facture d'eau ne comprend pas seulement le coût de la production et de la distribution d'eau au robinet des consommateurs. Elle couvre également et pour plus de la moitié, le coût de la collecte et du traitement des eaux usées ainsi que des taxes et redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau et de l'Etat et qui ne relèvent pas du Syndicat Durance-Ventoux.

Elle se décompose en quatre parties :

La part « eau potable ». Ce service assuré par le Syndicat et son délégataire comprend le prélèvement de l'eau, son traitement, son acheminement jusqu'au domicile des usagers, les investissements sur le réseau, les contrôles de qualité et le service client ;

La part « assainissement ». Ce service, qui consiste à collecter puis dépolluer les eaux usées avant de pouvoir les restituer au milieu naturel relève des collectivités compétentes en matière d'assainissement.

Pourquoi le prix est différent d'un service à l'autre ?

Chaque service d'eau est rendu dans un contexte local donné, différent d'une collectivité locale à l'autre, et selon des choix propres à chaque collectivité.

Cela explique la difficulté de comparer les coûts afférents sans tenir compte de ces contextes particuliers.

Les services ont à gérer des coûts qui varient en fonction de facteurs géographiques et

La part « redevances ». Trois redevances apparaissent sur la facture : « préservation des ressources », « pollution » et « modernisation des réseaux ». Elles sont perçues par l'Agence de l'Eau pour financer les actions de protection et de restauration des milieux aquatiques et des ressources en eau.

A noter que la redevance « modernisation des réseaux » ne concerne pas le service public de l'eau potable.

L'Agence de l'Eau subventionne grâce à ces redevances les collectivités et les industriels en équipements de dépollution des eaux usées.

La part « TVA », au taux de 5,5 % qui relève de l'Etat.

Le Syndicat Durance-Ventoux applique un prix identique sur les 28 communes de son périmètre.

techniques, comme la nature de la ressource en eau, le type de traitement nécessaire pour la rendre potable et la densité de l'habitat.

Les coûts des services varient également en fonction des investissements réalisés par les collectivités locales, ainsi que du niveau de qualité et de performance choisi par la collectivité.

Modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service

Depuis de nombreuses années, le Syndicat, et plus récemment son délégataire, ont opté pour des tarifs de vente d'eau de type binôme.

Cela signifie qu'ils comprennent une part fixe annuelle (abonnement), proportionnelle au diamètre de compteur pour la seule part du délégataire depuis le 1^{er} janvier 2014, et une part proportionnelle liée à la consommation annuelle, qui se décline en 2 tranches.

Une **première tranche** pour les consommations de 0 à 60 m³ par semestre, qui correspond au besoin essentiel d'une famille de 4 personnes.

Une **seconde tranche** pour les consommations supérieures à 60 m³ par semestre pour les plus gros consommateurs, dite « tranche de confort ».

Tarifs usagers et industriels au 31/12/2020 en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Abonnement semestriel (compteur 15 mm)	9,50 €	14,61 €
Consommation (prix au m³) :		
de 0 à 60 m ³ /semestre	0,4060 €	0,4378 €
au-delà de 60 m ³ /semestre	0,8120 €	0,7047 €

Les autres tarifs, notamment d'accès au service, sont fixés par le règlement de service.

Les tarifs de base sont actualisés par le biais de la formule d'actualisation prévue au contrat pour le prix de l'eau.

Au 31 décembre 2020, **les frais d'accès au service, avec ou sans déplacement, s'élèvent à 66,82 € HT** (65,09 € HT en 2019).

Taxes et redevances au 31/12/2020

	Prix au m ³
Préservation des ressources en eau	0,0650 € HT
Lutte contre la pollution	0,27 € HT
T.V.A.	5,5 %

Tarifs vente en gros au 31/12/2020 - Communauté de communes Pays d'Apt Luberon en € HT

Nature	Syndicat	SUEZ
Prime fixe semestrielle	19 €	1 109,92 €
Consommation (prix au m³) :		
Mauragne		
de 0 à 60 m ³ /semestre	0,4060 €	0,4378 €
au-delà de 60 m ³ /semestre	0,8120 €	0,7047 €
Le Chêne	0,6090 €	0,3712 €

Tarifs vente en gros au 31/12/2020 – Fontaine-de-Vaucluse en € HT

<i>Nature</i>	<i>Syndicat</i>	<i>SUEZ</i>
<i>Prime fixe semestrielle PF 1</i>	951,00 €	443,63 €
<i>Prime fixe semestrielle PF 2</i>	9,50 €	-
<i>Consommation (prix au m3) :</i>	0,6090 €	0,3712 €



L'évolution de la facture

Pour une consommation de 120 m³, la facture annuelle a augmenté de **1,49 %**, passant de **242,70 € au 1^{er} janvier 2020 à 246,32 € au 1^{er} janvier 2021**.

Pour la part du délégataire, cette augmentation découle de l'application de la

formule de révision annuelle des prix prévue au contrat de concession.

Le Syndicat a quant à lui augmenté ses tarifs de 1% au 1^{er} janvier 2021 par délibération n°56-2020 du 8 décembre 2020.

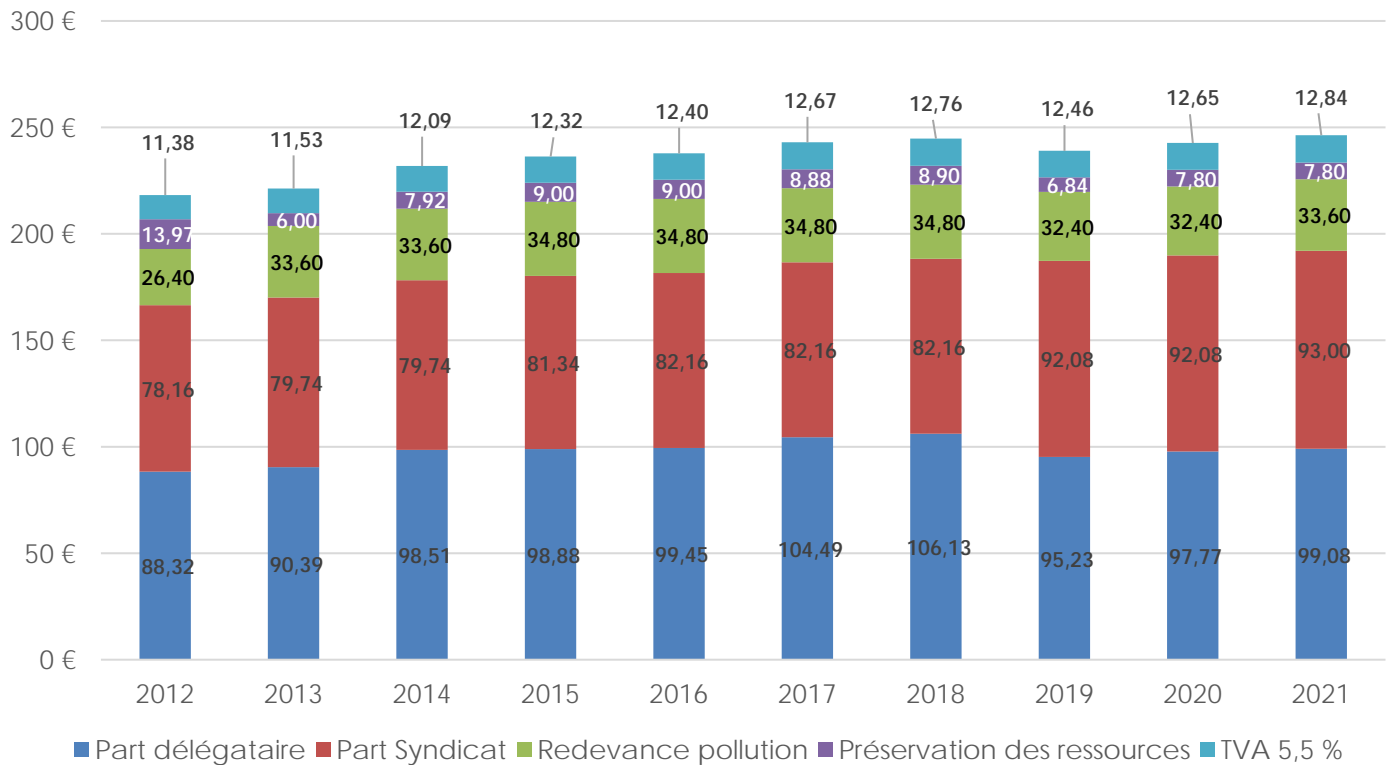
Distribution eau	01.01.2020	01.01.2021	Evolution 01-20/01-21
Part Délégataire			
Abonnement	29,22 €	29,60 €	
Consommation (0 à 60m ³)	26,27 €	26,62 €	
Consommation (> 60 m ³)	42,28 €	42,86 €	
Sous-total 1	97,77 €	99,08 €	1,34%
Part Collectivité			
Abonnement	19,00 €	19,19 €	
Consommation (0 à 60 m ³)	24,36 €	24,60 €	
Consommation (> 60 m ³)	48,72 €	49,21 €	
Sous-total 2	92,08 €	93,00 €	1,00%
Total eau (hors taxes) / an	189,85 €	192,08 €	1,18%
<i>Prix moyen au m³</i>	<i>1,5821 €</i>	<i>1,6007 €</i>	

Redevances			
Préservation ressources	7,80 €	7,80 €	
Lutte contre la pollution	32,40 €	33,60 €	3,70%
Total redevances (hors taxes) / an	40,20 €	41,40 €	2,99%
<i>Prix moyen au m³</i>	<i>0,3350 €</i>	<i>0,3450 €</i>	

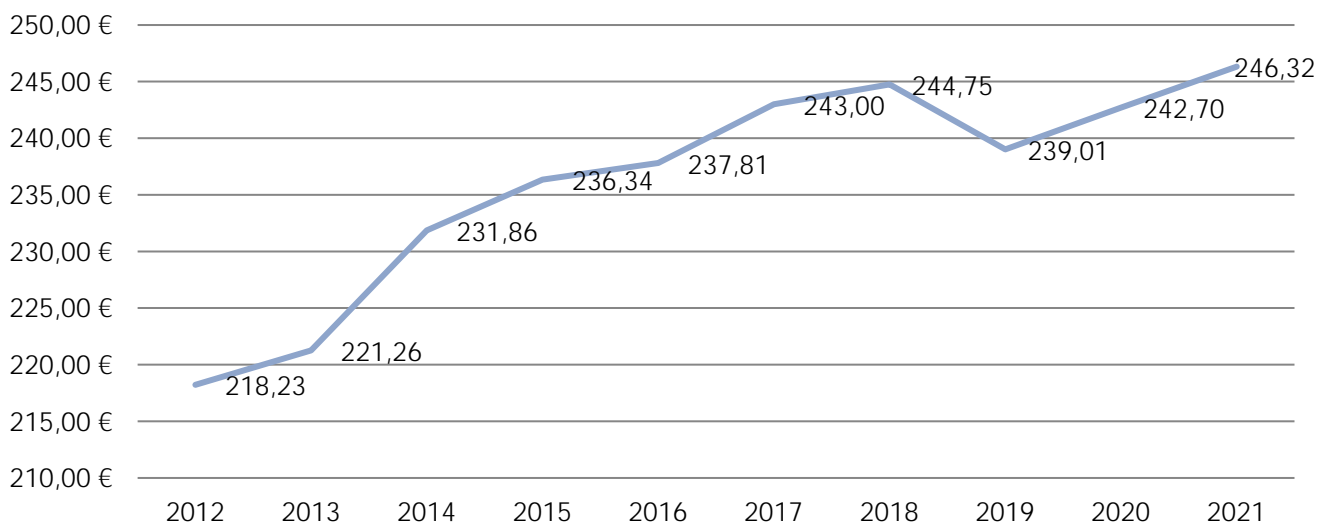
Total général (hors TVA) / an	230,05 €	233,48 €	1,49%
<i>Prix moyen au m³</i>	<i>1,9171 €</i>	<i>1,9457 €</i>	
TVA (5,5%)	12,65 €	12,84 €	
Total général TTC / an	242,70 €	246,32 €	1,49%
<i>Prix moyen au m³</i>	<i>2,0225 €</i>	<i>2,0527 €</i>	

Comment la facture a-t-elle évolué depuis 2012 ?

Evolution comparée de la facture et de ses composantes 2012-2021



Evolution du montant de la facture 120 m³ de 2012 à 2021



La part correspondant au service public de distribution, c'est-à-dire celle du Syndicat Durance-Ventoux et de son délégataire, a augmenté de 25 % au cours des dix dernières

années. Des deux composantes de ce prix, la part revenant au Syndicat est celle qui connaît l'augmentation la plus modérée (23 % contre 27 % pour le délégataire).

Cette augmentation est la résultante de diverses évolutions successives, à savoir :

- La modification de la structure tarifaire de la surtaxe syndicale entre 2007 et 2008 ; la première tranche de facturation s'appliquant depuis aux consommations jusqu'à 60 m³/semestre au lieu de 100 m³/an ;
- L'alignement de la structure tarifaire du délégataire sur celle du Syndicat dans le contrat entré en vigueur le 1^{er} mars 2008, avec la mise en place des deux tranches de facturation, inexistantes auparavant ;
- Les évolutions contractuelles dans le cadre des avenants négociés avec l'exploitant sur la période 2008-2018 ;

- L'entrée en vigueur de la grille tarifaire du nouveau contrat de concession en mars 2018 ;
- L'application annuelle de la formule contractuelle de révision des prix.

La part « taxes et redevances », progresse, quant à elle de 21 % sur la même période.

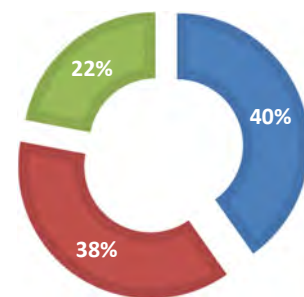
Au 1er juillet 2021, une augmentation tarifaire a été appliquée dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat de concession. La facture 120 m³ passant de 246,32 € TTC à 250,53 € TTC.

Comment se décompose la facture ?

Dans un esprit de maîtrise du prix du service de l'eau et pour répondre à l'objectif « d'une meilleure utilisation de la ressource par les usagers », au sens de la loi n° 2006-1772 du 30 Septembre 2006 relative à l'eau et les milieux aquatiques, l'arrêté du 6 Août 2007 limite, à compter du 1^{er} janvier 2012, le poids de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé à moins de 30 %, pour une consommation de référence de 120 m³. **L'abonnement représente 21 % de la facture de référence au 1^{er} janvier 2021.**

Décomposition de la facture annuelle
120 m³ au 1er janvier 2021

■ Part délégataire ■ Part Syndicat ■ Redevances et TVA



L'eau paye l'eau

Le financement du service public de l'eau potable est exclusivement assuré par l'utilisateur ; c'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le Syndicat Durance-

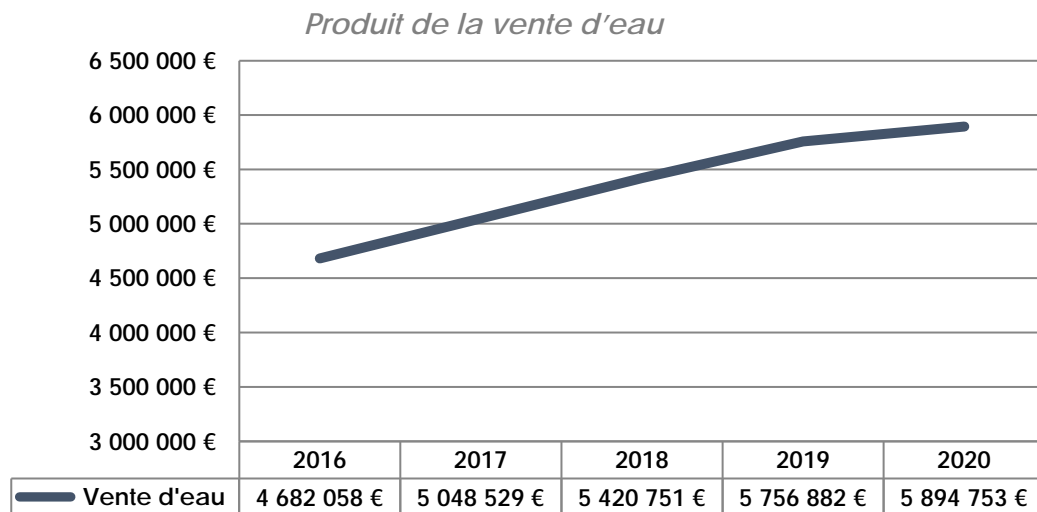
Ventoux ne perçoit aucune participation des collectivités membres. L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.

Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation du service sont essentiellement constituées du produit de la vente d'eau, des offres de concours versées par les particuliers et aménageurs publics et privés dans le cadre des extensions et lotissements ainsi que de subventions du

Département de Vaucluse ou de l'Agence de l'Eau.

Ces recettes s'élèvent à **5 984 450 €** pour 2020. Elles proviennent à **94 % de la vente d'eau**.



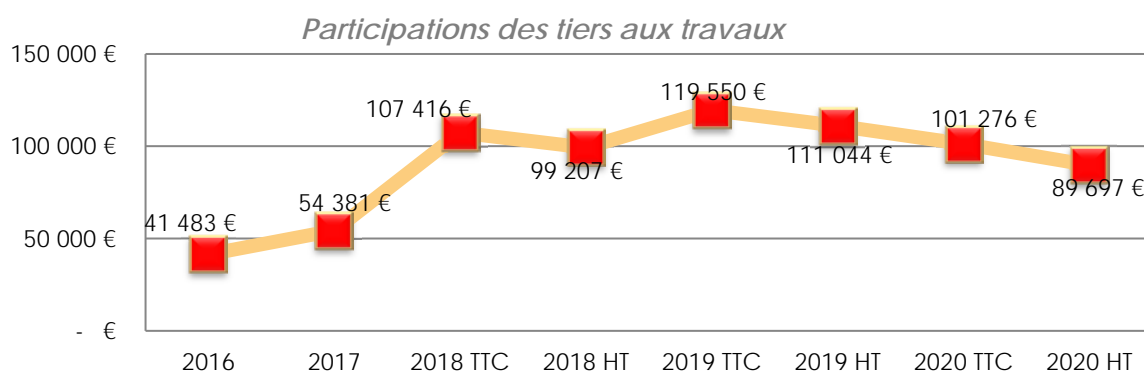
Le produit de la vente d'eau a été stable en 2020 (+2%). Sur notre territoire l'impact de la crise sanitaire a été moindre, la consommation domestique a compensé la baisse des consommations des abonnés professionnels.

Le produit annuel moyen encaissé sur les 5 dernières années est de 5 360 594 €.

Les **subventions** perçues en 2020 s'élèvent à **52 470 €**. L'encours des subventions à

percevoir à l'avancement des travaux est de **1 081 055 €** au 31/12/2020.

Les recettes liées aux **participations des tiers** (offre de concours pour extension, branchements neufs dans le cadre des programmes d'extension) qui avaient été en légère hausse en 2019 en raison du programme 2018 d'extensions de réseau, reculent à **89 697 €**.





Les investissements

Les recettes du Syndicat sont destinées essentiellement au financement d'opérations d'équipement.

Sur **4 296 760 € HT de dépenses d'équipement en 2020** (6 643 079 € HT en 2019), 2 647 597 € HT ont été consacrés aux travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement de réseau.

COMMUNE	€ HT	COMMUNE	€ HT
BONNIEUX	67 383 €	LACOSTE	185 483 €
CABRIERES D'AVIGNON	252 294 €	LAGNES	43 502 €
CAUMONT	24 877 €	LE THOR	309 414 €
CAVAILLON	222 889 €	LIoux	254 529 €
CHATEAUNEUF-DE-Gne	89 201 €	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	506 884 €
CHEVAL-BLANC	55 864 €	MENERBES	182 366 €
GARGAS	85 512 €	ROBION	24 034 €
GORDES	118 834 €	ROUSSILLON	224 531 €

Les **frais de maîtrise d'œuvre** nécessaires à la réalisation de ces investissements s'élèvent à **118 273 €** (maîtrise d'œuvre externe et valorisation de la maîtrise d'œuvre interne).

Le **montant des crédits de report (RAR)** sur le budget 2021 (programmes d'investissements

engagés comptablement mais non terminés au 31 décembre 2020) est, quant à lui, de **2 097 859,69 €**.

La **dotation aux amortissements** s'élève pour l'exercice 2020, à **3 241 511 €**.

Les opérations d'équipement spécifiques :

Les opérations d'équipement 2020



Les opérations soldées

CRÉATION DU MOYEN SERVICE RÉSERVOIR DES TAILLADES ET STATION DE REPRISE DE CAVAILLON 50 298 € HT
CAVAILLON / RENFORCEMENT ROUTE DES TAILLADES 19 132 €
SAUMANE – RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE POMPAGE 8 290 €
TRAVAUX DIVERS 19 324 €

18/05/2021

Comité syndical | 1

Les opérations d'équipement 2020



Les principales opérations achevées à solder comptablement en 2021

RENFORCEMENT DU REFOULEMENT STATION PONT JULIEN / SAINT FRANÇOIS 128 875 € HT (38 673 € HT RAR BP 2021)
EQUIPEMENT DU FORAGE DES PONTS A CHEVAL-BLANC 47 028 € HT (3 000 € HT RAR BP 2021)

18/05/2021

Comité syndical | 23



Les opérations d'équipement 2020



Les principales opérations démarrées ou poursuivies

PROGRAMME DE RÉDUCTION DE PRESSION CAVAILLON / CHEVAL-BLANC
 63 203 € HT

RENFORCEMENT CHEMIN DU MITAN CAVAILLON
 8 960 € HT (4 584 € HT RAR & 535 146 € HT BP 2021)

SAINT-SATURNIN SECTEUR MONTAGNE
 5 346 € HT (4 335 € HT RAR & 260 000 € HT BP 2021)

RENFORCEMENT / SÉCURISATION BAS SERVICE – L'ISLE OUEST
 3 350 € HT (5 255 € HT RAR & 1 394 745 € HT BP 2021)

18/05/2021

Comité syndical | 24

Les opérations d'équipement 2020



TÉLÉRELÈVE
 ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET COMPTEURS ÉQUIPÉS
 1 060 972 € HT (339 028 € HT RAR + 500 000 € HT BP 2021)

Avancement au 31 mars 2021

Installation des compteurs / émetteurs: 53 611 compteurs changés ou équipés (98 % du parc)

CHEVAL-BLANC	100 %
LES TAILLADES	99 %
ROBION	98 %
MAU BEC	99 %
OPPEDE	97 %
CAU MONT	98 %
CHATEAU NEUF DE GADAGNE	98 %
MENERBES	98 %
LACOSTE	96 %
BONNIEUX	96 %
GOU LT	96 %
LES BEAUMETTES	93 %
SAINTPANTALEON	96 %
VELLERON	98 %

Service
 alerte fuite
 activé pour
 tous les
 abonnés

LETHOR	100 %
CAVAILLON	97 %
GORDES	97 %
SAU MANE	98 %
LAGNES	98 %
CABRIERES D'AVIGNON	98 %
ROUSSILLON	98 %
GARGAS	97 %
VILLARS	99 %
JOU CAS	96 %
L'ISLE SUR LASORGUE	98 %
MURS	95 %
LIoux	99 %
SAINTSATURNIN LES APT	99 %

Installation des récepteurs: 61 concentrateurs sur 64 sont posés, 3 en cours d'instruction

18/05/2021

Comité syndical | 25



La dette de la collectivité

L'endettement du Syndicat Durance-Ventoux s'établit comme suit au 31 décembre 2020 :

		2020
Encours de la dette au 31/12/2020		976 655,25 €
Annuités payées en 2020		239 541,96 €
dont	Intérêts	16 123,29 €
	Capital	223 418,67 €

En 2019, le Syndicat a négocié un réaménagement de la dette avec le Crédit Agricole : remboursement anticipé d'1 million € avec passage en taux fixe sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €.

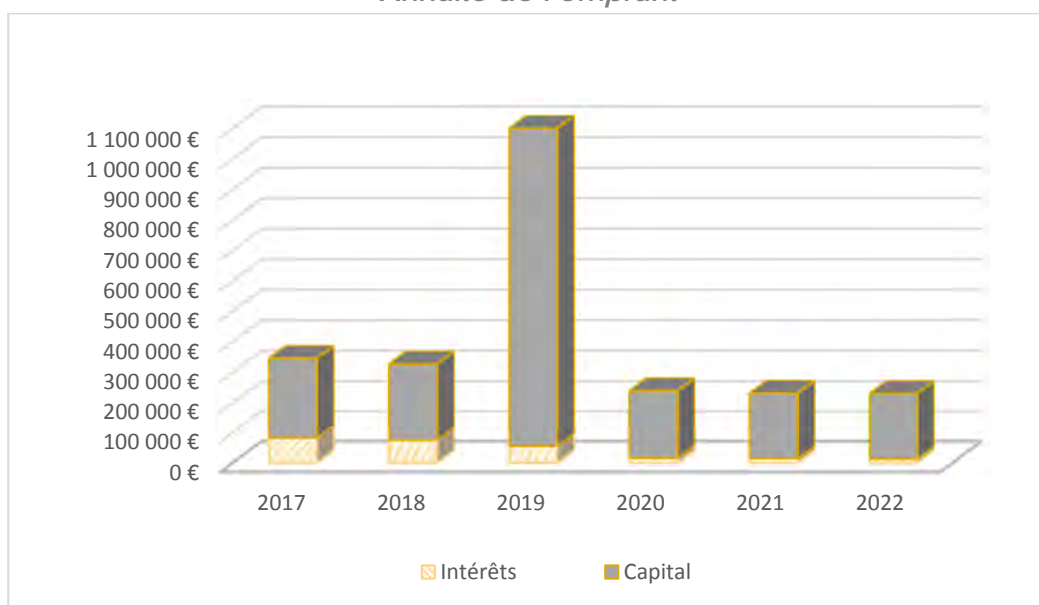
Ce désendettement partiel anticipé a été réalisé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève).

Le taux d'intérêts a été négocié à 0,49 %. Les frais et intérêts cumulés s'élèveront à 12 516 € pour la durée restant à courir.

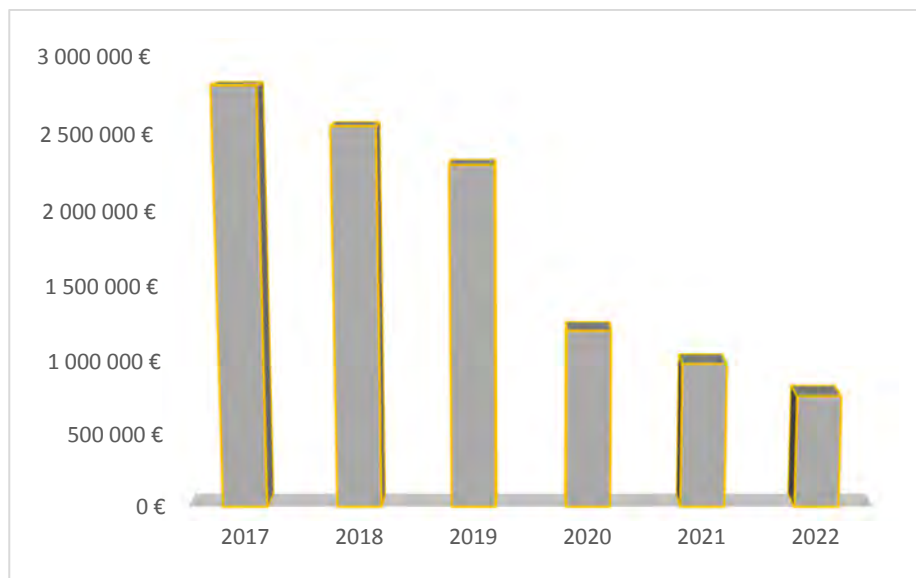
La durée d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an. Il s'agit d'une durée théorique pour rembourser la dette si la collectivité affectait la totalité de l'autofinancement dégagé par le service à ce remboursement.

Le niveau d'endettement moyen des services d'eau potable en France est de 3,2 ans (source : étude BIPE 2019 ; Les services publics d'eau et d'assainissement en France). L'encours de la dette du Syndicat est de **18 € par abonné**.

Annuité de l'emprunt



Capital restant dû au 31/12/2020



LA QUALITE DU SERVICE

Face aux exigences de la réglementation et des consommateurs, la qualité de l'eau et la relation clientèle sont au cœur des

La qualité de l'eau

En 2020, la qualité de l'eau distribuée s'est avérée être excellente.

L'eau brute, qui provient des nappes alluviales de la Durance et de la plaine des Sorgues, est, dès son prélèvement, de bonne qualité.

A noter que depuis 2010 la ressource alimentant la commune de Châteauneuf-de-Gadagne continue à faire l'objet d'une surveillance particulière suite à la

Une filière de traitement adaptée

Pour garantir cette qualité, le travail porte, en premier lieu, sur les unités de productions de Cavaillon et de Cheval-Blanc, qui sont équipées d'un dispositif de traitement de l'eau.

L'eau brute est désinfectée au chlore gazeux.

Le débit de désinfectant injecté dans les stations de production est asservi au débit d'eau pompée puis ajusté au cours du parcours de l'eau au niveau de 6 stations intermédiaires de retraitement pour une bonne rémanence du désinfectant jusqu'aux extrémités du réseau.

Des captages protégés

Les différentes lois sur l'eau imposent aux collectivités de mettre en place des périmètres de protection autour de leurs captages, périmètres qui sont de trois types.

*Le **périmètre immédiat**, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé.*

préoccupations du Syndicat Durance-Ventoux.

contamination à l'Ethyl Tertio Butyl Ether (E.T.B.E.) survenue en 2009.

Cette qualité est renforcée par l'utilisation d'une filière de traitement adaptée et garantie par des captages protégés.

Par ailleurs, comme tout produit alimentaire, l'eau est placée sous haute surveillance et fait l'objet de contrôles rigoureux.

Le système de report de mesure du taux de chlore en continu vers le logiciel de supervision TOPKAPI est opérationnel sur l'ensemble des installations.

Avec l'application du plan VIGIPIRATE renforcé, toujours en vigueur, le taux de désinfectant a été sensiblement augmenté, ce qui peut provoquer une éventuelle gêne chez les usagers situés à proximité des stations de production.

*Le **périmètre rapproché**, qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage.*

*Le **périmètre éloigné**, qui peut aussi faire l'objet de restriction d'usage, toutefois moins sévères, compte tenu de l'éloignement de la ressource.*

Les quatre zones de captage du Syndicat sont dotées de leurs périmètres de protection.



La qualité de l'eau sous contrôle

Deux niveaux de contrôle garantissent en permanence la qualité de l'eau potable distribuée aux consommateurs.

Le contrôle officiel, contrôle sanitaire, assuré par l'Agence Régionale de la Santé qui vérifie, depuis 2004, 54 paramètres définis par le Code de la Santé Publique.

La surveillance sanitaire, conduite par le délégataire du Syndicat.

Ces contrôles, confiés à des laboratoires agréés par le ministère de la Santé, portent à la fois sur la ressource puisée et l'eau en sortie de station ainsi que sur l'eau distribuée en différents points de prélèvement sélectionnés par les autorités sanitaires et répartis sur le territoire syndical.

La qualité de l'eau est ainsi appréciée par le suivi de paramètres portant sur :

- la qualité organoleptique ;
- la qualité physico-chimique liée à la structure naturelle des eaux ;
- les substances indésirables ;
- les substances toxiques ;
- les pesticides et produits apparentés ;
- la qualité microbiologique.

L'ARS élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue. Cette synthèse est adressée une fois par an aux abonnés du Syndicat Durance-Ventoux, par une note jointe à la facture.

En 2020, le nombre total d'analyses réalisées est de 692.

Contrôle sanitaire – ARS				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	6	-	6	-
Unités de production	33	-	32	-
Unités de distribution	181	-	180	-
TOTAL	220		218	
TAUX DE CONFORMITE	100 %		100 %	

Autosurveillance – SUEZ				
	Analyses physico-chimiques		Analyses bactériologiques	
	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes	Nbre de prélèvements	Prélèvements non-conformes
Ressources	18	-	14	-
Unités de production	45	-	16	-
Unités de distribution	91	-	70	-
TOTAL	154		100	
TAUX DE CONFORMITE	100 %		100 %	

En 2020, sur l'ensemble du périmètre syndical, **15 paramètres hors référence ont révélé des anomalies ne remettant pas en cause la qualité de l'eau** (ex. : température, turbidité, conductivité, équilibre calco-carbonique, ...).

Les problèmes de turbidité liés à la vétusté de certaines canalisations, à des fonctionnements hydrauliques exceptionnels (remise en eau, exercices de sécurité incendie...) ne sont pas tous résolus.

La dureté élevée de l'eau distribuée, dont la qualité demeure cependant conforme aux

normes, résulte des caractéristiques géologiques des aquifères dans lesquels elle est prélevée.

Enfin, pour garantir la qualité de l'eau lors de la mise en service de nouvelles canalisations, des **analyses bactériologiques** sont **réalisées par le Syndicat** avant leur raccordement ; les prélèvements sont effectués par les agents du Syndicat et analysés par le Laboratoire Tétrabio à Coustellet ou Enixus à Martigues. En 2020, **76 analyses** ont été réalisées dans ce cadre.

La mesure du service aux usagers

Pour mesurer la satisfaction des usagers du service de l'eau, le Syndicat Durance-Ventoux a contractualisé, dans la convention de délégation de service public de 2018-2028 un certain nombre d'engagements, sous forme

d'indicateurs portant sur les prestations fournies aux abonnés par l'exploitant. Ces indicateurs vont au-delà des indicateurs de performance définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Les indicateurs contractuels

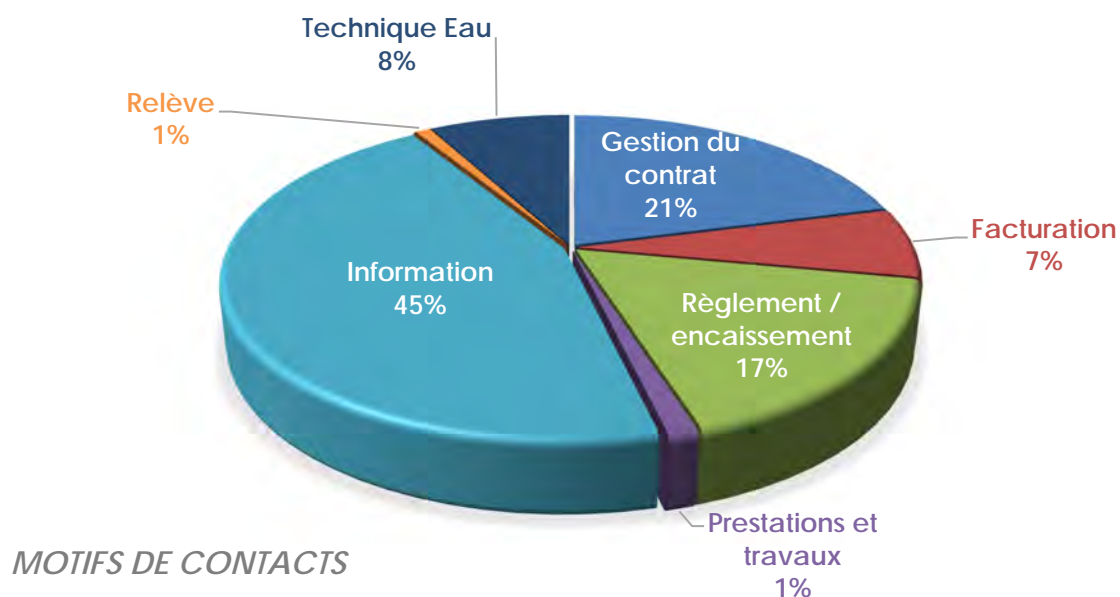
Ils visent particulièrement à encadrer les délais de réponse ou d'intervention auprès des abonnés.

D'autres indicateurs concernent le niveau et la rapidité des prises en charge des appels par le centre relation clientèle.

Indicateurs de qualité (hors indicateurs réglementaires)	2017	2018	2019	2020
Taux de réponses au courrier dans les 5 jours calendaires	79,2 %	71%	82 %	86,5 %
Taux de prise d'appels	77,5 %	87 %	85 %	76,1 %
Taux de réalisation des branchements neufs dans les 30 jours	58 %	39 %	24%	28 %
Délai moyen de réalisation des branchements neufs	39 j.	44 j.	48 j.	48 j.
Taux de branchements ouverts dans les 24 heures	85,5%	85,89 %	81,02%	94,49 %
Nombre d'échéanciers accordés	1 436	1 106	1072	777
Taux d'abonnés mensualisés	43 %	44 %	46 %	47 %

Les contacts clientèle et réclamations

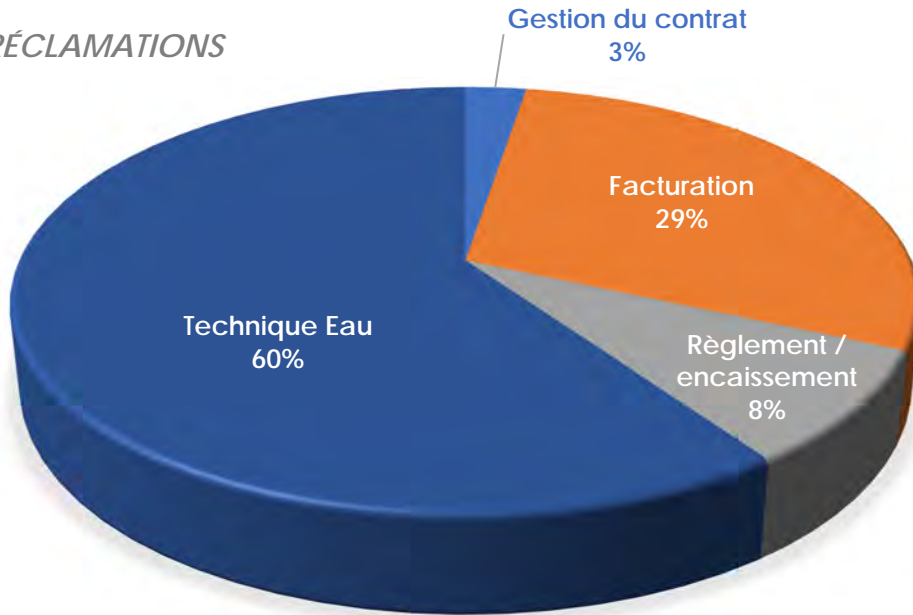
35 418 contacts ont été enregistrés par l'Agence clientèle de l'exploitant au cours de l'année 2020.



Ces 35 418 contacts ont donné lieu à **35 430 demandes** (un même abonné pouvant saisir l'exploitant plusieurs fois pour la même demande) dont **4 559 réclamations**, en baisse de 15 %.

Les réclamations écrites des usagers du service, qui constituent un indicateur réglementaire, s'établissent à **13,33 %** contre 10,03 % en 2019.

NATURE DES RÉCLAMATIONS



Principaux motifs de contacts	Contacts		dont réclamations	
	Nombre	%	Nombre	%
Gestion du contrat	7 432	21%	118	3%
Facturation	2 475	7%	1 326	29%
Règlement / encaissement	6 048	17%	391	9%
Prestations et travaux	429	1%	0	0%
Information	15 927	45%	0	0%
Relève	298	1%	0	0%
Technique Eau	2 821	8%	2 724	60%
Total	35 430		4 559	

Les accueils client à Cavailon et L'Isle-sur-la-Sorgue

Deux accueils client existent sur le périmètre syndical : Cavailon et L'Isle-sur-la-Sorgue.

Pour une partie de la population, les relations humaines restent irremplaçables pour leurs démarches du quotidien (achats, procédures administratives, demande de conseil, etc.).

Selon elle, cette proximité dans la relation permet un service plus rapide, mais aussi plus personnalisé et donc plus adapté.

En Vaucluse, les usagers sont 4 fois plus nombreux que la moyenne nationale à se déplacer dans les accueils clients. Plus

qu'ailleurs, les attentes de ces usagers portent sur la proximité du service et sur les contacts directs.

Ils permettent aux usagers de rencontrer un chargé de clientèle SUEZ, afin d'exposer leur situation et d'obtenir des conseils et renseignements relatifs au service de l'eau potable.

Ils peuvent ainsi demander l'ouverture ou la résiliation d'un branchement, obtenir de l'information sur la facture et son règlement, formaliser une demande d'échéancier ou de mensualisation, ou encore une demande de devis pour effectuer un branchement neuf.

Ce sont également des espaces où les abonnés peuvent avoir des informations sur la

Cavaillon

Dans le cadre du contrat de délégation de service public 2018-2028 et de leurs engagements en matière de relation à l'utilisateur, le Syndicat et le délégataire proposent depuis le mois de décembre 2018 un nouvel accueil clientèle dédié au service de l'eau, en centre-ville de Cavaillon.

Anciennement adossé aux locaux de l'agence du délégataire basée rue de Provence à Cavaillon, l'accueil clientèle a déménagé **65 rue de la Brèche** en centre-ville de **Cavaillon**.

L'Isle-sur-la-Sorgue :

Depuis début octobre 2020, l'accueil client installé au sein de l'Espace associatif situé 25 boulevard Paul Pons propose des **horaires élargis** et accueille les abonnés tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

Ils y sont reçus par un conseiller situé au Pontet. En effet, **l'accueil est désormais équipé d'un dispositif comparable à un équipement de visio**, permettant de voir et converser avec un

qualité de l'eau, ou sur les aides disponibles pour les aider à limiter le poids des charges liées à l'eau dans leur budget.

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, leur fonctionnement a été largement bouleversé.

Le Syndicat et son exploitant n'ont eu de cesse de rechercher le fonctionnement le plus adapté au regard des contraintes sanitaires évolutives et des attentes des abonnés.

Ceux-ci ont été majoritairement renseignés par téléphone. Seuls les dossiers les plus complexes ont donné lieu à la prise de rendez-vous sur site. **La fréquentation en accueil a donc chuté passant de 4 985 visites en 2019 à 2 159 en 2020.**

Proche des axes de passage et des parkings, le nouvel accueil se situe à 5 min à pied de la Mairie et à proximité des autres services publics (Poste, Gare, Trésor Public, etc.) ainsi que des banques et autres commerces.

Ce nouvel accueil client est **ouvert 5 jours par semaine** avec les horaires suivants :

Lundi, mardi et vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; Mercredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ; Jeudi : de 8h30 à 12h30 – fermé l'après-midi

conseiller situé à distance. La caméra intégrée au système permet de pouvoir montrer des documents et partager des informations précises.

Le service est très simple à utiliser, il suffit de signaler sa présence grâce à un bouton d'appel.



Baptisée **Servisio**, cette solution a été particulièrement adaptée à la période de crise sanitaire, car elle propose un mode d'accueil alternatif pour continuer à répondre au besoin de proximité et d'accompagnement d'une partie des usagers.

Une relation clientèle adaptée à tous les modes de vie

Au moment où ils le souhaitent et quand ils le souhaitent, selon leur disponibilité ou leurs pratiques des moyens de communication actuels, les usagers du Syndicat des Eaux Durance-Ventoux ont à leur disposition, en plus des accueils clients, différents moyens pour poser leurs questions ou effectuer leurs démarches relatives au service de l'eau :

Le centre régional de relation clientèle SUEZ basé au Pontet, joignable au numéro suivant : 0977 408 408 et à cette adresse : SUEZ Eau France, 162 allée de Vire Abeille - 84130 LE PONTET

www.toutsurmoneau.com, le site internet de SUEZ, sur lequel chaque abonné peut créer son espace client.

Une lettre d'information

Conçue comme un trait d'union entre les abonnés, le Syndicat et l'exploitant, elle est adressée deux fois par an avec la facture d'eau. Elle traite de sujets d'actualité et de dossiers thématiques permettant de connaître les réalisations du Syndicat et ses projets.



LES ACTIONS DE SOLIDARITE

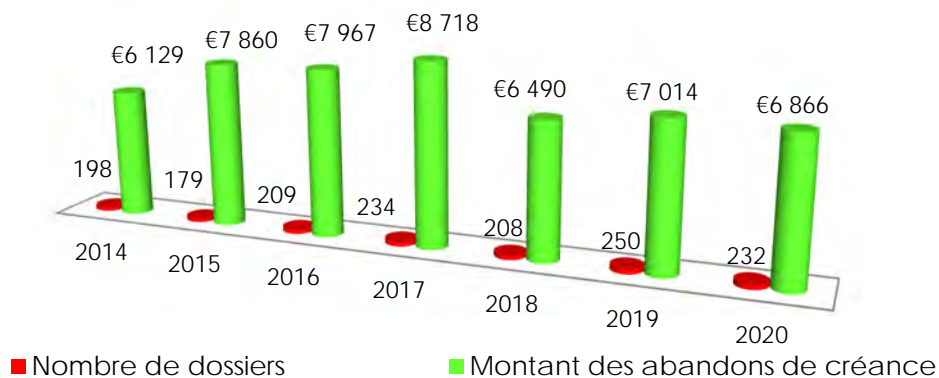
Le fonds de solidarité

Depuis 2000, le Syndicat Durance-Ventoux participe au dispositif **départemental « charte solidarité »**, qui permet le maintien des services publics d'eau potable et d'assainissement pour les familles et personnes en situation de précarité.

Sur 265 demandes d'abandons de créance, 232 dossiers ont reçu un avis favorable de la commission départementale dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le montant global des abandons de créance à caractère social consenti pour cette période s'élève à **6 866 €**.

Evolution du dispositif "Charte Solidarité"



Les chèques eau

Le nouveau contrat de concession prévoit dans son article 22-4 que le délégataire mette en place un fonds solidaire sous forme de **chèques eau** pour un montant annuel de **10 000 €**. Par délibération n° 2-2019 en date du

6 février 2019, le Comité Syndical a fixé les modalités de mise en œuvre de ce fonds.

Cette mise en œuvre démarre par une **phase pilote sur deux exercices, 2019 et 2020**. Les caractéristiques en sont les suivantes :

Répartition de l'enveloppe :

L'enveloppe annuelle de 10 000 € est répartie entre les 28 communes du territoire.

Chacune se voit attribuer une dotation annuelle fixe de **200 €**, complétée d'une part variable calculée au prorata du nombre d'abonnés.

Les dotations sont calculées au 1er janvier de chaque année sur la base du nombre d'abonnés actifs au 31 décembre de l'année

N-1. Chaque commune est informée par courrier du montant de l'enveloppe dont elle dispose. En 2020, les communes ont été dotées d'une enveloppe cumulée des montants 2018, 2019 et 2020.

Cette dotation ne donne pas lieu à des mouvements financiers entre les communes, le Syndicat et l'exploitant. En effet, ce dernier applique directement sur sa part les avoirs aux abonnés bénéficiaires.

Pendant la phase pilote (2019/2020), pour chacune des communes, le reliquat de la dotation annuelle lui reste affecté. Au-delà, à l'occasion du bilan de la phase pilote, il pourrait être envisagé, en fonction de

l'utilisation qui aura été constatée, de mettre en place un mécanisme de mutualisation des reliquats pour que ceux-ci puissent bénéficier aux communes qui auraient consommé entièrement leur enveloppe.

Modalités d'attribution des chèques eau :

Un **groupe de travail** a été constitué pour définir les modalités de fonctionnement de ce fonds. Onze communes du territoire syndical présentant des profils différents, disposant ou non de CCAS, ont été conviées à y participer (Cabrières d'Avignon, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Gargas, Le Thor, L'Isle-sur-la-Sorgue, Lioux, Robion, Roussillon). Les échanges entre les communes et les services du Syndicat et du délégataire, à l'occasion des deux réunions de travail organisées, ont permis de définir et proposer le cadre de fonctionnement suivant :

- sont éligibles à l'attribution de chèques eau les **abonnés particuliers titulaires d'un contrat actif pour une résidence principale** ;
- la **consommation** de l'abonné doit être **raisonnée : 40 m³ par an et par personne** ;
- les chèques eau sont attribués **une fois par an** ;
- les chèques eau ont une **valeur unitaire de 20 €**, un abonné pouvant se voir attribuer simultanément plusieurs chèques ;

- les chèques eau sont **cumulables avec le Fonds Départemental Solidarité Logement**.

Les demandes d'aide sociale étant dans la très grande majorité des cas reçues directement en mairie, par les CCAS ou les élus eux-mêmes quand la commune n'est pas dotée d'une telle structure, il est apparu opportun que l'instruction des demandes de chèque eau soit faite par les communes dans le cadre de l'accompagnement des foyers en difficulté qu'elles réalisent déjà par ailleurs.

Pour ce faire, un **formulaire de demande** accompagné d'un **questionnaire sur les habitudes de consommation** ont été élaborés et diffusés. Après instruction, les communes transmettent au Syndicat et au délégataire la liste des bénéficiaires accompagnée des questionnaires. **SUEZ applique alors directement sur sa part aux abonnés concernés l'avoir correspondant au nombre de chèque eau attribué.**

Les chèques eau ne sont donc pas matérialisés, ce qui a l'avantage d'en simplifier la gestion administrative et d'éviter les risques de perte, vol ou falsification.

Retour sur l'utilisation des chèques eau par les communes :

Le montant cumulé du fonds de solidarité s'élevait en 2020 à 28 499 €.

A ce jour **le dispositif est cependant très peu utilisé** par les communes. En effet sur 1426 chèques alloués seuls 70 ont été utilisés pour un montant de 1 400 €.

Des **actions de communication à destination des communes** vont donc être à nouveau mises en œuvre pour promouvoir cet outil de solidarité.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis (données INSEE de la population légale : population municipale et population comptée à part)

Au 01/01/2017	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
100 115	101 426	101 440	101 605

D102.0 Prix du service au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³ consommés le 1^{er} janvier. La définition du prix TTC intègre les taxes de l'Agence de l'Eau liées à la lutte contre la pollution domestique,

conformément au décret de 1994 sur les eaux résiduaires urbaines. La nouvelle redevance instaurée en 2007 concernant la modernisation des réseaux de collecte est, quant à elle rattachée au prix TTC du service assainissement.

Périmètre	01/01/2020	01/01/2021
Service public eau potable		
Part délégataire	97,77 €	99,08 €
Part Syndicat	92,08 €	93,00 €
Total H.T.	189,85 €	192,08 €
Redevances Agence de l'Eau		
Prélèvement	7,80 €	7,80 €
Pollution	32,40 €	33,60 €
TVA 5,5 %	12,65 €	12,84 €
Total TTC	242,70 €	246,32 €
Total TTC m³	2,02 €	2,05 €



Les indicateurs de performance du service eau potable

P108.3 Indice d'avancement de protection de la ressource

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer la protection effective de la ressource conformément à la réglementation.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : aucune action

20 % : études environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en Préfecture

60 % arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice 2020
CHEVAL-BLANC - Les Iscles	Arrêté préfectoral du 04 août 1994	80 %
CAVAILLON - Le Grenouillet	Arrêté préfectoral du 27 octobre 1988	80 %
CAVAILLON - La Grande Bastide II	Arrêté préfectoral du 27 mars 1997	80 %
GADAGNE - Forage du Moulin	Arrêté préfectoral du 19 octobre 1981	80 %
SAUMANE - Station de secours	Arrêté préfectoral du 03 avril 2006	80 %

P101.1 Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2018	2019	2020
100 %	100 %	100 %

P102.1 Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire.

2018	2019	2020
100 %	100 %	100 %



P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur permet de mesurer le maintien de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le linéaire considéré est égal au linéaire renouvelé par la collectivité.

Le taux moyen de renouvellement se calcule ainsi qu'il suit :

Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les 5 dernières années x 100

5 x linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours

Le taux moyen de renouvellement ainsi calculé est de :

2018	2019	2020
0,47 %	0,49 %	0,47 %

P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable.

La valeur de cet indice varie de 0 à 120 et son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie comme suit :

Plans des réseaux (15/15 points)	10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable avec localisation des ouvrages principaux et de dispositifs de mesures
	5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (mise à jour annuelle)
Inventaire des réseaux (30/30 points)	10 points	Existence d'un inventaire des réseaux (identification des tronçons avec mention du linéaire, catégorie de l'ouvrage, précision des informations cartographiques) et pour au moins la moitié du linéaire, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution + Procédure de mise à jour du plan des réseaux complétée par la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
	1 à 5 points	Matériaux et diamètres connus pour 60 % à 69,9 % du linéaire (1 point)
		Matériaux et diamètres connus pour 70 % à 79,9 % du linéaire (2 points)
		Matériaux et diamètres connus pour 80 % à 89,9 % du linéaire (3 points)
Matériaux et diamètres connus pour 90 % à 94,9 % du linéaire (4 points)		
		Matériaux et diamètres connus pour au moins 95 % du linéaire (5 points)
	0 à 15 points	Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50 % du linéaire (0 point)

		<p><i>Dates ou périodes de pose connues pour 50 % à 59,9 % du linéaire (10 points)</i></p> <p><i>Dates ou périodes de pose connues pour 60 % à 69,9 % du linéaire (11 points)</i></p> <p><i>Dates ou périodes de pose connues pour 70 % à 79,9 % du linéaire (12 points)</i></p> <p><i>Dates ou périodes de pose connues pour 80 % à 89,9 % du linéaire (13 points)</i></p> <p><i>Dates ou périodes de pose connues pour 90 % à 94,9 % du linéaire (14 points)</i></p> <p><i>Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95 % du linéaire (15 points)</i></p>
Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (65/75 points)	10 points	<i>Précision de la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux</i>
	10 points	<i>Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution</i>
	10 points	<i>Localisation des branchements</i>
	10 points	<i>Pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur</i>
	10 points	<i>Un document identification des secteurs de recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite</i>
	10 points	<i>Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement</i>
	10 points	<i>Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)</i>
	5 points	<i>Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux</i>

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit à **110/120**.

P104.3 Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

C'est le rapport entre le volume consommé par les abonnés et le volume introduit dans le réseau au niveau des stations de production.

L'écart entre ces valeurs est conditionné par la dynamique de la consommation annuelle, les pertes en distribution (fuites, casses) et les volumes non ou mal comptabilisés.

Après s'être dégradé en 2018 et 2019, il s'améliore en 2020 et reste supérieur à l'objectif fixé par le Grenelle II (67,53%).

2018	2019	2020
71,7 %	68,11 %	69,28 %

P106.3 Indice linéaire de pertes

Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service.

Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

En valeur absolue, l'indice linéaire de perte du Syndicat, est de 6 m³/jour/km. Il s'améliore mais reste trop élevé par rapport à 2017 et 2018 en raison de la hausse des volumes de perte d'eau.

Il reste cependant « assez satisfaisant » au regard de la classification de la FNCCR.

	2018	2019	2020
ILP global	4,99 m ³ /jour/km	6,39 m ³ /jour/km	6,0 m ³ /jour/km
ILP - Bas service	6,3 m ³ /jour/km	7,7 m ³ /jour/km	7,2 m ³ /jour/km
ILP - Haut service	4,40 m ³ /jour/km	6,0 m ³ /jour/km	5,3 m ³ /jour/km
ILP - Châteauneuf de Gadagne	0,5 m ³ /jour/km	0,7 m ³ /jour/km	1,9 m ³ /jour/km

Classification FNCCR (Fédération Nationale Des Collectivités Concédantes et Régies) :

ILC	Type de réseau	Préoccupant	Médiocre	Assez satisfaisant	Satisfaisant
ILC < 10	Rural	ILP > 5	3 < ILP < 5	2 < ILP < 3	ILP < 2
10 < ILC < 30	Intermédiaire	ILP > 11	8 < ILP < 11	6 < ILP < 8	ILP < 6
30 < ILC	Urbain	ILP > 16	13 < ILP < 16	10 < ILP < 13	ILP < 10



P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte. Il s'améliore en 2020.

2018	2019	2020
5,17 m ³ /jour/km	6,57 m ³ /jour/km	6,16 m ³ /jour/km

P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service et traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés survenues durant

l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Il s'améliore en 2020.

2018	2019	2020
2‰	2,2‰	1,7‰

P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet d'évaluer le respect de l'engagement de délai d'ouverture de branchements (P151.0) fixé à **24 heures**.

Au vu du rapport annuel du délégataire, le taux s'améliore par rapport aux années antérieures.

2018	2019	2020
85,89 %	81,02 %	94,49 %

P155.1 Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service en prenant en compte les seules **réclamations**

laissant une **trace écrite**. Cet indicateur se dégrade pour la quatrième année consécutive.

2018	2019	2020
9,95 ‰	10,03 ‰	13,33 ‰



P109.0 Montant des abandons de créances Charte de solidarité

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'utilisateur en caractérisant l'impact des personnes en difficulté, dans le cadre du dispositif « Charte de solidarité ».

Il s'élève en 2020 à **6 866 €** pour 232 dossiers acceptés.

P154.0 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des mesures de recouvrement des sommes dues.

Il donne une mesure de la précarité sur un territoire. Il a été depuis 2014 directement impacté par les effets de la loi Brottes, promulguée en 2013, qui a interdit les coupures d'eau pour les résidences principales et entraîné une modification profonde des comportements des abonnés.

Dans le contrat de concession l'objectif à ne pas dépasser est fixé à un taux de 3,5 %.

Pour cela le délégataire s'est engagé à la mise en place des actions suivantes :

- L'élaboration et la mise en œuvre de plans de relance ciblés selon la nature de l'incident de paiement (facture, encaissement ou échéancier impayé), le type de facture (arrêt

de compte, consommation...) et le montant de la dette ;

- Une augmentation du nombre de relances, avec la systématisation du recours au SMS ou au courriel, la mise en place de relances téléphoniques systématiques avant intervention sur le terrain ou contentieux afin d'inciter les mauvais payeurs à régler leur facture d'eau dans les meilleurs délais ;

- Enfin, l'application des pénalités et intérêts moratoires et recours plus systématique aux sociétés de recouvrement et huissiers en lieu et place des coupures d'eau dorénavant interdites.

Parallèlement, le délégataire poursuit :

- L'identification des clients en réelle situation de précarité afin de les orienter vers les Centres Communaux d'Action Sociale des Villes concernées, le Fonds de Solidarité du Département ou le Correspondant Solidarité Logement ;

- Ses actions de sensibilisation de l'ensemble des clients à la maîtrise de leur consommation.

2018	2019	2020
3,12 %	2,91 %	2,97 %

P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Cet indicateur permet d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'eau si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

L'encours total de la dette s'élève au 31 décembre 2020 à 976 655 € ; la durée théorique d'extinction de la dette reste inférieure à 1 an.

LES PERSPECTIVES 2021

La production et la distribution d'eau sont assurées de façon satisfaisante sur le territoire du Syndicat et permettent à la collectivité d'assumer pleinement la responsabilité du service public de l'eau potable. Soucieux

d'une amélioration continue, le Syndicat poursuivra en 2021, les efforts engagés depuis toujours pour offrir à l'usager un service de qualité au prix le plus juste en menant une politique d'investissement volontariste.

Renouvellement et renforcement du réseau

L'effort consenti depuis 2012 pour accélérer le rythme de la politique de renforcement et de renouvellement de réseau et branchements vétustes est poursuivi en 2021, dans le cadre du [programme quinquennal 2017-2021](#).

Celui-ci a été élaboré par le Syndicat en s'appuyant sur l'outil « ANTICIPER », développé par le délégataire conformément à son engagement contractuel, qui définit grâce à une analyse multicritères les tronçons de réseau dont le renouvellement s'avère prioritaire et permet d'optimiser la programmation des investissements.

Le [programme 2019-2020](#) est en cours d'exécution pour une enveloppe de 2 000 K€ HT.

La dernière phase du programme quinquennal est en cours de préparation. Elle comprendra 4 chantiers pour une enveloppe de 1 300 K€ HT.

[Le programme quinquennal suivant 2022-2027 va être élaboré au dernier trimestre 2021.](#)

Par ailleurs, des opérations spécifiques commandées sur les marchés à bons de commande ou par des marchés publics spécifiques sont en cours de réalisation ou vont être engagées.

Cavaillon – Renforcement secteur « Bouts de Vigne » : L'aménagement de la [zone d'activités des Hauts-banquets](#) par la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse nécessite un renforcement du réseau d'alimentation. Une canalisation Ø 250 mm est actuellement mise en place sur

1 km environ. Cet équipement, qui permettra d'assurer également l'alimentation de la seconde zone d'activité quartier « bouts de vigne », dont l'aménagement est envisagé à moyen terme, sera co-financé par l'aménageur et la communauté d'agglomération. Une convention financière a été conclue avec ces entités. Le montant de l'opération est de 357 500 € HT.

L'Isle-sur-la-Sorgue secteur Ouest - Renforcement et sécurisation : ce secteur est actuellement alimenté par une canalisation unique de Ø 400 mm. En cas de rupture, un secours est possible depuis le haut service par la mise en service du by-pass de Saumane. L'objet du projet est d'améliorer le débit de transit dans les conditions normales d'exploitation tout en conservant la possibilité du secours depuis le by-pass de Saumane.

L'opération consiste à

- refaire, avec un diamètre de canalisation adapté, le by-pass de l'accélérateur de Cavaillon - Trente Mouttes et le by-pass du réducteur de Saumane - Gallas ;
- mettre en place une canalisation fonte de Ø 350 mm qui permettra le renouvellement de canalisations vétustes de diamètre inférieur et la desserte d'un secteur habité dépourvu de réseau public de distribution d'eau potable.

La consultation des entreprises est en cours, les travaux devront débuter en octobre. Cette opération est estimée à 1 400 K€ HT.

Cheval-Blanc / Cavaillon – Renouvellement du Ø 450 mm Chemin du Moulin de Losque : La distribution d'eau potable de Cheval-Blanc se fait via le service de Cavaillon. Une des canalisations majeures de diamètre 450 mm se situe sur la route du Moulin de Losque.

Elle a montré plusieurs ruptures au cours des dernières années. Datant de 1950, il est nécessaire de programmer son renouvellement depuis le MIN de Cavaillon jusqu'à la station de pompage de Cheval-

Blanc. Une étude approfondie est en cours pour déterminer s'il est envisageable de retirer les branchements sur ce feeder et les déplacer sur des conduites plus adaptées. Une première tranche de travaux est inscrite au budget 2021.

Par ailleurs, sur le **Haut service**, seront lancées en 2021 les études pour les projets suivant prévus au Schéma Directeur : renforcement des canalisations de transit entre Les Beaumettes et Pont Julien d'une part et entre Cheval-Blanc et Les Beaumettes d'autre part.

Les extensions de réseau

Le programme d'extension 2018 est achevé. Les travaux étaient répartis en trois lots géographiques avec des opérations sur les communes de Bonnieux, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Cheval-Blanc, Gordes, Goult, L'Isle-

sur-la-Sorgue, Lagnes, Lioux, Ménerbes et Roussillon.

En septembre 2021, le Syndicat lancera un recensement des besoins auprès des communes afin de définir si un nouveau programme est nécessaire.

Les forages

A Cheval-Blanc, après des travaux complémentaires et des tests de pompage préalables réalisés au 1^{er} semestre 2021, le **forage des ponts** est désormais pleinement **opérationnel** et vient d'être mis en service.

A l'origine réalisé par la SNCF en 1996, ce forage était un secours créé à l'occasion des travaux de réalisation de la ligne TGV Méditerranée.

A usage exclusif du Syndicat, il devait permettre de faire face, pendant les travaux de la ligne ferroviaire, à une éventuelle pollution du champ captant des Iscles à Cheval-Blanc. Ce dernier abrite la principale ressource en eau du Syndicat et alimente une

population de 24 000 habitants sur les 100 000 du territoire syndical.

En 2018, le Syndicat s'est porté acquéreur de ce forage pour un montant de 10 000 €. Les services techniques du Syndicat ont alors fait expertiser l'état du forage et défini les travaux à réaliser préalablement à sa mise en service.

Ces travaux ont consisté à remplacer la pompe du forage et à mettre en place un système anti-corrosion.

La production de cet ouvrage de 10 000 m³/jour sera intégrée dans celle du captage des Iscles de Cheval-Blanc.

Les ouvrages

Saint-Saturnin-Lès-Apt - Secteur Montagne :

Afin de sécuriser l'alimentation de ce secteur, la construction d'un réservoir de 150 m³ est programmée au nord de Saint-Saturnin-lès-Apt à la limite avec Sault. Il s'agira du réservoir le plus haut du Syndicat, mais pour l'heure alimentée par de l'eau achetée au syndicat de SAULT.

A noter que l'étude réalisée par le bureau d'études BEPAC montre la compatibilité avec le projet mené par le syndicat de SAULT (SIAEPA) qui envisage une alimentation de secours de son périmètre depuis le réseau du Syndicat Durance-Ventoux.

A ce jour, les négociations foncières et les études géotechniques sont abouties. Le cahier des charges de la construction du réservoir proprement dit et des travaux de maillage du réseau est en cours de rédaction pour lancer la consultation des entreprises.

Saint-Saturnin-Lès-Apt – Création du service des moulins : *Le schéma directeur prévoit la création d'un service permettant l'amélioration de la distribution en partie Ouest de la commune de Saint-Saturnin-Lès-Apt.*

L'implantation du réservoir est située en zone sensible sur le plan environnemental. Sa

La fiabilité et la sécurisation du réseau

Dans un souci constant d'amélioration du service et de réduction des pertes sur le réseau, objectif majeur de la collectivité, le Syndicat poursuivra divers projets permettant de

La télérelève

L'innovation principale du nouveau contrat avec SUEZ est la mise en œuvre de la télérelève sur l'ensemble du territoire syndical. Durance-Ventoux est ainsi devenu le premier

construction, ainsi que celle de la station de pompage, nécessitent l'acquisition de deux parcelles. Les études préalables ont débuté en 2020.

La phase foncière est en cours, les ouvrages devraient être implantés sur des parcelles appartenant à la commune de Saint-Saturnin-lès-Apt.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du projet d'alimentation de secours du territoire de Sault. L'impact principal de ce second projet sur celui du Syndicat concernera la capacité de pompage de la station.

Velleron - construction d'un réservoir : *Le schéma directeur prévoit la création d'un réservoir d'équilibre sur la commune de Velleron d'une capacité de 1000 m³.*

Sa réalisation, initialement prévue en 2027 doit être anticipée. D'une part, eu égard au délai nécessaire à l'obtention des autorisations, et d'autre part, au développement dynamique des opérations d'urbanisme sur cette commune. Les études préalables ont démarré en 2020 et se poursuivent en 2021.

connaître avec plus de précision les volumes qui transitent par le réseau et de réduire les pressions dans le réseau de distribution.

syndicat semi-rural de France à développer la télérelève sur l'ensemble de son territoire.

Pour la réussite de ce déploiement, le Syndicat et l'exploitant ont chacun désigné un chef de

projet en charge de la coordination des équipes dédiées à cette mise en œuvre. De plus, un comité de pilotage dédié s'est réuni mensuellement pendant trois ans.

Les nouveaux compteurs dotés d'un dispositif de relevé des consommations à distance ont été installés dans un délai de trois ans, de **mars 2018 à mars 2021**.

Plus précisément, **10.000 compteurs** de moins de cinq ans ont été **équipés** du dispositif de télérelève alors que **44.000 compteurs** de plus de cinq ans ont été eux **remplacés par des compteurs prééquipés**. Le parc de compteurs du Syndicat s'en trouve considérablement rajeuni.



Ces compteurs permettent aux abonnés de consulter leur consommation sur internet et de créer leurs propres **alertes consommation** par

sms ou par mail dans leur espace client en ligne.

Les abonnés (particuliers et professionnels) vont pouvoir maîtriser leurs dépenses, recevoir une **facturation au réel** (plus d'estimation si le compteur n'est pas accessible) et être alertés automatiquement en cas de constat d'écarts importants pour traquer les fuites.

Par ailleurs, les données de consommation vont alimenter **l'outil de supervision du réseau** permettant ainsi de **surveiller les débits secteur par secteur sur l'ensemble du territoire** pour accroître la recherche de fuites et agir le plus vite possible dans le but de diminuer les pertes d'eau.

Au 1er juin 2021, les services alerte fuite et alerte consommation sont désormais activés sur toutes les communes.

Sur un parc de 57 370 compteurs, 55 891 sont équipés de la télérelève, intégrés dans le système informatique de l'exploitant et donc sous couverture d'un récepteur soit 97,4%.

L'objectif contractuel de SUEZ au 31 décembre 2021 est de 98%.

Soixante-deux concentrateurs (récepteurs) sur soixante-quatre sont posés.

Avec les compteurs **ON'connect**™

une nouvelle ère pour la gestion de l'eau entre
MONTS DE VAUCLUSE ET LUBERON.

LE SYNDICAT DURANCE-VENTOUX, C'EST



AVEC LES COMPTEURS INTELLIGENTS ON'CONNECT, C'EST



- Plus de réactivité : vous êtes alerté en cas de fuite par courriel ou sms.



- Plus de sérénité : vous êtes prévenu en cas de dépassement du seuil de consommation personnalisée.



- Plus de maîtrise : votre compteur est relevé à distance, même en votre absence. Vous êtes facturé sur votre consommation réelle et non estimée.



- Plus d'écocitoyenneté : Vous suivez au jour le jour votre consommation sur votre compte en ligne pour faire des économies pour une meilleure préservation de la ressource.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Les compteurs communicants relient les données de consommation



Et les transmettent au réseau de communication, qui le diffuse au système d'information



Où elles sont analysées



Afin d'être mises à votre disposition sur le site toutsurmoneau.fr

57 000 COMPTEURS ON'CONNECT DÉPLOYÉS EN 3 ANS

2018

2019

2020

- BONNIEUX
- CAUMONT SUR-DURANCE
- CHEVAL-BLANC
- CHÂTEAUNEUF DE-GADAGNE
- GOULT
- LACOSTE
- LES TAILLADES
- LES BEAUMETTES
- MAUBEC
- MÉNERBES
- ROBION
- OPPÈDE

- CARRIÈRES D'AVIGNON
- CAVAILLON
- GORDES
- LAGNES
- LETHOR
- SAUMANE DE VAUCLUSE
- ST-PANTALÉON
- VELLERON

- GARGAS
- JOUCAS
- L'ISLE-SUR LA-SORGUE
- LIOUX
- MURS
- ROUSSILLON
- ST-SATURNIN LÈS-APT
- VILLARS

UNE INFORMATION DÉDIÉE TOUT AU LONG DU DÉPLOIEMENT



Avant le déploiement sur votre commune : e-mail ou courrier d'information



Après le changement de votre compteur : SMS vous informant de ce changement



Activation du service : e-mail ou courrier vous informant de la mise en route du service et de l'accès à votre consommation en ligne

Le programme de réduction de pression

Dans le but de réduire le volume des pertes d'eau engendré par les fuites, le Syndicat et le délégataire se sont engagés à travailler conjointement sur un programme de réduction de pression sur les **secteurs de Cavaillon, Le Thor et L'Isle-sur-la-Sorgue**. Ces investissements sont portés par le Syndicat.

La phase I (Cheval Blanc / Cavaillon Sud) a été réalisée en 2020. Les résultats sont en moyenne conformes aux prévisions à savoir une baisse

de 17% de la pression dans nos réseaux. Néanmoins, la seconde tranche a été mise en sursis afin de mesurer l'impact sur les points d'eau incendie (PEI) existants. Il s'agira de vérifier que la réduction de pression n'impacte pas un nombre significatif de PEI en les rendant non conformes.

Parallèlement, le cahier des charges relatif au second secteur, L'Isle sur la Sorgue – Le Thor sera élaboré en 2021.

La protection de la ressource

L'étude de **modélisation hydrogéologique de la nappe d'accompagnement de la Durance de chacun des quatre captages** (Cheval-Blanc – Les Iscles, Cheval-Blanc – Les Deux Ponts, Cavaillon – Le Grenouillet et Cavaillon – La grande Bastide II), fortement encouragée par l'Agence Régionale de Santé, a été réalisée par le bureau d'étude HYDRIAD et a fait l'objet d'une restitution au comité syndical le 13 novembre 2018.

Il a été établi la nécessité de l'approfondir par la **réalisation d'essais de pompage et de traçage complémentaires** sur le site des Iscles à Cheval-Blanc.

Les essais de pompage ont été réalisés et le rapport consolidé de l'étude est cours de rédaction.

En cas de nécessité, une démarche visant à modifier les périmètres de protection pourrait être engagée dans le cadre de déclarations d'utilité publique.

Communication

Création d'une application pédagogique

Le Syndicat et le délégataire poursuivent leur collaboration pour la création d'une application numérique dont la finalité sera de sensibiliser les jeunes publics aux enjeux de gestion de l'eau et de protection de la ressource. Elle présentera le Syndicat et son action, expliquera le service de l'eau et son fonctionnement et proposera une bibliothèque de supports pédagogiques sur l'eau.



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

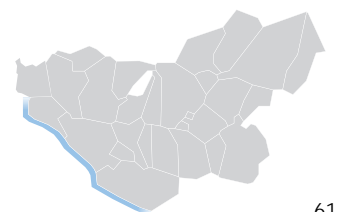


SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX



ANNEXES



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



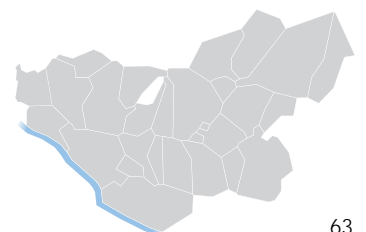
SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX



ANNEXE 1 :

FACTURE 120 M³



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

SIMULATION DE LA FACTURE TYPE 120 m³

TARIF AU 1er JANVIER 2021

DURANCE-VENTOUX	Quantité	Prix Unitaire 2020	Montant 2020	Prix Unitaire 2021	Montant 2021	Evolution 2020/2021
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel	2	14,61 €	29,22 €	14,80 €	29,60 €	
Consommation de 0 à 60 m ³	60	0,4378 €	26,27 €	0,4437 €	26,62 €	
Consommation > 60 m ³	60	0,7047 €	42,28 €	0,7143 €	42,86 €	
Sous-total 1			97,77 €		99,08 €	1,34%
Part de la Collectivité						
Abonnement semestriel	2	9,50 €	19,00 €	9,595 €	19,19 €	
Consommation de 0 à 60 m ³	60	0,4060 €	24,36 €	0,4101 €	24,60 €	
Consommation > 60 m ³	60	0,8120 €	48,72 €	0,8201 €	49,21 €	
Sous-total 2			92,08 €		93,00 €	1,00%
Total eau (hors taxes) / an			189,85 €		192,08 €	1,18%
<i>Prix moyen / m³</i>			<i>1,5821 €</i>		<i>1,6007 €</i>	
Redevances Organismes publics						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau) / m ³	120	0,0650 €	7,80 €	0,0650 €	7,80 €	0,00%
Redevance de lutte contre la pollution / m ³	120	0,27 €	32,40 €	0,28 €	33,60 €	3,70%
Total (hors taxes) / an			40,20 €		41,40 €	2,99%
<i>Prix moyen / m³</i>			<i>0,3350 €</i>		<i>0,3450 €</i>	
TOTAL GENERAL HORS TVA			230,05 €		233,48 €	1,49%
<i>Prix moyen / m³</i>			<i>1,9171 €</i>		<i>1,9457 €</i>	
TVA (5,5%)			12,65 €		12,84 €	1,49%
TOTAL TTC			242,70 €		246,32 €	1,49%
<i>Soit l'abonnement EAU TTC par an</i>			<i>50,87 €</i>		<i>51,47 €</i>	<i>1,18%</i>
<i>Soit le m³ avec abonnement TTC pour 120 m³ par an</i>			<i>2,0225 €</i>		<i>2,0527 €</i>	<i>1,49%</i>
<i>Soit le m³ sans abonnement TTC pour 120 m³ par an</i>			<i>1,5986 €</i>		<i>1,6237 €</i>	<i>1,57%</i>

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

Berger
Levrault

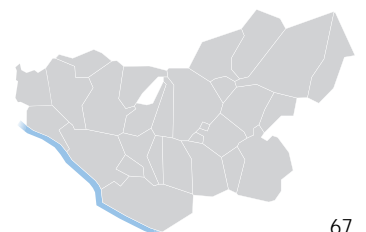
SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX



ANNEXE 2 :

NOTICE
D'INFORMATION DE
L'AGENCE DE L'EAU



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



ÉDITION 2021

L'agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse vous rend
compte de la fiscalité
de l'eau

SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

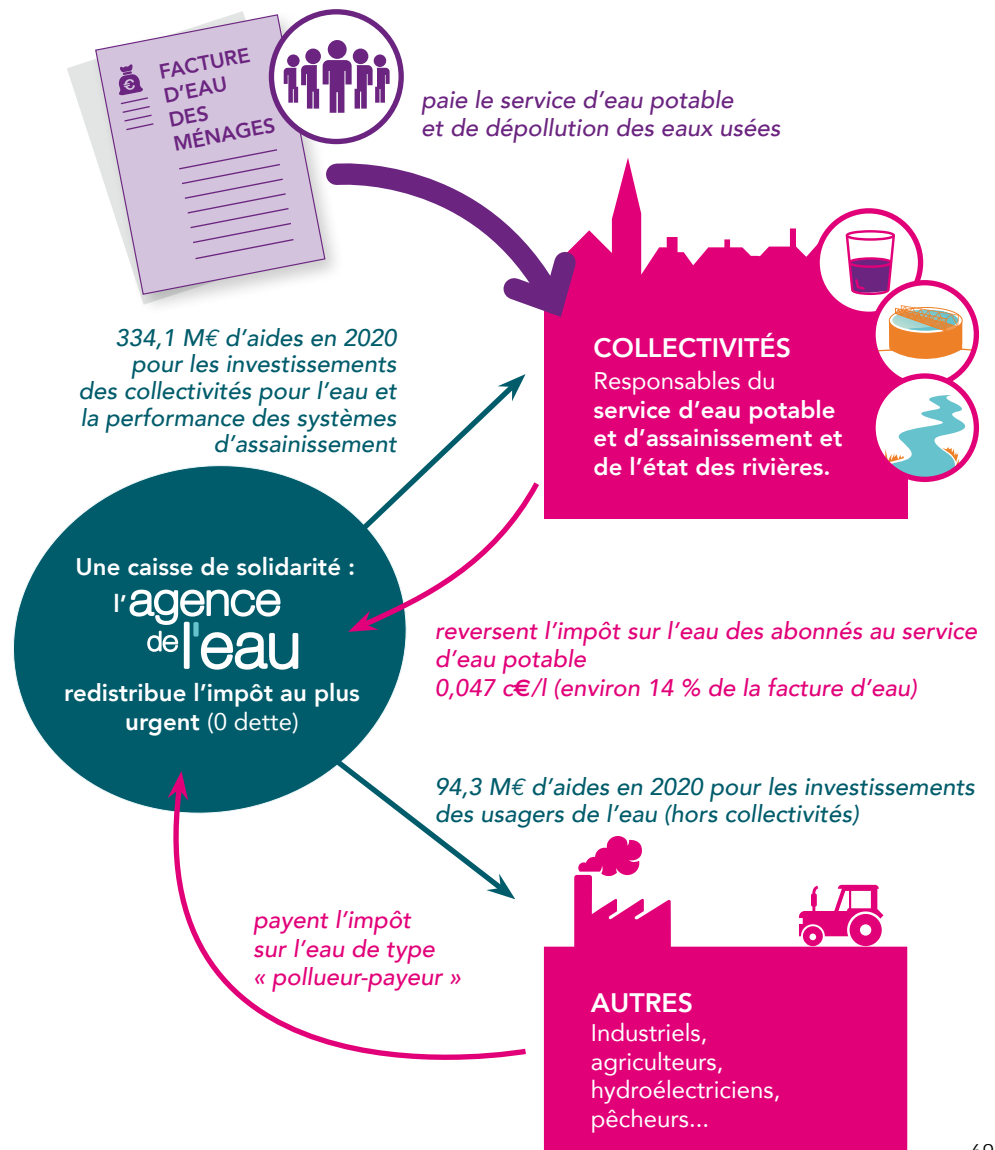
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de **3,81 € TTC/m³** et de **4,15 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2020

57,5% des aides attribuées en 2020 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (34,4 millions €)

291 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 15,6 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 283000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (106,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

12 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 45 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 45,9 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (54,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 37,5 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (8,4 millions €)

5 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

3 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (7,5 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 43,9 millions € pour l'agriculture)

7 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 480 et 870 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

43,9 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (48 millions €)

43,5 km de rivières restaurées et 69 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

1795 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2020 », l'agence a accompagné 52 projets pour un montant de 7,3 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages sur 12226 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (4 millions €)

49 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 17 pays en développement.



L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2021

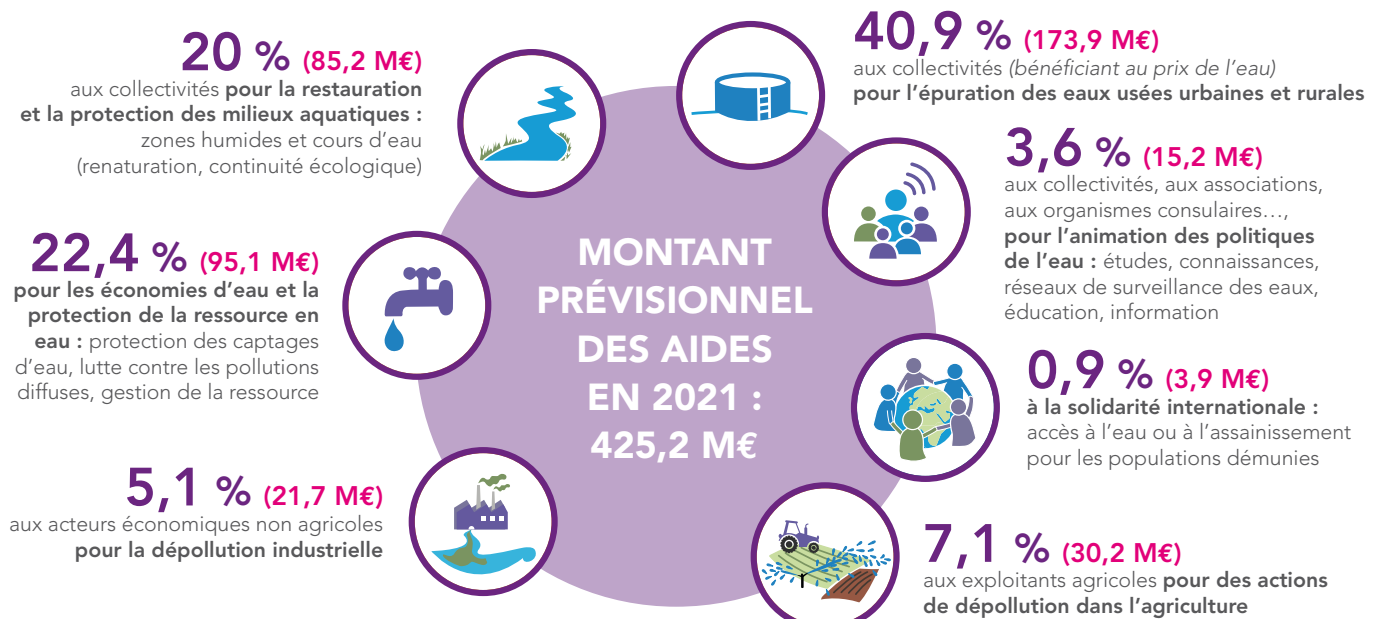
Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

En sus de ce que rapportent les redevances, le gouvernement a décidé d'accorder à l'agence 65 M€ de crédits pour contribuer à la relance des investissements dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



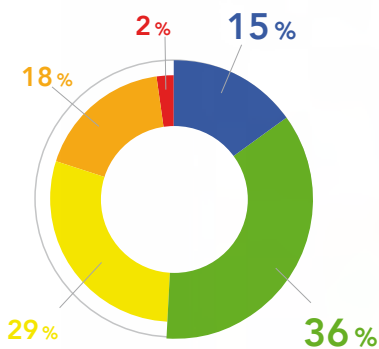
- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond au financement du fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau, ainsi qu'au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) à hauteur de 85,99 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

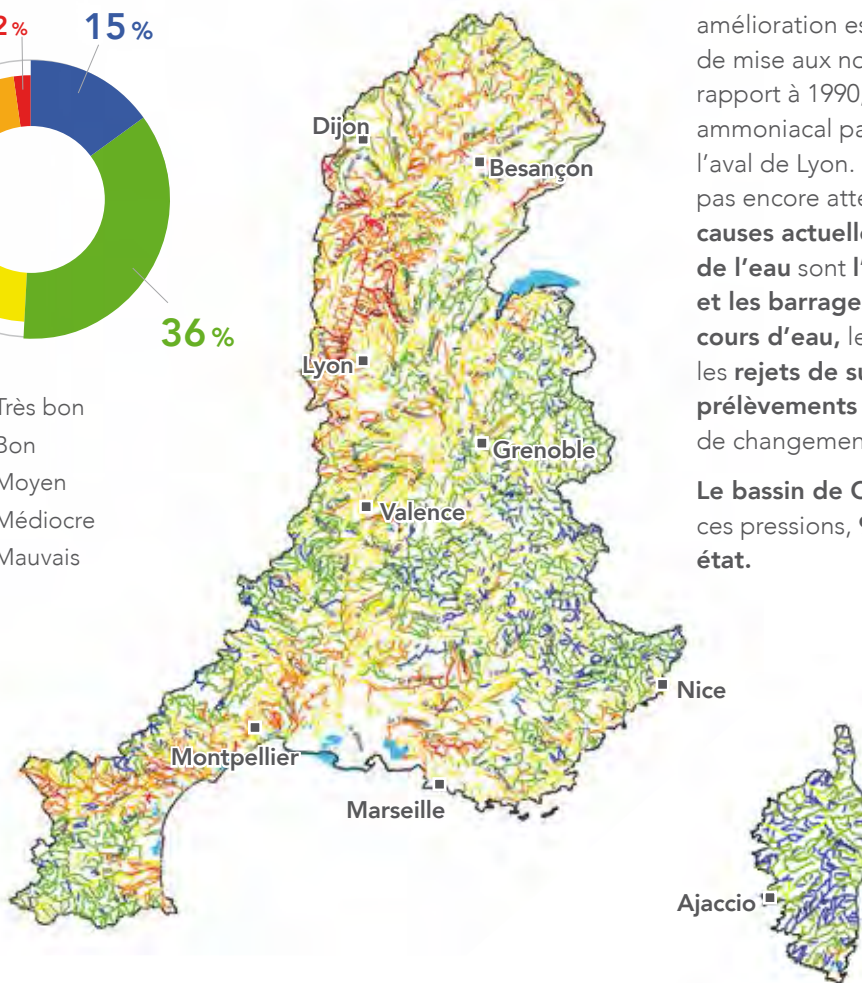
QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2020

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.



- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau**, les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau** excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.**

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



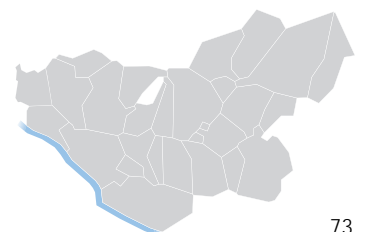
SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX



ANNEXE 3 :

BILAN 2020 DE LA QUALITÉ DES EAUX D'ALIMENTATION DISTRIBUÉES



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

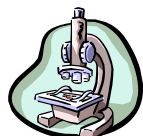
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION SYND.CHEVAL BLANC**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DES ISCLES Procédure de protection terminée
Station de production : STATION DE CHEVAL BLANC

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 77 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,5 mg/L Valeur moyenne : 4,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 28,6 °F Valeur minimale atteinte : 27,1 °F Valeur maximale atteinte : 30,2 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 726 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Édité en mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION SYNDICALE CAVAILLON**
 Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU GRENOUILLET Procédure de protection terminée
 Captage : FORAGES GRANDES BASTIDES Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE D'EAU RIVIERE SORGUES (SECOURS) Procédure de protection terminée
 Station de production : STATION DU GRENOUILLET
 Station de production : STATION LA GRANDE BASTIDE
 Station de production : STATION TRAIT GALAS (SECOURS)

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 123 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,8 mg/L Valeur moyenne : 7 mg/L	Nombre de prélèvements : 17 Valeur moyenne : 31,8 °F Valeur minimale atteinte : 29,6 °F Valeur maximale atteinte : 34,2 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 10 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 1210 Nombre de non-conformités : 0


FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,074 mg/L

Conclusion sanitaire :


100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique. Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Édité en mars 2021


L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **ADDUC.CHATEAUNEUF DE GADAGNE**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU GRENOUILLET Procédure de protection terminée
Captage : FORAGE DU MOULIN Procédure de protection terminée
Captage : FORAGES GRANDES BASTIDES Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU RIVIERE SORGUES (SECOURS) Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : ADDUCTION SYNDICALE CAVAILLON
Station de production : STATION DU GRENOUILLET
Station de production : STATION LA GRANDE BASTIDE
Station de production : STATION TRAIT GALAS (SECOURS)

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 30 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,8 mg/L Valeur moyenne : 6,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 34,1 °F Valeur minimale atteinte : 29,6 °F Valeur maximale atteinte : 49,9 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 12 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 1452 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,26 mg/L Valeur moyenne : 0,085 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.

Edité en mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **UDR ST SATURNIN-APT ALIMENTE PAR SAUET**
Gestionnaire du réseau : **SYND. DES EAUX DURANCE VENTOUX**
Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHAMP CAPTANT DES PRESIDENTS (04) Procédure de protection en cours
Captage : PUITTS ST JEAN LES COURTOIS Procédure de protection terminée
Réseau interconnecté : ADDUC. SAULT SAINT JEAN LES COURTOIS
Station de production : CHLORATION DES PRESIDENTS SMAEP DA (04)
Station de production : TTP SAINT JEAN LES COURTOIS

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 18,4 mg/L Valeur moyenne : 13,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 34,6 °F Valeur minimale atteinte : 27,8 °F Valeur maximale atteinte : 37,9 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de mesures : 3597 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,085 mg/L

Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.**

Edité en mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

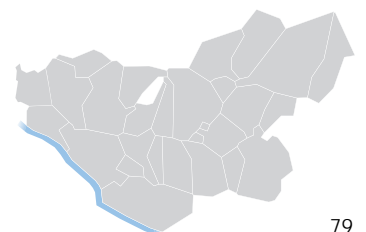


Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



ANNEXE 4 :

LES FICHES PAR COMMUNES



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

BONNIEUX	
habitants	1 340
abonnés	1 251
réseau	78 222 ml
réseau/abonné	62.53 ml
m ³ consommés	285 266
consommation domestique moyenne	193
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

CABRIERES d'AVIGNON	
habitants	1 853
abonnés	1 110
réseau	40 282 ml
réseau/abonné	36.29 ml
m ³ consommés	233 815
consommation domestique moyenne	185
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

CAUMONT-SUR-DURANCE	
habitants	4 984
abonnés	2 260
réseau	43 242 ml
réseau/abonné	19.13 ml
m ³ consommés	243 231
consommation domestique moyenne	100
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

CAVAILLON	
habitants	27 075
abonnés	12 726
réseau	191 645 ml
réseau/abonné	15.06 ml
m ³ consommés	1 567 145
consommation domestique moyenne	94
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	
habitants	3 384
abonnés	1 508
réseau	33 390 ml
réseau/abonné	22.14 ml
m ³ consommés	229 837
consommation domestique moyenne	134
alimentée par le captage du Moulin – Châteauneuf-de-Gadagne	

CHEVAL-BLANC	
habitants	4 351
abonnés	1 822
réseau	66 280 ml
réseau/abonné	36.38 ml
m ³ consommés	190 130
consommation domestique moyenne	96
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

GARGAS	
habitants	3 087
abonnés	1 731
réseau	55 097 ml
réseau/abonné	31.83 ml
m ³ consommés	250 614
consommation domestique moyenne	116
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

GORDES	
habitants	1 809
abonnés	1 833
réseau	104 881 ml
réseau/abonné	57.22 ml
m ³ consommés	598 153
consommation domestique moyenne	279
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

GOULT	
habitants	1 126
abonnés	897
réseau	56 725 ml
réseau/abonné	63.23 ml
m ³ consommés	173 461
consommation domestique moyenne	173
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	
habitants	19 891
abonnés	10 355
réseau	175 644 ml
réseau/abonné	16.96 ml
m ³ consommés	1 254 837
consommation domestique moyenne	95
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

JOUCAS	
habitants	343
abonnés	290
réseau	15 231 ml
réseau/abonné	52.52 ml
m ³ consommés	73 215
consommation domestique moyenne	199
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

LACOSTE	
Habitants	416
Abonnés	434
Réseau	25 218 ml
réseau/abonné	58.10 ml
m ³ consommés	76 797
consommation domestique moyenne	171
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

LAGNES	
habitants	1 667
abonnés	835
réseau	39 085 ml
réseau/abonné	46.81 ml
m ³ consommés	142 721
consommation domestique moyenne	121
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc (55%) et les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon (45%)	

LES BEAUMETTES	
Habitants	258
Abonnés	207
Réseau	9 509 ml
réseau/abonné	45.93 ml
m ³ consommés	57 331
consommation domestique moyenne	236
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

LES TAILLADES	
habitants	1 949
abonnés	931
réseau	30 443 ml
réseau/abonné	32.70 ml
m ³ consommés	111 317
consommation domestique moyenne	99
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

LE THOR	
Habitants	9 222
Abonnés	3 826
Réseau	93 178 ml
réseau/abonné	24.35 ml
m ³ consommés	528 921
consommation domestique moyenne	113
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide (Cavaillon)	

LIOUX	
habitants	292
abonnés	194
réseau	21 857 ml
réseau/abonné	112.66 ml
m ³ consommés	36 061
consommation domestique moyenne	175
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

MAUBEC	
Habitants	1 978
Abonnés	1 163
Réseau	31 198 ml
réseau/abonné	26.82 ml
m ³ consommés	182 272
consommation domestique moyenne	111
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

MENERBES	
habitants	1 007
abonnés	839
réseau	49 365 ml
réseau/abonné	58.83 ml
m ³ consommés	193 280
consommation domestique moyenne	213
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

MURS	
Habitants	425
Abonnés	408
Réseau	30 382 ml
réseau/abonné	74.46 ml
m ³ consommés	87 535
consommation domestique moyenne	199
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

OPPEDE	
habitants	1 360
abonnés	839
réseau	51 845 ml
réseau/abonné	61.79 ml
m ³ consommés	151 883
consommation domestique moyenne	164
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

ROBION	
Habitants	4 603
Abonnés	2 190
Réseau	60 611 ml
réseau/abonné	27.67 ml
m ³ consommés	282 437
consommation domestique moyenne	109
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

ROUSSILLON	
habitants	1 336
abonnés	1 079
réseau	57 177 ml
réseau/abonné	52.99 ml
m ³ consommés	207 934
consommation domestique moyenne	163
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

SAINT-PANTALEON	
Habitants	203
Abonnés	138
Réseau	3 958 ml
réseau/abonné	28.68 ml
m ³ consommés	16 923
consommation domestique moyenne	110
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

SAINT-SATURNIN-LES-APT	
habitants	2 878
abonnés	2 167
réseau	114 531 ml
réseau/abonné	52.85 ml
m ³ consommés	369 855
consommation domestique moyenne	149
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

SAUMANE-DE-VAUCLUSE	
Habitants	964
Abonnés	525
Réseau	33 296 ml
réseau/abonné	63.42 ml
m ³ consommés	126 649
consommation domestique moyenne	243
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

VELLERON	
habitants	3 013
abonnés	1 464
réseau	44 867 ml
réseau/abonné	30.65 ml
m ³ consommés	177 292
consommation domestique moyenne	110
alimentée par les captages du Grenouillet et de la Grande Bastide – Cavaillon	

VILLARS	
Habitants	791
Abonnés	504
Réseau	24 008 ml
réseau/abonné	47.63 ml
m ³ consommés	52 584
consommation domestique moyenne	97
alimentée par le captage des Iscles – Cheval-Blanc	

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



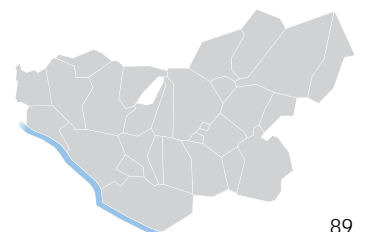
SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX



RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2020



Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021



ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

QUELQUES FAITS MARQUANTS 2020

Une mobilisation de chaque instant face à une crise sanitaire majeure

Lors d'une crise sanitaire telle que nous l'avons connue en 2020, produire de l'eau potable a été plus que jamais un service vital.

Les équipes du Syndicat et de SUEZ se sont mobilisés sans relâche pour garantir la continuité d'un service public de l'eau de qualité permettant d'adopter le plus essentiel des gestes barrières contre le virus, se laver les mains, et de préserver l'hygiène quotidienne,

corporelle ou domestique, nécessaire à chacun.

Pendant toute la période de confinement, le personnel du Syndicat a poursuivi, sur site ou en travail à distance, ses activités essentielles. En qualité de maître d'ouvrage et acteur économique local, dès la mi-avril nous avons travaillé à la reprise progressive des chantiers en partenariat avec les entreprises de travaux publics.

La modification des statuts du Syndicat

Au regard des difficultés récurrentes rencontrées pour l'obtention du quorum, le comité syndical, par délibération n°26-2019 a décidé de modifier les règles de représentation des collectivités adhérentes.

Ainsi, les deux délégués titulaires par commune membre et commune représentée par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont été remplacés par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après consultation de l'ensemble des collectivités adhérentes, les nouveaux statuts ont été actés par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2019. Cette modification statutaire n'est toutefois entrée en vigueur qu'après le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020.

La prise de compétence de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération

*En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRE, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a eu l'obligation de prendre les compétences eau et assainissement au **1er janvier 2020**.*

Elle est devenue adhérente par le biais de la représentation-substitution pour 10 de ses communes (Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion).

Le conseil communautaire a donc procédé à la désignation de ses représentants qui siègeraient à compter du 1^{er} janvier 2020.

Suite à l'installation des vingt délégués de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse, et par application du code général des collectivités territoriales, le comité a dû à nouveau formellement procéder à l'élection de son Président.

Par ailleurs, la fin du mandat du Président entraînant automatiquement la fin de celui des Vice-présidents, il a également été nécessaire, lors de la séance du 14 janvier 2020, de réélire ces derniers et de procéder au renouvellement du bureau.

Le renouvellement des instances du Syndicat

A l'issue des élections municipales et communautaires de 2020 dont le calendrier a été largement bouleversé par la crise sanitaire, c'est une toute nouvelle assemblée délibérante, composée de vingt-huit délégués, qui a été installée le 8 septembre 2020. Après l'élection, à cette même date, de

Monsieur Gérard DAUDET à la Présidence du Syndicat, le Comité syndical a procédé à l'élection de trois Vice-présidents et des membres Bureau, seconde instance délibérante, ainsi qu'à la mise en place des commissions techniques participant à la gestion de la collectivité.



Opération de Ice-pigging à Velleron

Pour la première fois dans le Vaucluse, Suez et le Syndicat ont mis en œuvre une solution nommée « Ice-pigging ».

Elle consiste à injecter dans les tuyaux de l'eau gelée semi-solide appelée « coulis de glace pilée ». Avec la pression de l'eau, la glace progresse dans le réseau et recueille les particules présentes dans les canalisations.

L'objectif est d'éliminer durablement les dépôts à l'origine des épisodes de coloration d'eau pouvant survenir sur certains secteurs.

L'opération s'est déroulée le 16 janvier 2020 sur un tronçon de 800 m particulièrement

sensible au phénomène des eaux rouges sur la commune de Velleron.



L'inauguration de SERVISIO à l'Isle-sur-la-Sorgue

Implanté pour la première fois en région PACA, Servisio est un nouveau dispositif d'accueil qui met en relation les usagers se rendant au point d'accueil dédié au service

de l'eau situé à la Maison des associations de l'Isle-sur-la-Sorgue, avec les conseillers de SUEZ situés au Pontet.

L'INSTITUTION

Créé par arrêté préfectoral du 26 novembre 1946, le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux est aujourd'hui un syndicat mixte fermé composés de 28 délégués représentant les 28 communes adhérant directement ou par le biais d'une Communauté de communes ou d'une Communauté d'Agglomération,

à raison d'1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune désignés par les conseils municipaux ou communautaires.

Le Comité syndical a été intégralement renouvelé à l'issue des élections municipales et communautaires de 2020.

Collectivité	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
GRAND AVIGNON (Caumont-sur-Durance)	M. Jean-Luc LUSTENBERGER	Mme Dominique LIBES
GRAND AVIGNON (Velleron)	M. Franck PESCHIER	M. Hervé BERENGUER
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Les Beaumettes)	Mme Claire ARAGONES	M. Jacques MACHEFER
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cheval-Blanc)	M. Félix BOREL	Mme Gaétane CATALANO-LLODES
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cabrières)	Mme Delphine CRESP	M. René DEPEYTE
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Cavaillon)	M. Gérard DAUDET	M. Gérard JUSTINESY
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Les Taillades)	M. Philippe GUILLOT	Mme Nicole GIRARD
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Gordes)	M. Richard KITAEFF	M. Romain FERRARI
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Oppède)	Mme Martine PELLET	M. Yoann POBES
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Robion)	M. Patrick SINTES	M. Michel NOUVEAU
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Maubec)	M. Philippe STROPPIANA	M. Frédéric MASSIP
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE (Lagnes)	M. Claude SILVESTRE	Mme Véronique MILESI
PAYS D'APT – LUBERON (Roussillon)	M. Michel BORDE	Mme Michèle MALIVEL
PAYS D'APT – LUBERON (Murs)	M. Philippe BOUYGES	M. André BRIEULLE
PAYS D'APT – LUBERON (Goult)	M. Gérard CHABAUD	M. Éric LAUGIER
PAYS D'APT – LUBERON (Villars)	M. Jean-Baptiste CORNAND	M. Fabien HENAREJOS
PAYS D'APT – LUBERON (Gargas)	M. Jérôme DAUMAS	M. Serge AUBERT
PAYS D'APT – LUBERON (Bonnieux)	M. Patrick DEVAUX	M. Yannick MEYSSARD
PAYS D'APT – LUBERON (Lioux)	M. Francis FARGE	M. Patrice FOURNIER
PAYS D'APT – LUBERON (Joucas)	M. Maurice JEAN	M. Laurent DESORMEAUX
PAYS D'APT – LUBERON (St-Saturnin-lès-Apt)	M. Bernard MAZOYER	Mme Cécile DESIRE
PAYS D'APT – LUBERON (St Pantaléon)	M. Luc MILLE	M. Rémy ABAD
PAYS D'APT – LUBERON (Lacoste)	Mme Marie-Monique PAQUIN	Mme Aline SALVAUDON
PAYS D'APT – LUBERON (Ménerbes)	M. Christian RUFFINATTO	M. Patrick MERLE
CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE	M. Jean-Paul VILMER	M. Stéphan POYNARD
LE THOR	M. Christian ROYER	M. John BROUET
L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	M. Denis SERRE	M. Ludovic GERMAIN
SAUMANE-DE-VAUCLUSE	M. Philippe MORELLO	M. Patrick SIMBOLOTTI

Les instances

Le Syndicat est administré par deux instances délibérantes (le Comité syndical et le Bureau), et par le Président, organe exécutif, qui a lui-

même donné délégation à ses Vice-présidents.

Le Comité syndical

Le Comité qui réunit l'ensemble des représentants des collectivités membres :

- Elit le Président et le Bureau et leur donne délégation pour le règlement de certaines affaires ;
- Désigne les membres du Comité qui siègent au sein des commissions syndicales et des organismes extérieurs,
- Adopte son règlement intérieur ;
- Adopte les statuts de l'établissement public.

Il délibère notamment sur :

- Le budget et le compte administratif du Syndicat ;
- Le prix de l'eau ;
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau ;
- La délégation du service de l'eau potable et les avenants à la convention ;
- Le rapport annuel du délégataire ;
- Les programmes d'investissements nécessitant un recours à des procédures

formalisées de mise en concurrence en raison de leur montant ;

- Les demandes de subventions ;
- Les acquisitions et aliénations de biens mobiliers et immobiliers ainsi que les servitudes liées à la distribution d'eau potable ;
- Les conventions d'occupation du domaine public ;
- Les diverses conventions types que le Syndicat contracte avec des tiers (dévoisement du réseau, mise à disposition des données SIG, réfections de voirie, rétrocession de réseau de lotissements au réseau public...);
- La gestion du personnel (création d'emplois, régime indemnitaire, ...).

Le Comité syndical se réunit traditionnellement, et conformément à la réglementation, au minimum une fois par semestre. **Les six séances de 2020 ont donné lieu à cinquante-six délibérations.**

Le Bureau

Le Comité a fixé à **huit** le nombre de **membres du Bureau syndical** pour la nouvelle mandature, dont, en sus du Président, trois Vice-présidents et quatre autres membres.

Le Président : **Gérard DAUDET**

Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Maire de Cavaillon

Vice-présidents : **Félix BOREL**
Maire-Adjoint de Cheval-Blanc

Denis SERRE
Maire-Adjoint de L'Isle-sur-la-Sorgue

Francis FARGE
Maire de Lioux

Membres : **Jérôme DAUMAS**
Conseiller municipal de Gargas

Franck PESCHIER
Conseiller municipal de Velleron

Luc MILLE
Maire de Saint-Pantaléon

Christian ROYER
Conseiller municipal délégué du Thor

Le Bureau syndical a reçu délégation pour :

- *Créer des emplois non permanents permettant de recruter temporairement du personnel non titulaire ;*
- *Consentir des avoirs techniques pour les consommations d'eau inhabituelles des abonnés, consécutives à des travaux réalisés par ou pour le compte du Syndicat ;*
- *Accorder des écrêtements sur facture d'eau en cas de fuite après compteurs, aux catégories d'abonnés ne pouvant bénéficier des dispositions de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n°2011-525 du 17 mai 2011 et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dite loi Warsmann ;*
- *Se prononcer sur les demandes de remises gracieuses sur factures d'eau susceptibles d'être consenties à certains abonnés en raison de leur situation personnelle ;*
- *Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est supérieur à 200 mètres.*

*Le Bureau se réunit également au minimum une fois par semestre pour examiner les dossiers relevant de sa compétence et préparer les séances de l'assemblée délibérante. **Le bureau s'est réuni quatre fois en 2020 et a pris douze délibérations.***

Le Président

En qualité d'**organe exécutif**, le Président dispose de **pouvoirs propres**. Il représente le Syndicat, préside le Comité et le Bureau, en fixe l'ordre du jour, prépare et exécute les délibérations des organes délibérants, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes, recrute le personnel.

Il a également reçu **délégation du Comité syndical**, pendant toute la durée du mandat, pour :

- Procéder, dans la limite des crédits inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par celui-ci, et à toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risque de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées en vigueur lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Prendre toute décision concernant les avenants à tout type de marché ou accord cadre d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisée en vigueur lorsqu'il s'agit d'avenant en moins-value, ou dépourvu d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 15 % du montant initial du marché ou de l'accord cadre lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- Accepter les dons et legs non grevés de charge ou de condition ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en 1ère instance, appel ou cassation devant toutes juridictions et quel que soit le domaine du contentieux y compris dans la mise en œuvre d'actions en référé et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 € ;
- Déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile auprès des instances habilitées ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués

des véhicules de service du Syndicat dans la limite de 10 000 € ;

- *Réaliser des lignes de trésorerie dans la limite d'1 million € ;*
- *Autoriser au nom du Syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;*
- *Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets syndicaux et signer les conventions à conclure lorsque celles-ci sont accordées ;*
- *Saisir pour avis, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, notamment dans le cadre des dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;*
- *Conclure les conventions constitutives de servitude de passage et de tréfonds sous seing privé au bénéfice du Syndicat, ainsi*

que signer tous les documents qui y sont relatifs ;

- *Signer les conventions de rétrocession de réseaux privés au Syndicat ;*
- *Accepter les offres de concours relatives aux extensions de réseau dont le linéaire est inférieur ou égal à 200 mètres ;*
- *Signer toute convention ou accord au titre du dispositif des "certificats d'économies d'énergie" à l'occasion de la réalisation d'actions générant des économies d'énergie.*

Il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents, au Directeur général ainsi qu'au Directeur technique.

*Il rend compte de ses décisions et des travaux du Bureau à chaque réunion du Comité. **Dix-sept décisions ont été prises en 2020.***

Les Vice-présidents

Ils ont été élus par le Comité et disposent d'une délégation de fonctions et de signature du Président :

***M. Félix BOREL**, 1^{er} Vice-président, est délégué au patrimoine, aux travaux, à l'urbanisme, à l'environnement et au développement durable ;*

***M. Denis SERRE**, 2^{ème} Vice-président, est délégué au suivi de la délégation de service*

public, à la communication, aux actions de solidarité et de coopération décentralisée ;

***M. Francis FARGE**, 3^{ème} Vice-président, est délégué aux ressources humaines et aux moyens généraux.*

Ils ont également reçu délégation dans l'ordre de leur nomination aux fins de signer au nom et pour le compte du Syndicat les actes administratifs constitutifs de servitude de passage et de tréfonds.

Les Commissions techniques

Présidées de droit par le Président du Syndicat, leurs membres ont été désignés ou élus par le Comité à la représentation proportionnelle. Les délégués sont ainsi

associés aux processus de prise de décisions et participent aux réflexions menées au sein de la structure sur la gestion du service d'eau potable.

La Commission d'Appel d'Offres

Cette Commission est constituée, outre le Président ou son représentant, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants, désignés par l'assemblée délibérante, tous membres avec voix délibérative.

Elle est complétée par des membres à voix consultative, dont le Trésorier principal de Cavaillon, comptable du Syndicat, et le représentant de la Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ».

Pour certaines affaires, les assistants à maîtrise d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre peuvent

participer aux réunions de la commission en qualité de personnalités compétentes.

Cette Commission est compétente pour agréer les candidatures des procédures de marchés publics dites « procédures formalisées », ouvrir les offres et procéder à leur jugement.

En 2019, la Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas réunie dans la mesure où l'intégralité des marchés passés par le Syndicat sont, au regard des seuils réglementaires, des marchés à procédure adaptée (MAPA), catégorie pour laquelle le Comité a donné délégation au Président.

La Commission MAPA (Marchés à Procédure Adaptée)

Compte tenu des seuils de procédure, et comme indiqué précédemment, la CAO ne se réunit que rarement. Monsieur le Président a donc décidé de mettre en place une commission dite MAPA pour les marchés passés selon une procédure adaptée.

Cette commission, non obligatoire et non prévue par la réglementation, relève de l'organisation interne de la commande publique au sein de la collectivité.

Celle-ci est consultée, pour avis, sur les attributions des marchés publics dont la

valeur estimée hors taxe se situe entre 90.000 € HT (seuil de publicité nationale) et les seuils en vigueur des procédures formalisées au-delà desquels la Commission d'Appel d'Offres est compétente.

Elle est composée de membres du Bureau.

Des personnalités extérieures et un ou plusieurs agents des services peuvent participer aux réunions de la commission en raison de leur compétence dans la matière sans toutefois prendre part aux délibérations de la commission.

La Commission de délégation de service public

La Commission de Délégation de Service Public est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public en la personne du Président, ou son représentant, et par 5 membres du Comité élus en son sein à la représentation proportionnelle.

Cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres et d'émettre un avis sur celles-ci.

Elle doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une



augmentation de son montant global supérieur à 5 % (article L. 1411-6 CGCT).

Il n'a pas été nécessaire de la réunir en 2020.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux

La Commission Consultative des Services Publics Locaux, prévue à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet aux représentants d'usagers de s'exprimer sur toute question liée au service public de l'eau potable.

Elle est constituée de **3 délégués élus** par le Comité syndical en son sein et des

représentants de 3 associations d'usagers et de consommateurs, de défense de l'environnement et d'associations caritatives.

Les trois associations siégeant sont : **l'Association de Défense des Contribuables Cavaillonnais, l'Association Environnement et Qualité de Vie à Cheval-Blanc et l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Vaucluse.**



LES MARCHES PUBLICS

Depuis la réforme des marchés publics de 2009, la quasi intégralité des marchés conclus par le Syndicat Durance-Ventoux relève de la catégorie des marchés à procédure adaptée

en raison de leurs montants inférieurs aux seuils des marchés formalisés en vigueur :

- **Marchés de fournitures et de services :**
214 000 € H.T.,
- **Marchés de Travaux :** 5 350 000 € H.T.

En 2020, 10 marchés ont été conclus par le Président, conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Comité syndical pour la durée du mandat.

MARCHE DE TRAVAUX

<u>Objet</u>	<u>Date du marché</u>	<u>Attributaires</u>	<u>Montant € H.T.</u>
MARCHES DE 0 à 89 999.99 Euros H.T.			
P224-Bas Service-Réduction-Secteur Cavaillon-Cheval-Blanc- Lot 1 : Fourniture et mise en place des appareils de régulation et appareils annexes	07/01/20	GUIGUES (13000 MARSEILLE)	7 111.56
P224-Bas Service-Réduction-Secteur Cavaillon-Cheval-Blanc- Lot 2 : Travaux sur réseau pour mise en place des appareils	07/01/20	SADE (84741 VENDARGUES)	49 415, 00
P220-CHEVAL-BLANC-Quartier des Iscles- Equipement du forage des deux ponts	20/03/20	MICHELIER SAS (84330 CAROMB)	45 496.00
MARCHES DE 90 000 à 5 349 999.99 Euros H.T.			
P217-Renforcement du refoulement de la station de Pont Julien-Commune de Roussillon-VC n°15 de Bonnieux à Saint-Saturnin-Les-Avignon	16/04/20	LUBERON TP 84220 ROUSSILLON)	166 362.25
P225-Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020 Lot n°1 : Communes de Cavaillon (RD), L'Isle-sur-la-Sorgue, Saumane	14/05/20	NEOTRAVAUX/SADE (84250 LE THOR))	965 000.00 maxi
P225-Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020 Lot n°2 : Communes de Cavaillon (Hors RD), Châteauneuf-de-Gadagne, Caumont-sur-Durance	14/05/20	SADE/NEOTRAVAUX (34741 VENDARGUES)	650 000.00 maxi
P225-Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020 Lot n°3 : Communes de Le Thor et Velleron	14/05/20	BRIES T.P (84220 CABRIERES D'AVIGNON))	675 000,00 maxi

P225-Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020 Lot n°4 : Communes de Gargas, Gordes, Goult, Jocas, Les Beaumettes Saint-Pantaléon	14/05/20	SNPR (84400 GARGAS))	515 000,00 maxi
P225-Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020 Lot n°5 : Communes de Cabrières d'Avignon, Cheval-Blanc, Lagnes Les Taillades, Maubec, Ménerbes, Oppède, Robion	14/05/20	BRIES T.P (84220 CABRIERES D'AVIGNON))	895 000,00 maxi
P225-Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020 Lot n°6 : Communes de Bonnieux, Lacoste, Lioux, Murs, Roussillon, Saint-Saturnin-les-Apt et Villars :	14/05/20	LUBERON TP (84220 ROUSSILLON))	705 000,00 maxi

MARCHES DE 5 350 000 Euros H.T. et plus

NEANT

Les avenants aux marchés relèvent, selon leurs caractéristiques, de la compétence :

- **du Président**, pour tous les avenants aux marchés à procédure adaptée et aux marchés formalisés si la plus-value n'excède pas 15 % du montant du marché initial et lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget;
- **du Comité**, pour les avenants aux marchés conclus selon une procédure formalisée si la plus-value excède 15 % du montant du marché initial.

Au cours de l'année 2020, les **sept avenants** suivants ont été conclus :

P215 Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2017/2018-Lot n°2 :

Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprise NEOTRAVAUX/SOGEA/AYME TP prenant acte du changement de dénomination sociale du cotraitant du marché, AYME TRAVAUX PUBLICS devenant « PELKA RESEAUX ET CANALISATIONS - PRC ».

P218 Programme d'extension de réseaux d'eau potable 2018-Lot n°1 :

Avenant n°1 au marché conclu avec le groupement d'entreprise SOGEA/AYME TP prenant acte du changement de dénomination sociale du cotraitant du marché, AYME TRAVAUX PUBLICS devenant « PELKA RESEAUX ET CANALISATIONS - PRC ».

P215 Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2017/2018-Lot n°4 :

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BRIES visant à intégrer le prix nouveau lié au surcoût des mesures de sécurité sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 et de prolonger la durée d'exécution du marché jusqu'au 31 décembre 2020.

P228 Travaux imprévus d'extension de réseaux

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BRIES visant à intégrer le prix nouveau lié au surcoût des mesures de sécurité sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 sans en affecter le délai

P229 Travaux imprévus de renouvellement de réseaux

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BRIES visant à intégrer le prix nouveau lié au surcoût des mesures de sécurité sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 sans en affecter le délai

P225 Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020

Lot n°3 :

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BRIES visant à intégrer le prix nouveau lié au surcoût des mesures de sécurité sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 sans en affecter le délai

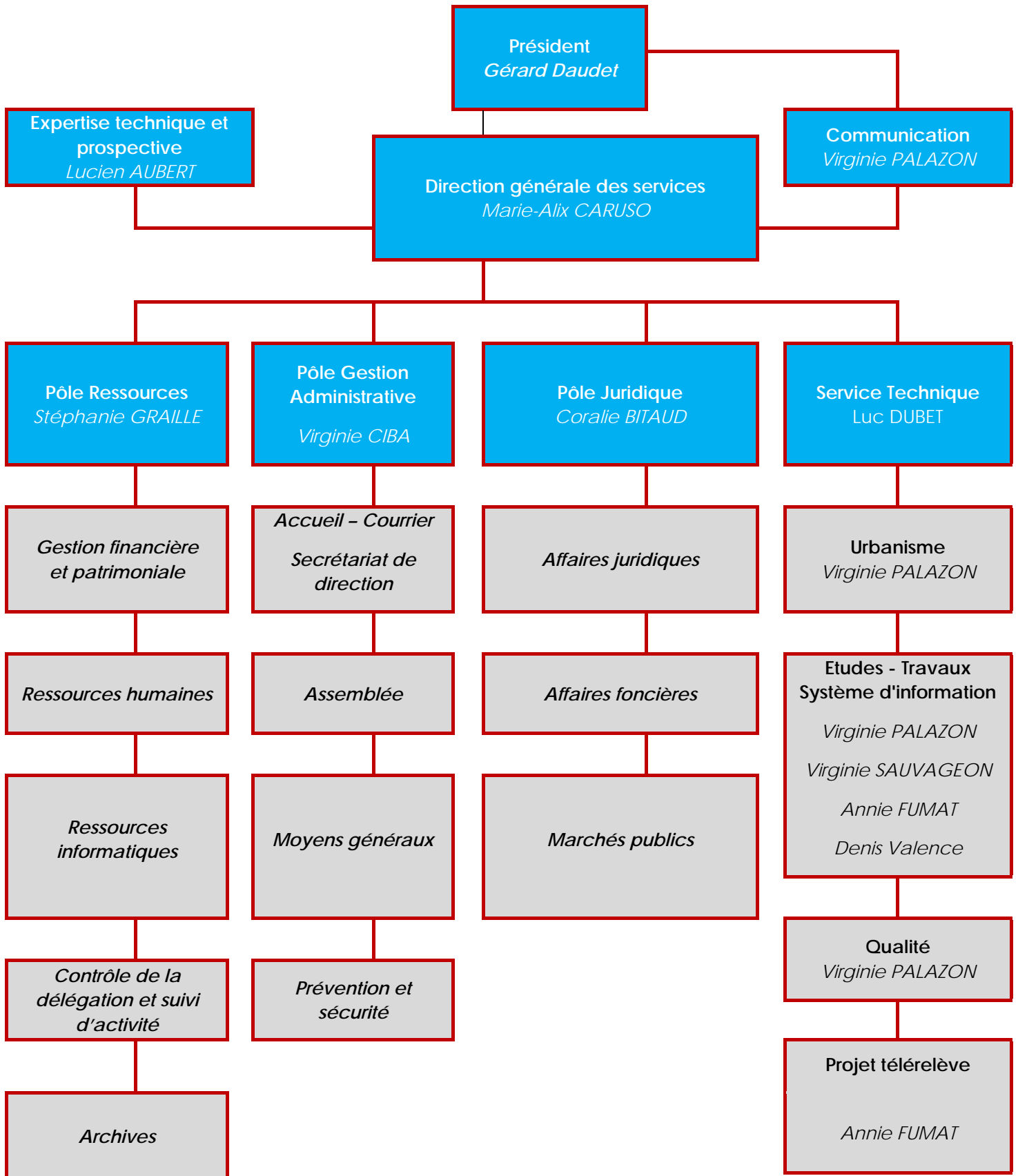
P225 Programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2019-2020

Lot n°5 :

Avenant n°1 au marché conclu avec l'entreprise BRIES visant à intégrer le prix nouveau lié au surcoût des mesures de sécurité sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19 sans en affecter le délai

LES RESSOURCES HUMAINES

Organigramme fonctionnel au 31/12/2020



Les effectifs

<i>Effectifs au 31 décembre 2020</i>	<i>Effectif budgétaire</i>	<i>Effectif pourvu</i>
<i>Emploi fonctionnel</i>	1	1
<i>Directeur général des services</i>	1	1
<i>Titulaires - Filière administrative</i>	12	4
<i>attaché principal</i>	1	0
<i>attaché</i>	1	0
<i>rédacteur principal 1ère classe</i>	1	0
<i>rédacteur principal 2ème classe</i>	1	0
<i>rédacteur</i>	3	1
<i>adjoint administratif principal 1ère classe</i>	1	1
<i>adjoint administratif principal 2ème classe</i>	2	1
<i>adjoint administratif 1ère classe</i>	1	0
<i>Adjoint administratif 2ème classe</i>	1	1
<i>Titulaires - Filière technique</i>	14	5
<i>Ingénieur hors classe</i>	1	1
<i>Ingénieur principal</i>	2	1
<i>ingénieur</i>	1	0
<i>technicien principal 1ère classe</i>	3	1
<i>technicien principal 2ème classe</i>	2	2
<i>technicien</i>	1	0
<i>agent technique principal 1 ère classe</i>	1	0
<i>agent technique principal 2 ème classe</i>	1	0
<i>agent de maîtrise principal</i>	1	0
<i>agent de maîtrise</i>	1	0
TOTAL	27	10

La mobilité

Monsieur Luc DUBET, ingénieur territorial principal, a rejoint l'équipe du Syndicat en mai 2020 pour prendre la suite de Monsieur Lucien AUBERT à la tête de la Direction technique à compter du 1^{er} novembre 2020.

Ce tuilage long de six mois entre Monsieur AUBERT et Monsieur DUBET a permis que la passation à ce poste clé se passe dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Lucien AUBERT a repoussé son départ la retraite au 30 juin 2021. A compter

du 1^{er} novembre 2020 il a exercé à mi-temps sur un poste de chargé de mission expertise technique et prospective et s'est vu confié la réalisation de l'étude de vulnérabilité des ouvrages.

Monsieur Denis VALENCE, technicien territorial, a demandé sa mutation à la commune de Lauris et a quitté les effectifs de la collectivité au 1^{er}/01/2021.

La formation

En 2020, 8 agents ont suivi des formations pour un total de 22 jours.

Les actions de formation continue, liées aux différentes missions exercées, ont

principalement porté sur l'hygiène et la sécurité et l'utilisation de deux outils informatiques ayant connu des évolutions majeures : le SIG et le logiciel courrier.

La protection sociale complémentaire des agents

Depuis 2013, le Syndicat a confirmé son engagement en faveur de la protection complémentaire de ses agents, en application du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011. C'est ainsi, qu'il participe à la couverture du risque prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses

agents en versant une participation mensuelle portée de 10 à 15 € en 2018 à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie labellisée.

LES AFFAIRES FONCIERES

Depuis 2011, la gestion et la valorisation du patrimoine foncier syndical sont devenues un secteur d'activité à part entière au sein de la collectivité, qui s'articule autour de 4 axes principaux :

- L'occupation de la propriété privée des particuliers par la constitution régulière de servitudes de passage et de tréfonds ;

- L'occupation par des tiers privés ou des acteurs publics du domaine public syndical ;
- La gestion foncière proprement dite par la cession ou l'acquisition du patrimoine du Syndicat ;
- L'amorce d'un travail d'inventaire du patrimoine de la collectivité.

Les constitutions de servitudes de passage et de tréfonds

Le Syndicat est traditionnellement amené, pour réaliser ses programmes de travaux collectifs ou d'extension de réseaux, à poser des canalisations sur la propriété de

personnes privées et à constituer des servitudes de droit réel de passage et de tréfonds. **Trente-cinq** actes administratifs ont ainsi été dressés en 2020.

L'inventaire foncier du patrimoine syndical

A l'occasion des divers chantiers réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat, la collectivité s'attache à identifier et régulariser les occupations sans titres. Cette vaste tâche, engagée depuis 2011, est longue et ardue, les protagonistes de ces implantations ayant pour la plupart disparus.

De plus, les conventions signées remontent parfois à la fin des années 60 et concernent des parcelles de terrains qui ont fait l'objet de plusieurs remaniements cadastraux rendant le repérage extrêmement délicat.

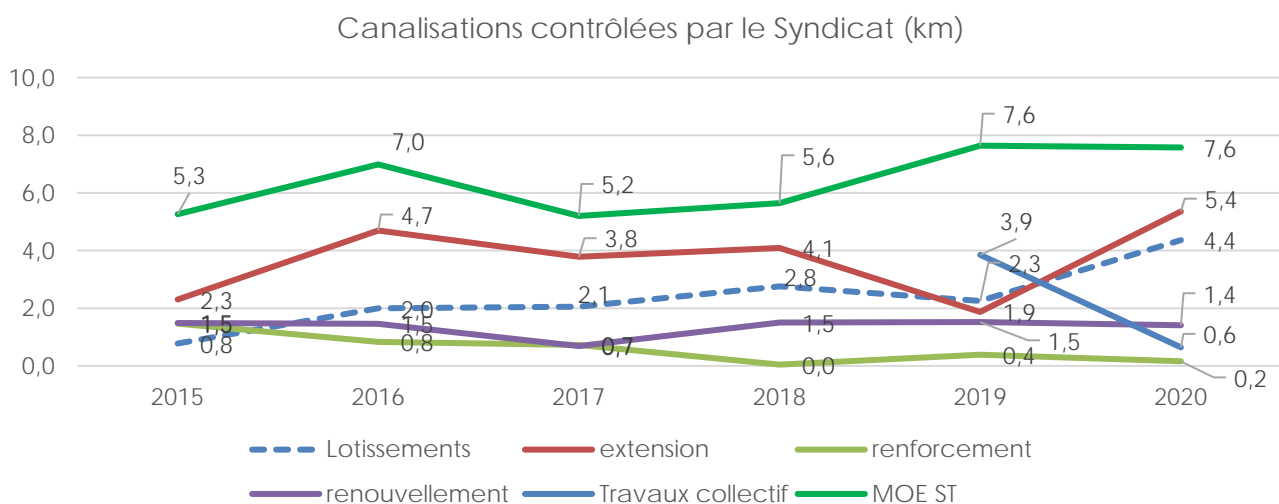
LA MAITRISE D'ŒUVRE

Les principales missions du service technique

Outre les missions de maîtrise d'œuvre des différents projets d'investissement qui sont assurées par le service technique du Syndicat depuis 1990, les agents du service technique réalisent principalement :

- Des études, à la demande ou non de particuliers qui ne sont pas forcément suivies de travaux ;
- La gestion des dossiers de fonds de concours, procédure qui permet à un particulier de prendre en charge une partie du financement d'un équipement public ;
- L'instruction des demandes d'urbanisme sur saisie des collectivités compétentes ou de leur service instructeur. Une étude technique spécifique est réalisée et transmise au maître d'ouvrage et maître d'œuvre des opérations d'ensembles immobiliers ;
- Le suivi des conventions conclues avec des aménageurs pour la rétrocession des ouvrages liés à la distribution de l'eau potable dans le cadre d'opérations d'urbanisme ;
- L'élaboration et la mise à jour des programmes pluriannuels des renouvellements de canalisations ;
- Le suivi administratif, technique et financier des opérations déléguées à des maîtres d'œuvres privés ;
- Le suivi en lien avec SUEZ des demandes de simulation des communes pour la DECI ;
- Des prélèvements d'eau potable pour analyse par un laboratoire avant la mise en service des ouvrages sur tous les chantiers de la collectivité y compris ceux dont le service n'assure pas la maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre





En 2020, la longueur de canalisations réceptionnée par les services techniques est de 7,6 km (extensions, renforcement et renouvellement).

Les travaux d'extension montrent une nette augmentation qui fait suite à une année 2019 faible. Ce n'est qu'un effet de conjoncture ; ce sont des chantiers démarrés en 2019 mais réceptionnés sur le premier trimestre 2020. La réalité est une moyenne autour de 4 km/an.

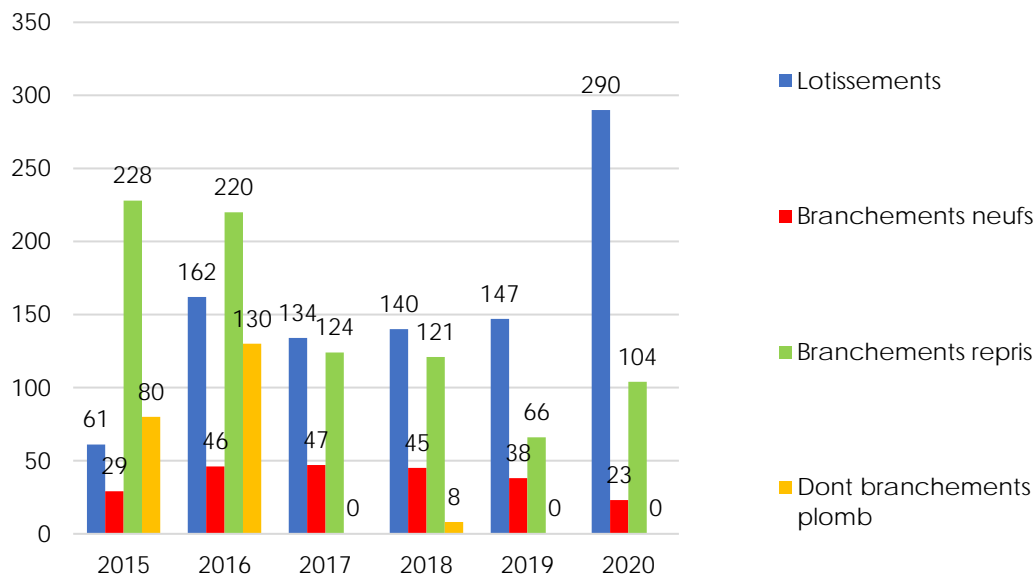
Les extensions du réseau de distribution liées à la réalisation de lotissements augmentent significativement pour atteindre 4,4 km en 2020. L'année 2019 pré-électorale est généralement une année où les dépôts de

permis de lotir sont importants. L'année 2020 aura vu une grande partie des réalisations.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale et afin d'accélérer le rythme des programmes de travaux de renouvellement et de renforcement de réseau, le Syndicat a décidé, depuis 2010, de confier la maîtrise d'œuvre des programmes de renouvellement à des Bureaux d'Etudes Techniques privés.

C'est ainsi qu'ARTELIA Ville et Transport et le Cabinet TRAMOY ont assuré au cours de l'année 2020 le suivi des travaux de **renouvellement de plus de 6,0 km de réseau** ainsi que la **reprise de 218 branchements**.

Branchements réalisés sous contrôle du service technique



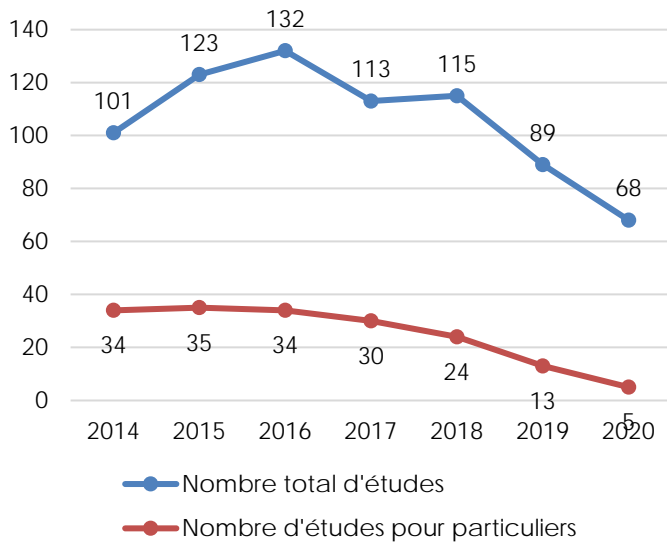
La majorité des branchements neufs réalisés sous contrôle du service technique l'est dans le cadre de lotissements.

Le nombre de branchements repris sous maîtrise d'œuvre du service technique est constant.

A noter que 2020 a vu 3 opérations majeures à plus de 30 branchements ; à elles seules, elles pèsent 44% des branchements totaux.



Etudes



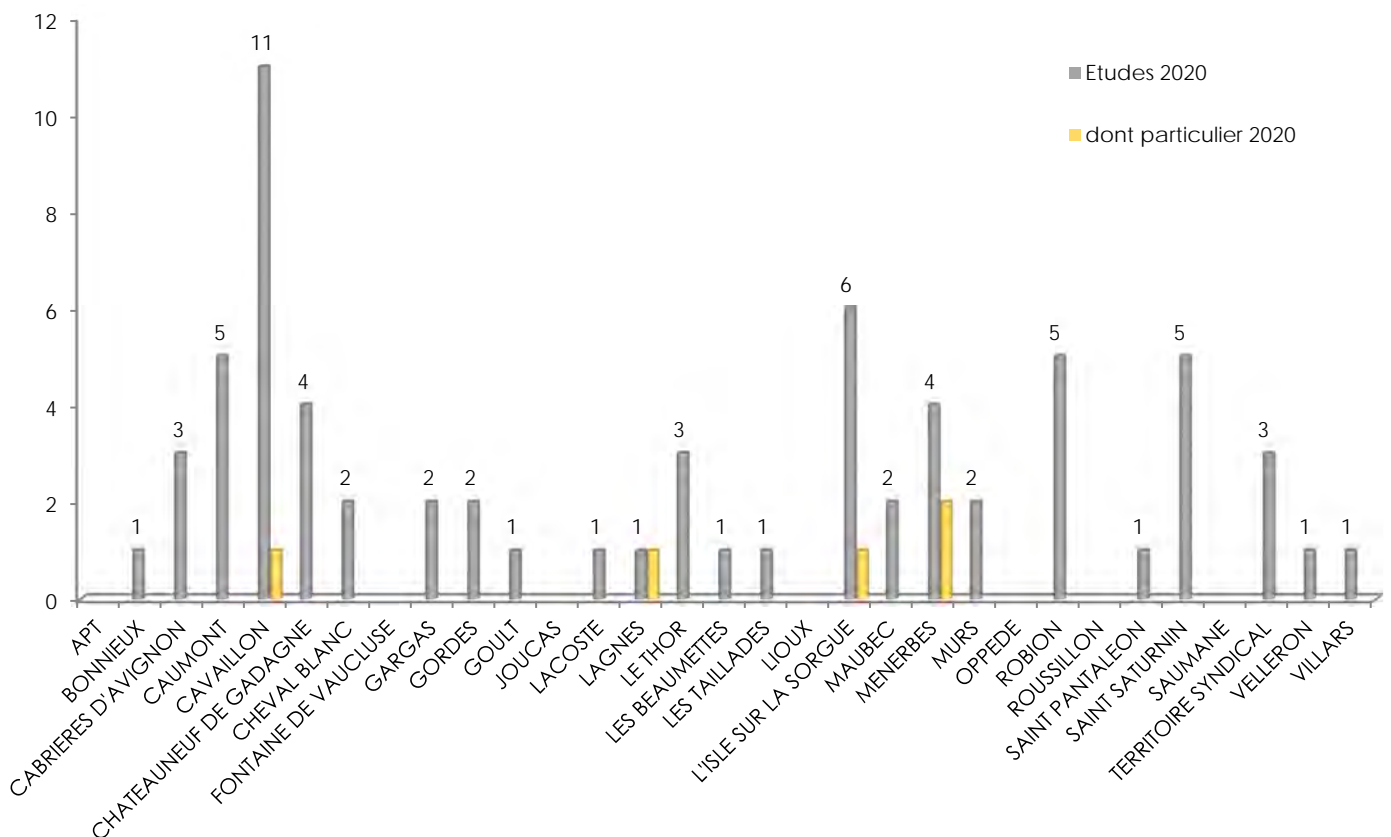
Les études

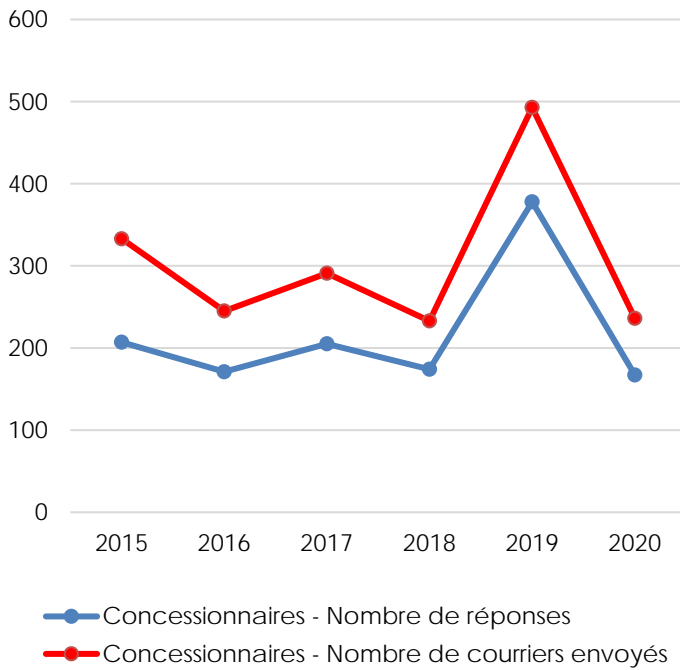
Soixante-huit études ont été réalisées en 2020, dont 7 % à la suite de demandes de particuliers.

Après une stabilité constatée depuis 2014 la tendance à la baisse des demandes des particuliers semble se confirmer depuis 2 ans.

La mise en œuvre des PLU, une desserte convenable des zones constructibles, une évolution des modalités du financement des équipements publics fixées par le code de l'urbanisme et une politique nationale de densification des constructions peuvent l'expliquer.

La majorité des études est réalisée sur le territoire des communes les plus urbanisées.





Les consultations des concessionnaires

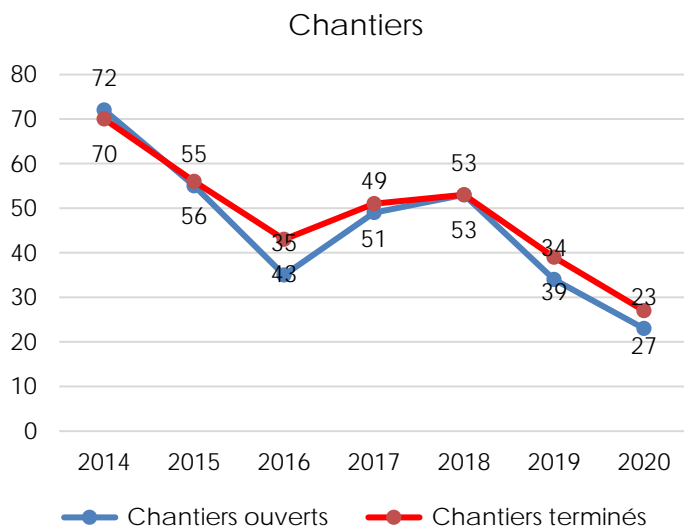
Dans le cadre de la préparation des chantiers les concessionnaires et exploitants de réseaux sont consultés lors de la réalisation des études conformément aux dispositions de la réglementation « Construire sans Détruire ».

Après un pic en 2019 lié à la préparation du programme d'extension, l'année 2020 est revenue sur des bases observées en 2018 avec 236 courriers adressés générant 167 réponses traitées par le service technique.

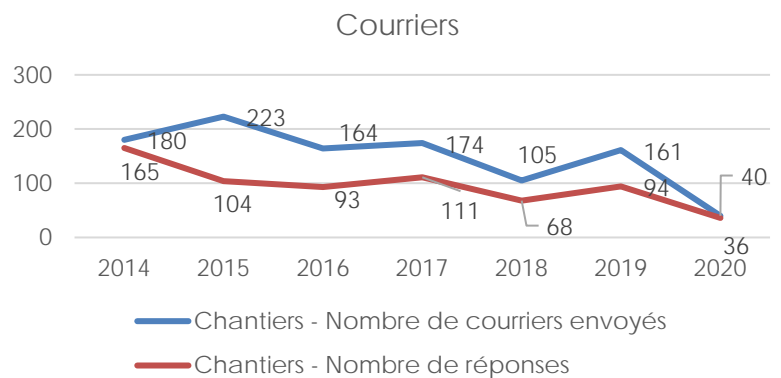
Les chantiers

Vingt-sept chantiers ont été engagés et vingt-trois se sont terminés.

Après avoir connu une forte baisse entre 2013 et 2016, le nombre des chantiers engagés et terminés, à rapprocher du nombre de chantiers réalisés pour des particuliers, semblaient, en 2018, se stabiliser à des valeurs légèrement inférieures à la cinquantaine. Depuis 2019, ces nombres sont inférieurs à cette valeur.



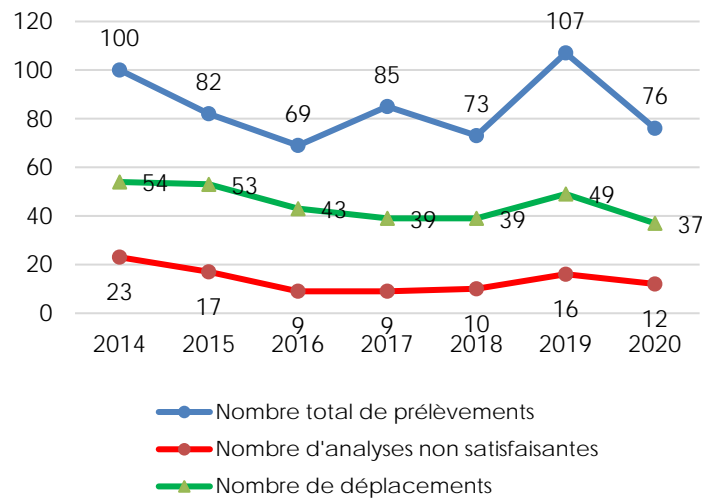
Dans le cadre de la préparation des chantiers, l'impact de la crise sanitaire se fait fortement ressentir. Quarante abonnés ont été contactés en 2020 par le service technique du Syndicat et trente-six réponses ont été reçues.



Dans le cadre du contrôle bactériologique des canalisations et ouvrages avant leur mise en service, **soixante-seize** prélèvements ont été effectués au cours des **trente-sept** déplacements nécessaires à une bonne coordination avec les entreprises.

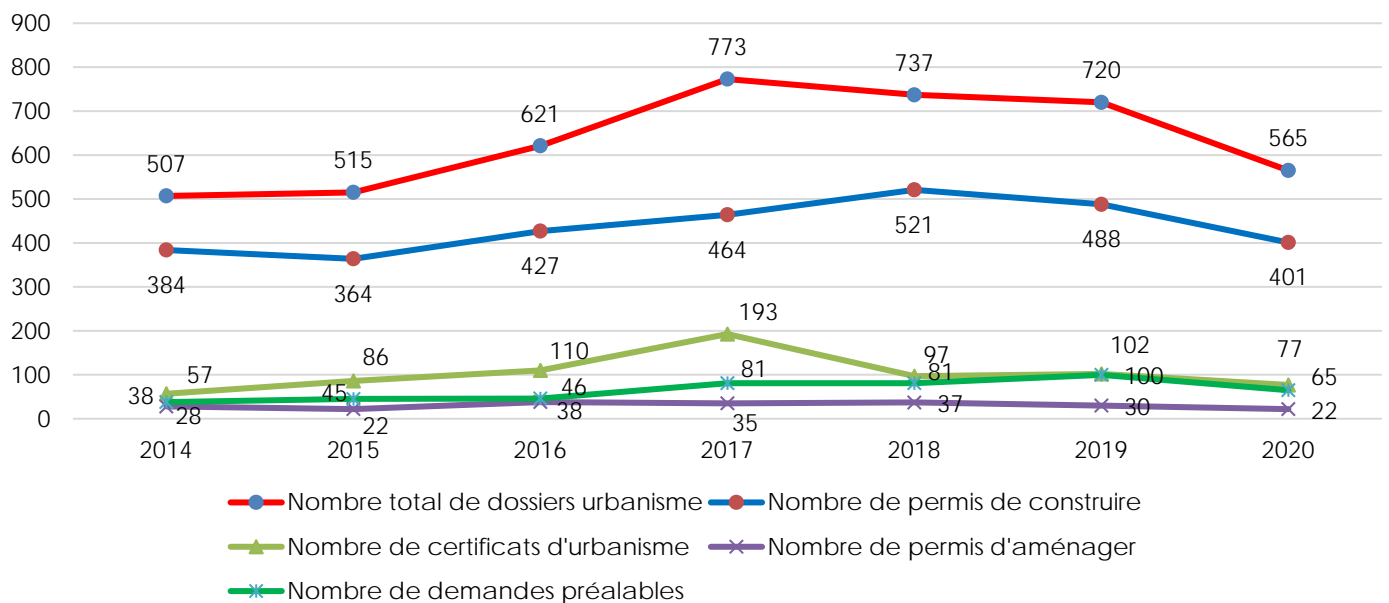
Douze prélèvements soit 15.8 % du nombre total ont dû être refaits à la suite de résultats d'analyses non satisfaisants. Malgré les efforts de sensibilisation faits auprès des entreprises sur la nécessité de bien respecter les procédures de désinfection et de prise d'échantillon, le pourcentage de non-conformités reste stable.

Prélèvements



L'urbanisme

Urbanisme



Cinq cent soixante cinq dossiers d'urbanisme ont été instruits en 2020. Les permis de construire représentent **71%**, contre **13,6%** pour les certificats d'urbanisme, **11,5%** pour les déclarations préalables et **3,9%** pour les permis d'aménager.

Après un pic observable en 2017, probablement dû à la caducité des Plans d'Occupation des Sols entraînant une

accélération des démarches par les propriétaires pour préserver la constructibilité de leur patrimoine, un niveau assez élevé était observé depuis lors avec plus de sept cents dossiers instruits.

Les PLU permettant la densification des constructions des secteurs urbanisés, les propriétaires divisent leur terrain dans le cadre d'un permis d'aménager ou d'une demande

préalable. Ces deux procédures génèrent systématiquement le dépôt de demandes de permis de construire qui sont également instruites par le service du syndicat.

*Le confinement imposé au cours du second trimestre 2020 a stoppé les démarches en cours et 2020 a vu **une baisse marquée de près de -21% du nombre total des demandes d'urbanisme.***

LES FINANCES

Le compte administratif de la gestion 2020 a été présenté au Comité syndical le 18 mai 2020.

L'exercice 2020 se caractérise par une crise sanitaire majeure qui n'a pas impacté la vente d'eau mais a entraîné le décalage du lancement de diverses opérations.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées (charges à caractère général en baisse de 5,6%).

Les dispositions financières contractuelles du contrat de concession ont abouti au versement de 223,2 k€ de rémunération à la performance à SUEZ. Parallèlement SUEZ a versé 221,1 k€ de pénalités au Syndicat au titre d'engagements non atteints (réduction des pertes d'eau et remise des dossiers des ouvrages exécutés).

La dotation aux amortissements a augmenté de 143 246 € en 2020 pour atteindre 3 241 511 €.

Après la progression des dépenses d'équipement en 2019, due à la création du moyen service et à la télérelève, on constate un retour en 2020 à un niveau antérieur avec 4,3 M€.

A noter que depuis 2018, le régime fiscal du Syndicat a changé avec un assujettissement de droit commun à la TVA. Dans la présentation, pour les chapitres concernés, les résultats sont présentés en H.T. et en TTC pour permettre la comparaison avec les exercices antérieurs.

Une présentation synthétique du compte administratif 2020 est annexé ci-après.

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



SYNDICAT DES EAUX
DURANCE - VENTOUX

COMITE SYNDICAL

18 MAI 2021

COMPTE ADMINISTRATIF

2020

Présentation synthétique

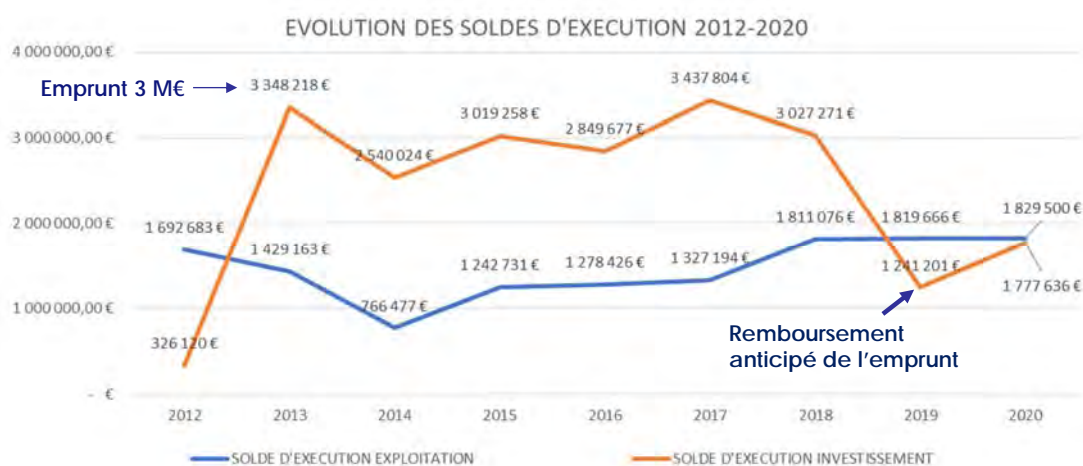
COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		2 433 747,79			-	2 433 747,79
Opérations de l'exercice	5 526 582,68	5 887 275,72	4 654 292,25	6 483 792,11	10 180 874,93	12 371 067,83
TOTAUX	5 526 582,68	8 321 023,51	4 654 292,25	6 483 792,11	10 180 874,93	14 804 815,62
Résultat de clôture		2 794 440,83		1 829 499,86	-	4 623 940,69
Restes à réaliser	2 097 859,69	1 081 055,00			2 097 859,69	1 081 055,00
TOTAUX CUMULES	2 097 859,69	3 875 495,83	-	1 829 499,86	2 097 859,69	5 704 995,69
RESULTATS DEFINITIFS		1 777 636,14		1 829 499,86	-	3 607 136,00

18/05/2021

Comité syndical | 3

Présentation synthétique



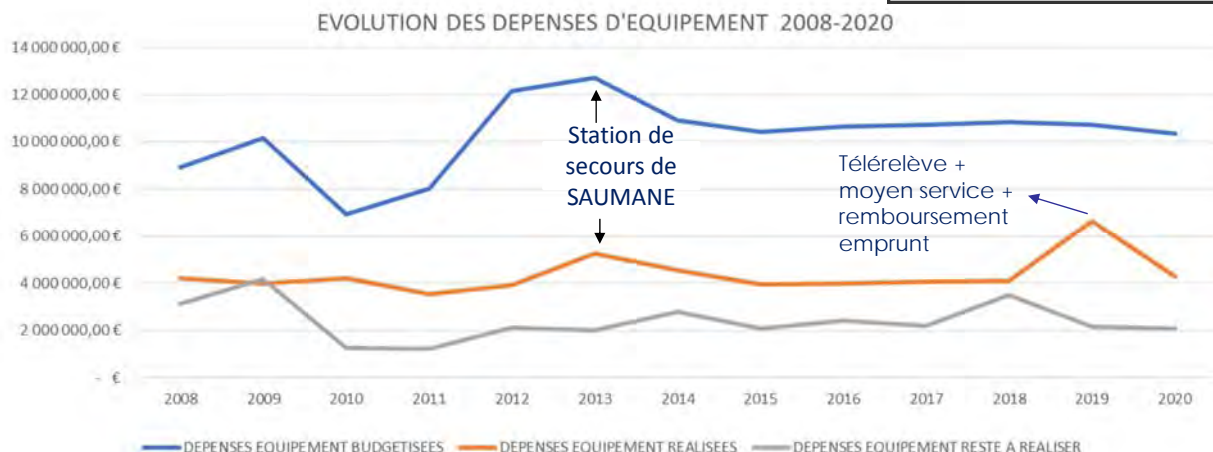
En 2020

Solde de fonctionnement se maintient à 1,8 M€ : stabilité de la vente d'eau dans un contexte de crise sanitaire et dépenses de gestion contenues

Solde d'investissement en augmentation : décalage dans le lancement de plusieurs opérations en raison de la crise sanitaire

18/05/2021

Comité syndical | 4

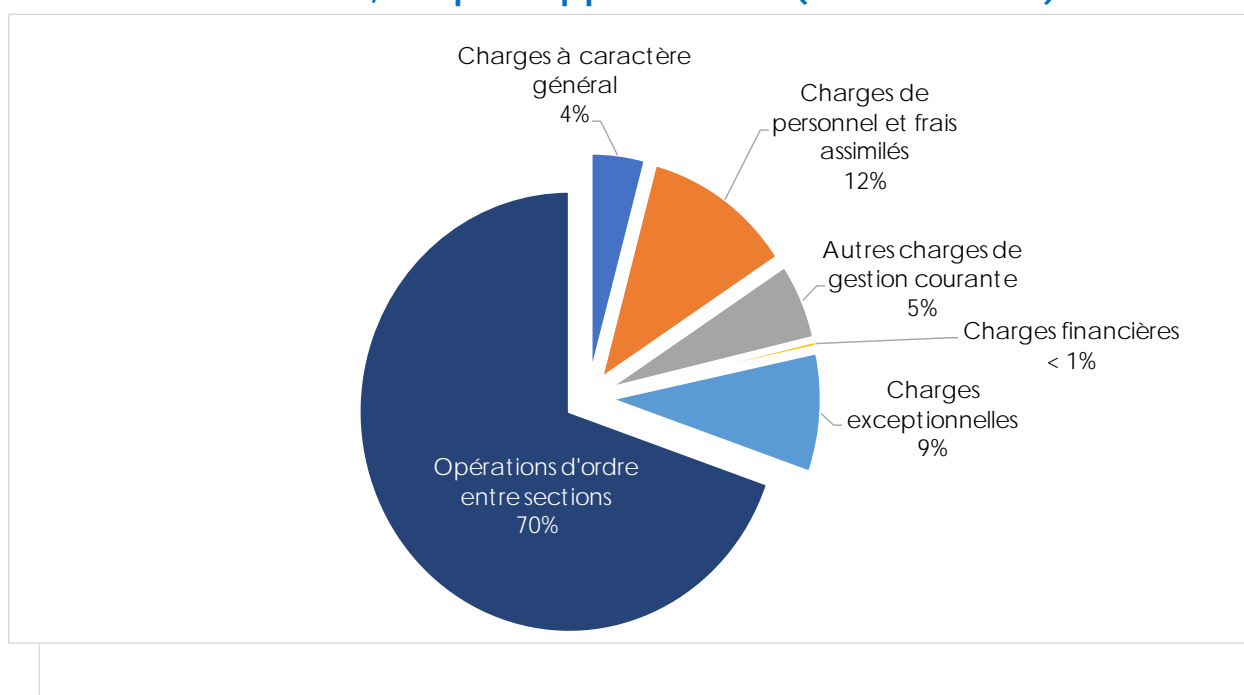


En 2019, dépenses d'équipement à hauteur de 6,6 M€ (4,1 M€ en 2018) : + 2,5 M€ par rapport à 2018 dont 1,4 M€ pour la télérelève et 0,6 M€ pour le moyen service et remboursement anticipé de l'emprunt.

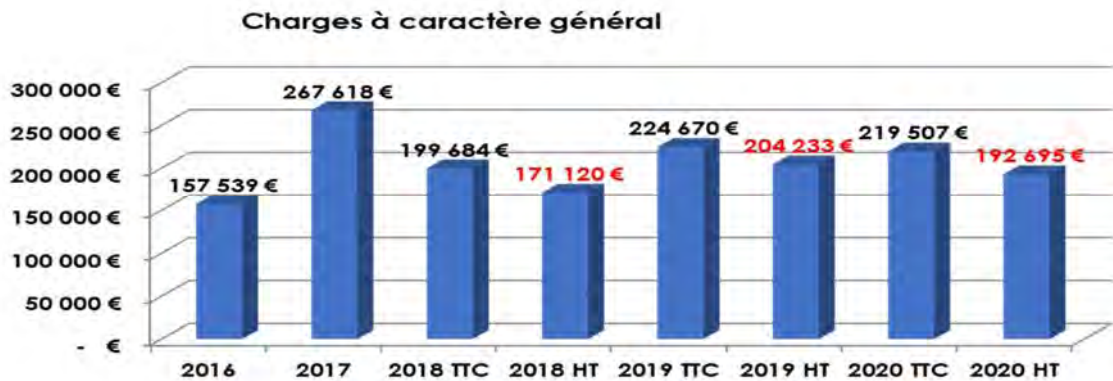
En 2020, dépenses d'équipement à hauteur de 4,3 M€ : retour à un niveau d'investissement antérieur. La crise sanitaire a décalé le lancement de plusieurs opérations.

Section d'exploitation – Dépenses

Des dépenses d'exploitation (réelles + ordre) de 4 654 292 € HT en hausse de 4,6 % par rapport à 2019 (4 449 100€ HT)

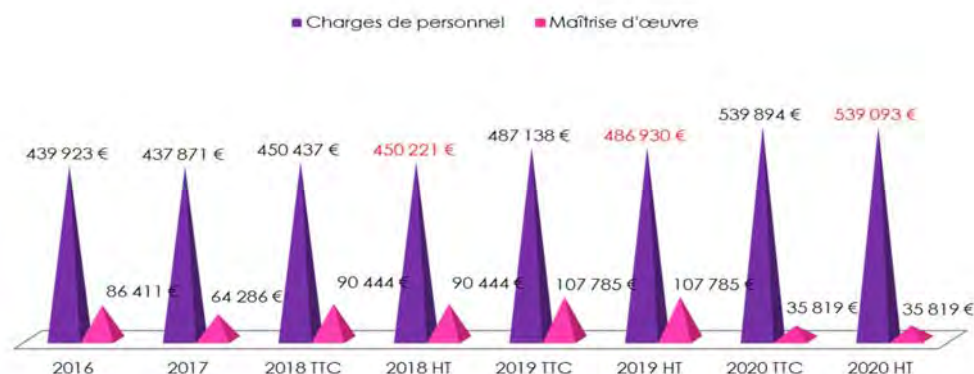


Des charges à caractère général (chap.11) en baisse de 5,65 %



Des dépenses de fonctionnement des services qui s'élèvent à 192 695 € et représentent **14% des dépenses réelles**.

Des charges de personnel et frais assimilés en augmentation de 10 % qui représentent 38% des dépenses réelles de la section



Augmentation due au **Glissement Vieillesse Technicité** (avancement d'échelon, de grade, promotion interne), au **tuilage de 7 mois sur le poste de directeur technique** (grade d'ingénieur) et aux achats rendus nécessaires pour la **protection des agents et du public dans le contexte de pandémie**.

Des frais à analyser en perspective avec la **valorisation de la maîtrise d'œuvre** assurée par le service technique du Syndicat qui est en baisse en raison d'un volume de travaux moins élevé qu'en 2019.

Section d'exploitation – Dépenses

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

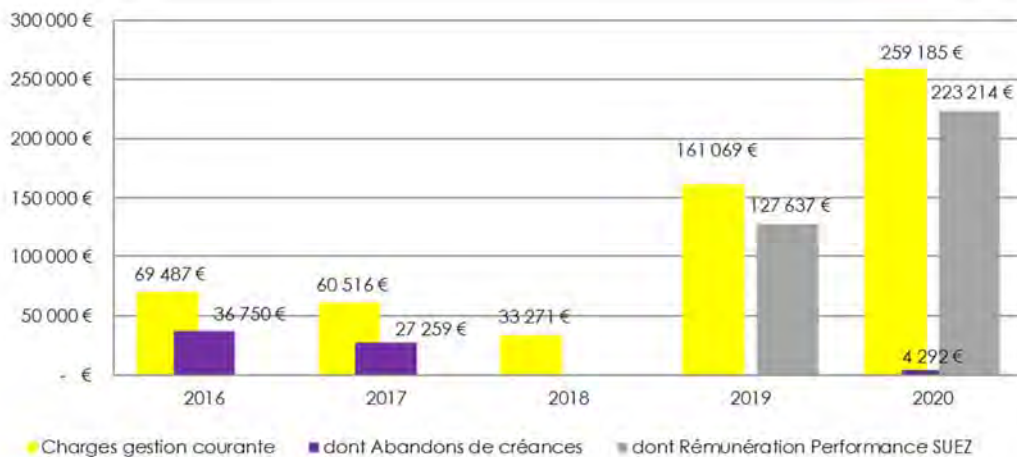
Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE



Des frais de gestion courante en hausse



Avec 259 185 €, les charges de gestion courante représentent **18% des dépenses réelles**.

Elles sont **en très forte hausse (+ 60 %)** en raison de l'application des clauses contractuelles de **rémunération à la performance de SUEZ** (cf. diapo suivante) pour un montant de 223 214 €.

Les autres dépenses sont essentiellement constituées par les **indemnités des élus**.

Depuis 2018, les **abandons de créances liés à la surtaxe** ne sont plus imputés sur ce chapitre mais sur celui des Charges exceptionnelles.

18/05/2021

Comité syndical | 9

Section d'exploitation – Dépenses



Rémunération à la performance de SUEZ au titre de l'exploitation 2019 : 223 214 €

Performance du service → 122,4 k€ (= 2,5% x 6 802k€ x 72/100)

Performance du service en 2019				
Indicateur	Objectif 2019	Pondération	Résultat 2019	Nb de points attribués
Taux de déploiement de la télérelève	58%	35	60,0%	41
Taux de réclamation client	< 9	35	10	31
Baisse des volumes dégrévés pour fuite après compteur	-20%	30	28,6%	0
	245 690 m3		395 072 m3	
TOTAL		100,00		72,00

(La rémunération maximale du délégataire est égale à 2.5 % du montant total des recettes si la note globale est égale à 100.)

Partage des recettes « retrouvées » → 101 k€ (202 k€ x 50%)

Suivi des recettes complémentaires			
Année	Recettes complémentaires comptabilisées (en €HT)		Taux d'avancement
	Prévu	Réalisé	
2019	154 k€	202 k€	79%

18/05/2021

Comité syndical | 10

Section d'exploitation – Dépenses

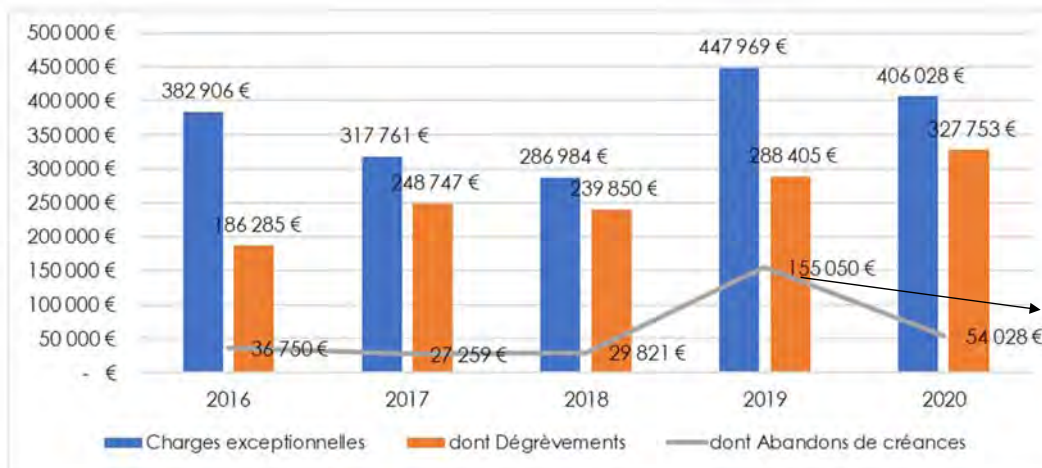
Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

- Une diminution de 9 % des charges exceptionnelles qui représentent 29 % des dépenses réelles



6713 – en 2020
Warsmann stables ;
autres
dégrevements en
hausse

6718 – en 2019 :
1° T : Oustau de
Sorgues
4° T : campagne
nationale
d'apurement des
créances

Hausse des dégrèvements mais baisse des abandons de créances (année 2019 exceptionnelle en raison d'un dossier particulier [Oustau de Sorgues] et campagne nationale d'apurement des créances douteuses menée par SUEZ sur tous les contrats).

Les abandons de créance sont imputés sur ce chapitre depuis 2018.

18/05/2021

Comité syndical | 11

Section d'exploitation – Dépenses

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

- Des charges financières en baisse de 68 %



Les frais financiers 2020 ont représenté 1% des dépenses réelles.

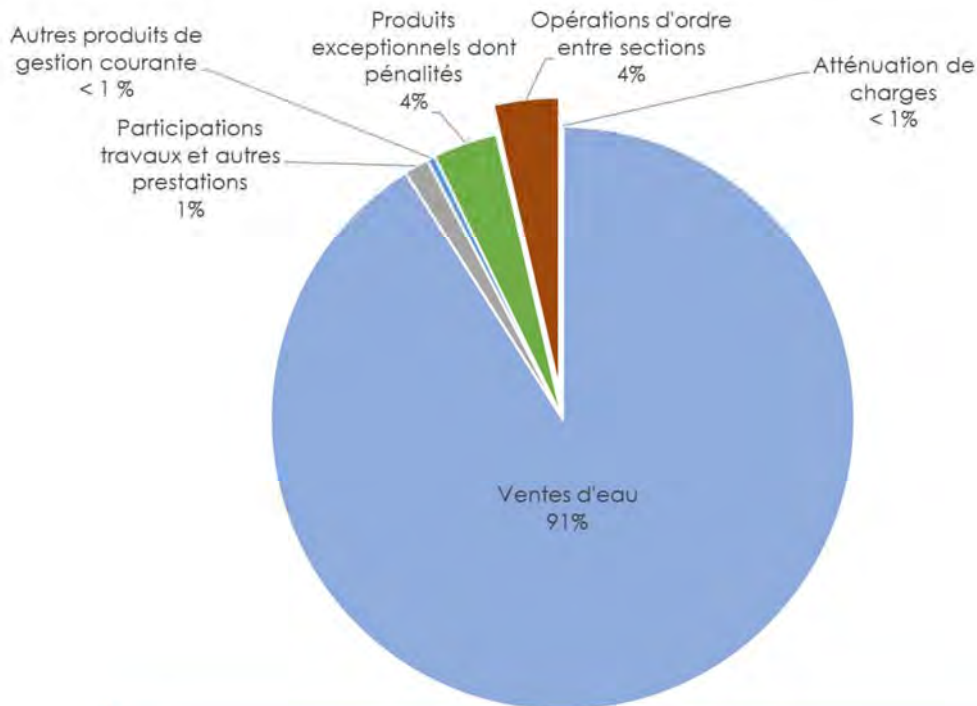
Réaménagement de l'emprunt Crédit Agricole de 3 M€ en 2019

- Remboursement anticipé d'1 million € avec passage en taux fixe sur 5 ans pour un capital restant dû d'1 million €
- Désendettement partiel anticipé en mobilisant une partie de l'excédent sans pour autant obérer la capacité du Syndicat à assumer les investissements des engagements pris dans le cadre du nouveau de contrat de concession (3,9 M€ sur 3 ans pour la télérelève)
- Taux d'intérêts 0,49 %

18/05/2021

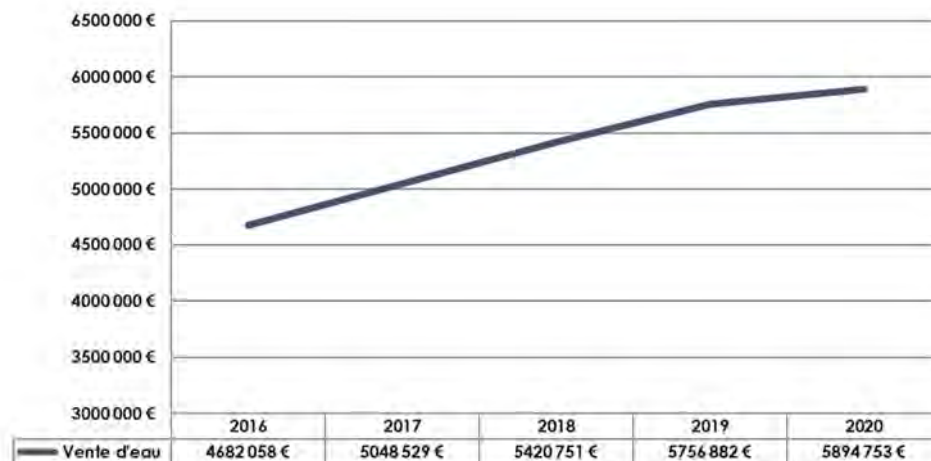
Comité syndical | 12

Une augmentation de 3% des recettes d'exploitation (réelles et ordre) par rapport à l'exercice 2019. Elles s'élèvent à 6 483 792 € HT contre 6 268 766 € HT en 2018.



Suivant le modèle économique « l'eau paye l'eau », le produit de la vente d'eau représente 91 % des recettes de la section et près de 94% des recettes réelles de la collectivité.

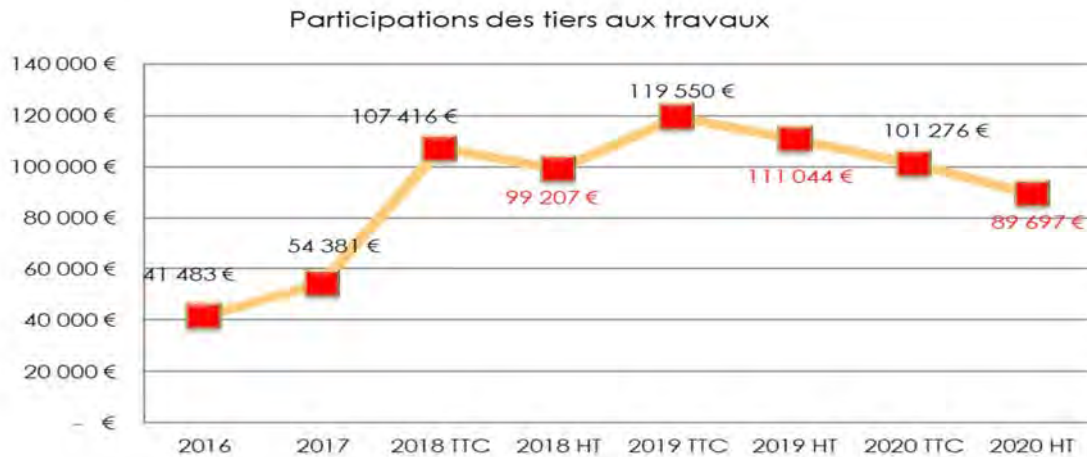
Légère augmentation du produit de la vente d'eau (+2%). Sur notre territoire l'impact de la crise sanitaire a été moindre, la consommation domestique soutenue a compensé la baisse des consommations des abonnés professionnels.





Les autres recettes :

Les recettes liées aux participations des tiers (offre de concours pour extension, branchements neufs dans le cadre des programmes d'extension) qui avaient été en légère hausse en 2020 en raison du programme 2018 d'extensions de réseau, reculent à 89 697 €.



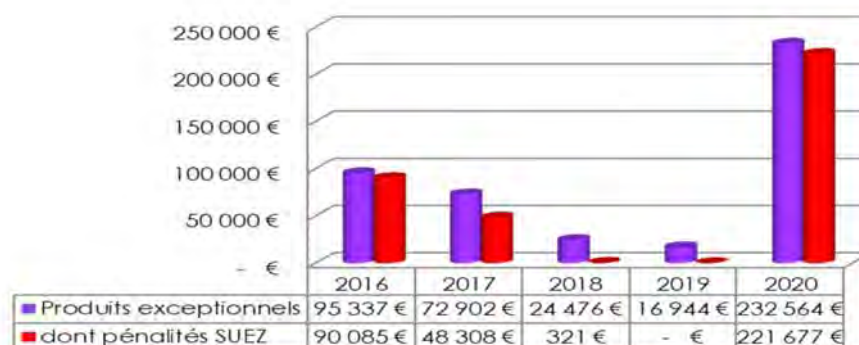
18/05/2021

Comité syndical | 15

Les autres recettes :

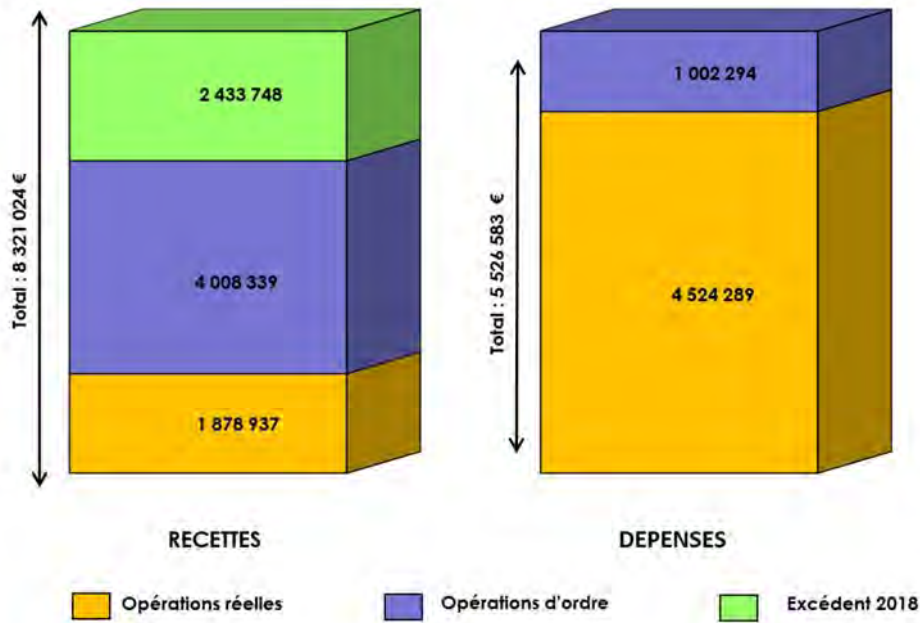
Les produits exceptionnels sont en forte hausse. Aucune pénalité n'avait été applicable à SUEZ en 2019 au titre de l'exploitation 2018, alors qu'en 2020, SUEZ s'est vu appliqué 221 677 € de pénalités :

- **Pénalité P2** : retard dans la fourniture des dossiers de récolement (à la fin de chaque trimestre, pénalité de 10€ par dossier non remis) : pour 2018 = 11.510,00 € et pour 2019 = 35.820,00 € soit un total de 47 300 €.
- **Pénalité P9** : Réduction des pertes en eau (0,3 x P2 par m³ calculée sur la différence entre le volume annuel maximum de pertes et le volume réel de pertes où P2 = tarif de la tranche de consommation supérieure à 60m³). Ainsi pour 2019, P9 = 0,3 x 0,6865 x (3 844 552 m³réel – 2 998 000 m³max) = 174 347 €.

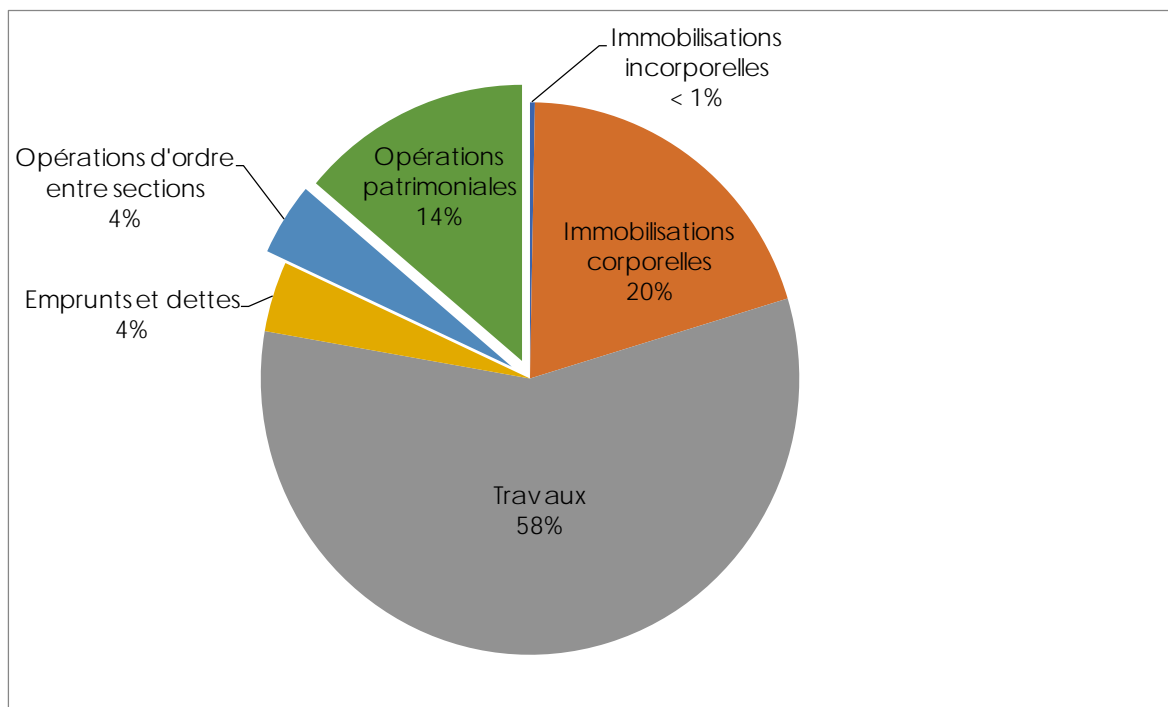


18/05/2021

Comité syndical | 16



Section d'investissement – Dépenses



Les opérations d'équipement 2020

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 084-258400654-20210713-DLC23_2021-DE

- Sur 4 296 760 € HT de dépenses d'équipement en 2020 (6 643 079 € HT en 2019) 2 647 597 € HT ont été consacrés aux travaux d'extension, de renouvellement et de renforcement de réseau

COMMUNE	€ HT	COMMUNE	€ HT
BONNIEUX	67 383 €	LACOSTE	185 483 €
CABRIERES D'AVIGNON	252 294 €	LAGNES	43 502 €
CAUMONT	24 877 €	LE THOR	309 414 €
CAVAILLON	222 889 €	LIOUX	254 529 €
CHATEAUNEUF-DE-Gne	89 201 €	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	506 884 €
CHEVAL-BLANC	55 864 €	MENERBES	182 366 €
GARGAS	85 512 €	ROBION	24 034 €
GORDES	118 834 €	ROUSSILLON	224 531 €

18/05/2021

Comité syndical | 19

Les opérations d'équipement 2020

SYNDICAT DES EAUX
DURANCE-VENTOUX

- Les frais de maîtrise d'œuvre et frais divers nécessaires à la réalisation de l'ensemble des investissements s'établissent à :

Maîtrise d'œuvre interne : 35 819 € HT

Maîtrise d'œuvre externe : 82 454 € HT

Artelia : 48 477 € HT

Tramoy : 33 977 € HT

Frais divers (arrêts d'eau, contrôles de compactage, analyses) : 17 334 € HT

18/05/2021

Comité syndical | 20

Les opérations soldées

CRÉATION DU MOYEN SERVICE
RÉSERVOIR DES TAILLADES ET STATION DE REPRISE DE CAVAILLON
50 298 € HT

CAVAILLON / RENFORCEMENT ROUTE DES TAILLADES
19 132 €

SAUMANE – RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE POMPAGE
8 290 €

TRAVAUX DIVERS
19 324 €

18/05/2021

Comité syndical | 21

Les principales opérations achevées à solder comptablement en 2021

RENFORCEMENT DU REFOULEMENT STATION PONT JULIEN / SAINT
FRANÇOIS
128 875 € HT (38 673 € HT RAR BP 2021)

EQUIPEMENT DU FORAGE DES PONTS A CHEVAL-BLANC
47 028 € HT (3 000 € HT RAR BP 2021)

18/05/2021

Comité syndical | 22

Les principales opérations démarrées ou poursuivies

PROGRAMME DE RÉDUCTION DE PRESSION CAVAILLON / CHEVAL-BLANC
 63 203 € HT

RENFORCEMENT CHEMIN DU MITAN CAVAILLON
 8 960 € HT (4 584 € HT RAR & 535 146 € HT BP 2021)

SAINT-SATURNIN SECTEUR MONTAGNE
 5 346 € HT (4 335 € HT RAR & 260 000 € HT BP 2021)

RENFORCEMENT / SÉCURISATION BAS SERVICE – L'ISLE OUEST
 3 350 € HT (5 255 € HT RAR & 1 394 745 € HT BP 2021)

18/05/2021

Comité syndical | 23

Les opérations d'équipement 2020

TÉLÉRELÈVE
 ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS ET COMPTEURS ÉQUIPÉS
 1 060 972 € HT (339 028 € HT RAR + 500 000 € HT BP 2021)

Avancement au 31 mars 2021

Installation des compteurs / émetteurs : 53 611 compteurs changés ou équipés (98 % du parc)

CHEVAL-BLANC	100 %
LES TAILLADES	99 %
ROBION	98 %
MAUBEC	99 %
OPPEDE	97 %
CAUMONT	98 %
CHATEAUNEUF DE GADAGNE	98 %
MENERBES	98 %
LACOSTE	96 %
BONNIEUX	96 %
GOULT	96 %
LES BEAUMETTES	93 %
SAINT PANTALEON	96 %
VELLERON	98 %

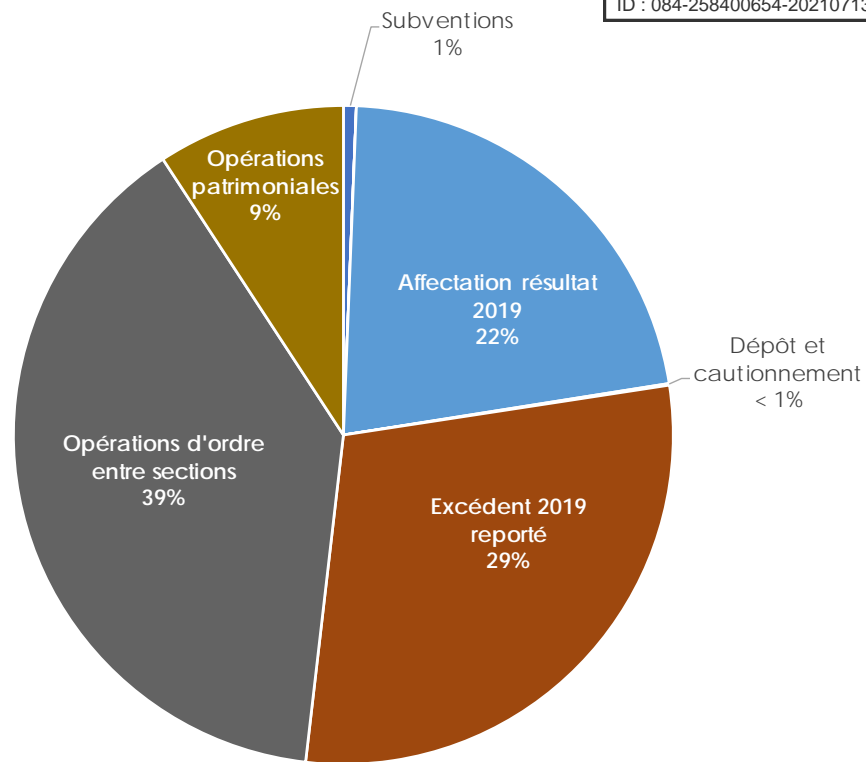
Service
 alerte fuite
 activé pour
 tous les
 abonnés

LE THOR	100 %
CAVAILLON	97 %
GORDES	97 %
SAUMANE	98 %
LAGNES	98 %
CABRIERES D'AVIGNON	98 %
ROUSSILLON	98 %
GARGAS	97 %
VILLARS	99 %
JOUCAS	96 %
L'ISLE SUR LA SORGUE	98 %
MURS	95 %
LIOUX	99 %
SAINT SATURNIN LES APT	99 %

Installation des récepteurs : 61 concentrateurs sur 64 sont posés, 3 en cours d'instruction

18/05/2021

Comité syndical | 24



Recettes d'investissement

**AFFECTATION DEFINITIVE
DES RESULTATS 2020**



**RÉSULTAT
D'EXPLOITATION**

1 829 499,86 €
au financement des
investissements

Compte 1068
« Autres réserves »



**RÉSULTAT
D'INVESTISSEMENT**

2 794 440,83 €
au financement des
investissements

Compte 001
« Excédent
d'investissement
reporté »